

Sous le haut patronage de
Monsieur Jacques Chirac
Président de la République

Sous le patronage de
Monsieur Koïchiro Matsuura
Directeur Général de l'UNESCO

“

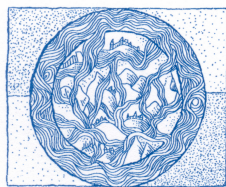
Conférence euro-africaine

organisée par l'Académie de l'Eau
et l'UNESCO

Eau & Territoires

Mardi 22 et mercredi 23 mars 2005

”



Académie de l'Eau

Actes

SOMMAIRE

Programme	6
Message de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République, aux participants à la Conférence euro-africaine sur la gestion de l'eau et l'aménagement des territoires	12
Synthèse générale de la Conférence	212
Discours, messages et résumé des présentations et débats.....	21
21 mars 2005 : Cocktail officiel de bienvenue au Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable Discours d'accueil de Monsieur Serge LEPELTIER, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable.....	21
Allocution de Monsieur le Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau.....	22
22 mars 2005 : Conférence euro-africaine	23
Message de bienvenue de Monsieur Koïchiro MATSUURA, Directeur Général, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).....	23
Message de Monsieur Walter ERDELEN, Sous-Directeur Général pour les sciences naturelles et exactes, UNESCO	24
Message de Monsieur le Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau.....	26
Message de Madame Maria MUTAGAMBA, Ministre d'Etat de l'Eau d'Ouganda, Présidente du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW).....	27
Intervention de Monsieur Pascal BERTEAUD, Directeur de l'eau, au nom de Monsieur Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable.....	29
Message de Monsieur Birama SIDIBE, Directeur du Secteur Agriculture, Banque Africaine de Développement, pour Monsieur Bisi Ogunjobi, Vice-Président, Banque Africaine de Développement.....	32
Intervention de Monsieur Michel JACQUIER, Directeur, Agence Française de Développement.....	33
Discours de Monsieur Mamédy SACKO, pour Monsieur Ould MERZOURG, Haut Commissaire, Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)	35
Message de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat, par Monsieur Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche	37
SESSION 1: GESTION INTEGREE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	39
Algérie : "Gestion de la ressource en eau et des sols dans les oasis algériennes : la vallée de l'oued Rhir", M. Abderrazak KHADAOUI, Directeur Général de l'Agence du bassin hydrographique du Sahara.	39
Afrique du Sud : "Le développement d'outils et les tentatives de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau", M. Chris MOSEKI, Directeur du Département de l'Eau et de la Forêt (DWAF)	40
Cameroun : "Gestion de l'eau et aménagement du territoire : cas des arrondissements de Ngaoundéré et Belel dans le département de la Vina – Province de l'Adamoua", M. Emmanuel EYIKE, Service Provincial de l'Eau et de l'Assainissement de l'Adamaoua.....	41
Italie : "La politique de gestion des eaux dans un territoire complexe : la Région Lombarde", M. Angelo ELEFANTI, Directeur de l'eau de la Région Lombarde.....	42
Mali : "La gestion concertée des eaux du Sélingué", M. Housseini Amadou MAIGA, Chef de la Cellule de mise en œuvre de la Gestion intégrée des ressources en eau, à la Direction nationale de l'Hydraulique et Autorité du Bassin du Niger	42
TABLE-RONDE :	43
Algérie : "Ressources en eau du bassin de la Maffragh : Quelle gestion pour un développement territorial équitable", M. Derradji ZOUINI, Département de Géologie, Faculté des Sciences de la Terre, Université BAFDji Mokhtar.....	43
Espagne : "La gestion intégrée de l'eau au niveau du bassin du Júcar et ses liens avec l'aménagement du territoire", M. Teodoro ESTRELA, Directeur de la Planification, Confédération Hydrographique de Júcar.....	44
France : "Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Ain", M. Julien SEMELET, Commission Locale de la basse Vallée de l'Ain.....	44
France : "Le Lac du Bourget", M. Renaud JALINOUX, Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget et Comité de bassin versant du Lac du Bourget.....	45
Maroc : "Interdépendance entre aménagement du territoire et ressources en eau dans la région du Doukkala-Abda", M. Abdelhak GUEMIMI, Chef du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage (DGRID) à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVA)	46

Rwanda : “Délégation de la gestion du réseau complexe d’alimentation en eau potable dans le Bugesera-sud”, M. Bruno MWANAFUNZI, Directeur de l’Eau et de l’Assainissement, Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Ressources Naturelles, membre de l’AMCOW-TAC et M. Paul GATIN Administrateur Délégué, Société pour l’Hydraulique, l’Environnement et la Réhabilitation (SHER), Belgique,.....	46
Soudan : “La gouvernance locale pour assurer l’accès à l’eau et au territoire dans la région du Gash”, Dr. Ali ADEEB, Professeur Associé, Université de Gezira, Institut pour la gestion de l’eau et l’irrigation, Fond international pour le Développement Agricole (FIDA) et Mme Audrey NEPVEU, Division technique pour la gestion de l’eau, Département pour la gestion de projets, FIDA.....	47
Conclusions de la première session par M. Jean-Pierre ELONG M’BASSI, Coordinateur du Partenariat pour le Développement Municipal	47
SESSION 2: LA DIMENSION CULTURELLE DE L’EAU ET DES TERRITOIRES.....	51
Tchad : “Le Schéma Directeur de l’Eau et de l’Assainissement (SDEA) : vers une meilleure concertation des bailleurs de fond et des acteurs de l’eau.”, M. Mahamat SALEH MOUHYDDINE, Coordinateur Technique, Direction de l’Hydraulique.....	51
Burkina Faso : “Comment la participation du public et des différents acteurs de l’eau peut-elle permettre la résolution des conflits d’usage de l’eau ?”, M.Denis DAKOURE, Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l’Ouest (VREO-RESO).....	52
Cameroun : “Maîtrise de l’assainissement dans les quartiers de Yaoundé : un exemple de changement d’échelle dans une approche participative”.....	53
M. Emmanuel NGNIKAM, Environnement, Recherche, Action (ERA), Cameroun.....	53
Hongrie : “L’expérience de participation du public dans le cadre de la gestion de l’eau et de l’aménagement du territoire”, M.Kalman PAPP, Directeur du Secrétariat aux relations internationales, Direction nationale de l’environnement, la nature et l’eau.....	54
Nigéria : “Approche participative de la réforme du secteur de l’eau au Nigéria : enseignements tirés d’études de cas en France et en Afrique du Sud”, M. Olusegun ADEOTI, UNESCO-IHE, Pays-Bas.....	55
DÉBAT	56
TABLE-RONDE	58
THÈME 1: LA DIMENSION SANITAIRE DE L’EAU: MISE EN ÉVIDENCE PAR DES RÉSEAUX D’ÉCOUTE DU RÔLE DES FEMMES DANS LES DIMENSIONS SANITAIRES DE L’EAU : DEUX CAS SITUÉS AU SÉNÉGAL : FASS MBAO ET KAOLAK.....	58
Sénégal : « Programme d’appui à l’hygiène individuelle et collective (construction d’ouvrages d’assainissement et éducation sanitaire) », M. Edouard N’DONG, East France, Caritas	58
Sénégal : « Initiatives des femmes pour la prévention des maladies hydriques en milieu semi urbain », M. Malal TOURE, ENDA (Environnement et développement du Tiers-Monde)	59
THÈME 2: LA DIMENSION DE CONCERTATION: QUELLES MODIFICATIONS DE PARTENARIAT DÉPENDANT DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET MENANT À UNE DEMANDE DE RÉORGANISATION DU DROIT FONCIER EN GAMBIE ET AU MALI ?	60
Mali : « La participation paysanne à l’aménagement et à la gestion des grands périmètres irrigués- Cas de l’Office du Niger »,M. Yacouba COULIBALY, Office du Niger.....	60
Gambie : « Gouvernance de la terre et de l’eau : un territoire pour les femmes face aux accords de travail », M. John Shanmon FYE, Coordinateur du projet LADEP (Programme de Développement Agricole des Basses Terres), et Mme Audrey NEPVEU (FIDA), Division Technique pour la gestion de projets.....	61
THÈME 3: LA DIMENSION DE COMMUNICATION: L’IMPACT DES CULTURES LOCALES DE L’EAU EN QUÊTE DE COMMUNICATION.....	62
France : “La prise en compte des intérêts locaux et des collectivités territoriales dans la Vallée du Lot”, M. Christian BERNAD, Président de l’Association pour l’Aménagement de la Vallée du Lot.....	62
Suède : « La participation du public au regard de la Directive-Cadre européenne sur l’eau », M. Lennart SORBY, de l’Autorité de gestion de l’eau du district du bassin du nord de la Baltique	63
THÈME 4: FORMATIONS À LA DIMENSION SOCIOCULTURELLE: VERS QUI ? SONT-ELLES DISPONIBLES LOCALEMENT ?.....	64
Bénin : « Appui technique et administratif aux opérateurs de Services d’Eau de la ville de OUIDAH »,M. Alassane BABA-MOUSSA, Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Bénin.....	64
Mali : « Renforcer la gouvernance de l’eau à travers la mise en réseau des collectivités locales riveraines et l’appropriation des ressources culturelles », M. Bandiougou DIAWARA, consultant à l’UNESCO.....	66

SESSION 3 : DES INDICATEURS POUR UN MEILLEUR SUIVI DES OPERATIONS 69

Session introductive..... 69

Message de Monsieur Michel CAMDESSUS, Ancien Directeur du FMI, Conseiller du Président de la République sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) 69

Intervention de Monsieur Henri MARTY-GAUQUIE, Directeur, Banque européenne d'investissement (BEI) 72

Intervention de Monsieur Birama SIDIBE, Directeur du Secteur Agriculture, Banque Africaine de Développement 77

France: "Le suivi/évaluation : un catalyseur pour atteindre les objectifs de l'eau et de l'assainissement", M. Francis STEPHAN, Directeur adjoint de la Division du Développement et de la Coopération Technique, Ministère des Affaires Etrangères. 80**Burkina Faso:** "La mise en valeur des bas-fonds en Afrique tropicale humide : atouts et contraintes", M. Kouamé KOUASSI, Directeur des Etudes, Groupe Ecole d'ingénieurs de l'Equipement Rural (EIER) et Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (ETSHER) 80**France:** "Le système Neste", M. Alain VILLOCEL, Directeur de l'Aménagement Hydraulique, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne..... 81**Mauritanie:** "Problématique de la gestion de l'eau et de l'encadrement de la sédentarisation », M. Moctar OULD EL HACEN, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR), Autorité de Bassin du Niger (ABN). 81**France:** "La gestion de l'eau dans l'agglomération parisienne, au coeur du bassin versant de la Seine", M. Jacques SICARD, Directeur des collectivités locales, Agence de l'eau Seine-Normandie. 82**Sénégal:** "Les enjeux de la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant dans le cadre de la gestion intégrée d'un bassin versant partagé" 83

M. Tamsir N'DIAYE, Coordinateur de l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS..... 83

Programme d'Evaluation des Ressources en Eau – Nations Unies 83

"Worlds Water Assessment Program (WWAP): l'état des ressources en eau douce mondiales", M. Carlos FERNANDEZ-JAUREGUI, Coordinateur du WWAP..... 83

TABLE RONDE : 83

Belgique: "Présentation du Programme de Recherche sur l'Environnement" 83

M. Joseph SMITZ, Centre Environnement Eau (ULG)..... 83

Martinique: "Indicateurs du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement des Eaux (SDAGE)", Mlle. Lise MOUTAMALLE, Office Départemental de l'Eau de la Martinique..... 84**Maroc:** "Indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'adduction en eau potable (AEP) rurale", M. Mostapha BEGGA, Chef de la Division aménagement rural à la Direction Exploitation, Office National de l'Eau Potable (ONEP)..... 84**Danemark:** "Le système d'indicateurs permettant la mise en évidence de la nocivité de produits chimiques : participation du Danemark pour une production textile plus écologique en Afrique du Sud", M. Leif THEILGAARD, Directeur de Projets, Unité environnementale industrielle, Région de Ringkjoebing..... 85**Ouganda:** « Kasese Cobalt Company : quelles actions de dépollution de l'environnement ? », Mme. Juliet KABASIITA, Senior Environmental Officer, Kasese Cobalt Company Limited. 86**Plan Bleu:** "Des indicateurs pour un meilleur suivi des opérations", M. Jean MARGAT et M. L. CHABASSON, Plan Bleu 86

Débat : 88

SESSION FINALE..... 90

Rapport général par M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau 90

DECLARATION FINALE 93

Vers le 4ème Forum mondial de l'Eau de Mexico en mars 2006..... 96

M. Loïc FAUCHON, Président du Conseil Mondial de l'eau (CME)..... 96

M. Cesar HERRERA, Secrétaire Général du 4ème Forum Mondial de l'Eau..... 98

M. Ivan CHERET, Global Water Partnership/TAC 99

M. Denis FOURMEAU, Directeur Adjoint de l'Office International de l'Eau (OIEau) 99

M. Jean-Michel CHENE, ONU-Département des Affaires Economiques et Sociales - Division du Développement Durable, Service Eau / Ressources Naturelles / PEID..... 101

Table ronde de cloture..... 104

ALLOCUTION DU PROFESSEUR MARC GENTILINI, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE L'EAU 104

INTERVENTION DE M. TIDJANI-SERPOS, SOUS-DIRECTEUR POUR L'AFRIQUE, UNESCO 105

Discours de Mme Maria MUTAGAMBA, Ministre d'Etat de l'eau d'Ouganda, Présidente du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) 107

Intervention de M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad 110

Intervention de Mme Bérengère QUINCY, Directrice de la Coopération, Ministère français des Affaires Etrangères	110
Intervention de Monsieur Oumar OULD ALY, Président du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB), Autorité du Bassin du Niger (ABN)	112
Intervention de M. Christian BRODHAG, Délégué Interministériel au Développement Durable, France	113

PROGRAMME

LUNDI 21 MARS 2005 : COCKTAIL OFFICIEL DE BIENVENUE AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MARDI 22 MARS 2005

(Documents et sessions bilingues français / anglais, avec traduction simultanée)

8h30 : ACCUEIL ET ENREGISTREMENT

9H30-10H00 – CEREMONIE D'OUVERTURE

- Accueil par M. Walter ERDELEN, Sous-Directeur Général pour les sciences naturelles et exactes, UNESCO
- M. le Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau
- Message de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, lu par M. le Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau
- Mme Maria MUTAGAMBA, Ministre d'Etat de l'eau de l'Ouganda et Présidente de la Conférence des Ministres Africains de l'eau (AMCOW)
- M. Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau, pour M. Serge LEPELTIER, Ministre français de l'Ecologie et du Développement Durable

10H00-10H45 – SÉANCE INTRODUCTIVE

- Introduction par le Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau
- M. Birama SIDIBE, Directeur du secteur agriculture, pour M. Bisi OGUNJOBI, Vice-Président de la Banque Africaine de Développement (BAFD)
- M. Michel JACQUIER, Directeur des Opérations, Agence Française de Développement (AFD)
- M. Mamédy SACKO, Directeur Général de la Société pour la Gestion et l'Exploitation pour le barrage de Diama (SOGED), pour M. Mohamed Salem Ould MERZOUG, Haut Commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et Secrétariat Technique Permanent du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB)
- M. Jean-Luc LEGRAND, Sénateur de la Manche, pour M. Christian PONCELET, Président du Sénat.

10h45 – PAUSE-CAFE

11H00- 13H30 – SESSION 1 – GESTION INTEGREE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Co-présidence euro-africaine: M. Per BERTILSSON, Secrétaire Exécutif adjoint du Partenariat Mondial pour l'Eau et Swedish International Water Institute (SIWI) et M. Jean-Pierre ELONG M'BASSI, Coordinateur régional du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)
- Rapporteur : M. Albert-Louis ROUX, Académie de l'Eau

- Co-rapporteur: M. Tamsir NDIAYE, Coordinateur de l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS

11h00-12h15 – PRÉSENTATIONS ORALES

- **Algérie** : Gestion de la ressource en eau et des sols dans les oasis algériennes : la vallée de l'oued Rhir.
M. Abderrazak KHADRAOUI, Directeur Général de l'Agence de Bassin Hydrographique du Sahara
- **Afrique du Sud** : Le développement d'outils et les tentatives de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau.
M. Chris MOSEKI, Directeur, Département de l'Eau et de la Forêt (DAAF)
- **Cameroun** : Gestion de l'eau et aménagement du territoire : cas des arrondissements de Ngaoundéré et Belel dans le département de la Vina – Province de l'Adamoua
M. Emmanuel EYIKE, Service Provincial de l'Eau et de l'Assainissement de l'Adamoua
- **Italie** : La politique de gestion des eaux dans un territoire complexe : la Région Lombardie
M. Angelo ELEFANTI, Directeur de l'eau de la Région Lombardie
- **Mali** : La gestion concertée des eaux du Sélingué
M. Housseini Amadou MAIGA, Chef de la Cellule de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à la Direction Nationale de l'Hydraulique et Autorité du Bassin du Niger

12h15 – TABLE RONDE

THÈMES:

1. Comment tendre vers une gestion intégrée (IWRM ou GIRE) alors que les problèmes techniques sectoriels les plus importants (eau potable, assainissement en liaison avec la santé) ne sont pas résolus ?
2. Comment résoudre les antagonismes de gestion rural-urbain, et plus généralement amont-aval
3. Comment, dans les cas les plus favorables, c-à-d au Nord, est-on parvenu, au moins partiellement, à surmonter les difficultés pour relier eau et territoires et tenter de les insérer dans le cadre du développement durable ?

- **Algérie** : Ressources en eau du bassin de la Maffragh : Quelle gestion pour un développement territorial équitable ?
M. Derradji ZOUINI, Département de géologie, Faculté des sciences de la terre, Université BAfDji Mokhtar
- **Espagne** : La gestion intégrée de l'eau au niveau du bassin du Júcar et ses liens avec l'aménagement du territoire
M. Ramiro MARTINEZ, Coordinateur du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), pour M. Teodoro ESTRELA, Directeur de la Planification, Confédération Hydrographique du Júcar
- **France** : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Ain
M. Julien SEMELET, Commission Locale de la Basse vallée de l'Ain
- **France** : Le lac du Bourget
M. Renaud JALINOUX, Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget et Comité de bassin versant du Lac du Bourget

- **Maroc** : Interdépendance entre aménagement du territoire et ressources en eau dans la Région du Doukkala-Abda
M. Abdelhak GUEMIMI, Chef du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage (DGRID) à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVA)
- **Rwanda** : Délégation de la gestion du réseau complexe d'alimentation en eau potable dans le Bugesera-Sud
M. Bruno MWANAFUNZI, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, Ministère de l'Energie et de l'Eau et des Ressources Naturelles, membre de l'AMCOW-TAC
M. Paul GATIN, Administrateur Délégué, Société pour l'Hydraulique, l'Environnement et la Réhabilitation (SHER), Belgique
- **Soudan** : La gouvernance locale pour assurer l'accès à l'eau et au territoire dans la région du Gash
Dr Ali ADEEB, Professeur associé, Université de Gezira, Institut pour la gestion de l'eau et l'irrigation, Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)
Mme Audrey NEPVEU, Division Technique pour la gestion de l'eau, Département pour la gestion de projets, FIDA.

13h15 – DEJEUNER-BUFFET

14H45-17H30 – SESSION 2 – LA DIMENSION SOCIOCULTURELLE DE L'EAU ET DES TERRITOIRES

- Co-présidence euro-africaine: M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad et Mme Houria TAZI SADEQ, Alliance Maghreb Machrek Pour l'Eau
- Rapporteur : Mme Bernadette de VANSAY, Académie de l'Eau
- Co-rapporteur: M. Francis BOUGAIRE, Directeur général de l'inventaire des ressources hydrauliques (DGIRH) du Burkina Faso, membre de l'AMCOW-TAC

14h45-15h45 – PRÉSENTATIONS ORALES

- **Tchad**: Le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement : vers une meilleure concertation des bailleurs de fond et des acteurs de l'eau
M. Mahamat SALEH MOUHYDDINE, Coordinateur technique, Direction de l'hydraulique
- **Burkina Faso** : Comment la participation du public et des différents acteurs de l'eau peut-elle permettre la résolution de conflits d'usages de l'eau ?
M. Denis DAKOURE, Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO-RESO)
- **Cameroun** : Comment passer d'une opération pilote localisée de participation du public à son extension aux collectivités voisines ?
M. Emmanuel NGNIKAM, Environnement Recherche Action (ERA) Cameroun
- **Hongrie** : L'expérience de la participation du public dans le cadre de la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire
M. Kalman PAPP, Secrétariat aux relations internationales, Direction nationale de l'environnement, la nature et l'eau

- **Nigeria** Comment transposer et intégrer les enseignements tirés des expériences du Nord et du Sud pour aller vers l'élaboration d'un « guide de l'approche participative » qui prenne en compte la diversité des cultures ?
M. Olusegun ADEOTI, Département de l'ingénierie agricole, Ecole Polytechnique

15h45 – TABLE RONDE

Thème 1 : la dimension sanitaire :

- **Sénégal** : Programme d'appui à l'hygiène individuelle et collective (construction d'ouvrages d'assainissement et éducation sanitaire)
M. Edouard N'DONG, East-France, Caritas
- **Sénégal** : Initiatives des femmes pour la prévention des maladies hydriques en milieu semi urbain
M. Malal TOURE, Environnement et Développement du Tiers-Monde (ENDA)

Thème 2 : La dimension concertation :

- **Gambie** : Gouvernance de la terre et de l'eau : un territoire pour les femmes face aux accords de travail
M. John Shanmon FYE, Coordinateur du projet LADEP (Programme de Développement Agricole des Basses Terres), Fond International pour le Développement Agricole (FIDA)
Mme Audrey NEPVEU, Division Technique pour la Gestion de l'Eau, Département pour la gestion de projets, FIDA
- **Mali** : La participation paysanne à l'aménagement et à la gestion des grands périmètres irrigués – Cas de l'Office du Niger au Mali
M. Yacouba COULIBALY, Chef de projet Unité de recherche développement /Observatoire du changement (URDOC)

Thème 3: La dimension communication:

- **France** : La prise en compte des intérêts locaux et des collectivités territoriales dans la Vallée du Lot
M. Christian BERNAD, Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot
- **Suède** : La participation du public au regard de la Directive-cadre européenne sur l'eau
M. Lennart SORBY, Autorité de gestion de l'eau du district du bassin du nord de la Baltique, County Administrative board

Thème 4: La dimension formation:

- **Bénin** : Appui technique et administratif aux opérateurs des services d'eau de la ville de Ouidah
M. Alassane BABA-MOUSSA, Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)
M. Paul GATIN, Administrateur Délégué, Société pour l'Hydraulique, l'Environnement et la Réhabilitation (SHER), Belgique
- **Mali** : La gestion de l'eau et la valorisation des ressources culturelles sur le Bassin du Niger : quelle méthodologie à venir ?
M. Bandiougou DIAWARA, Consultant, UNESCO

17h15 – DISCUSSION

17h45 – COCKTAIL DE BIENVENUE

9H00-9H45 – SEANCE INTRODUCTIVE

- Introduction de M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Gouverneur du Conseil mondial de l'eau
- M. Michel CAMDESSUS, Conseiller du Président de la République Française et du Premier ministre pour le suivi du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Président du Panel pour le financement des infrastructures hydrauliques du Forum mondial de Kyoto
- M. Henry MARTY-GAUQUIÉ, Directeur de la représentation européenne, Banque Européenne d'Investissement (BEI)
- M. Birama SIDIBE, Directeur du secteur agriculture, pour M. Bisi OGUNJOBI, vice-Président de la Banque Africaine de Développement (BAFD)

9H45-12H00 – SESSION 3 – DES INDICATEURS POUR UN MEILLEUR SUIVI DES OPERATIONS

- Co-présidence euro-africaine:
M. Mamédy SACKO, Directeur Général de la Société pour la Gestion et l'Exploitation pour le barrage de Diama (SOGED), pour M. Mohamed Salem OULD MERZOUG, Haut Commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et Secrétariat Technique Permanent du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB)
- M. Guy FRADIN, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- Rapporteur : M. Jacques ANTOINE, Académie de l'Eau
- Co-rapporteur: M. Carlos FERNANDEZ-JAUREGUI, Coordinateur du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)

9h45-10h45 – PRESENTATIONS ORALES

- **France** : L'objectif de Développement du Millénaire n°7 et le Sommet Mondial pour le Développement Durable : renforcer les mécanismes d'observation pour l'eau et l'assainissement.
M. Francis STEPHAN, Sous-Directeur du développement et de la coopération technique, Ministère des Affaires étrangères.
- **Burkina Faso** : La mise en valeur des bas-fonds en Afrique tropicale humide : atouts et contraintes
M. Kouamé KOUASSI, Directeur des Etudes Groupe École d'Ingénieurs de l'Équipement Rural (EIER) et École des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural (ETSHER)
- **France** : Le système Neste
M. Alain VILLOCEL, Directeur de l'Aménagement Hydraulique à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne
- **Mauritanie** : Problématique de la gestion de l'eau et de l'encadrement de la sédentarisation
M. Moctar OULD EL HACEN, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR)

- **France** : Aperçu des relations entre la gestion de l'eau en région parisienne et le territoire de son bassin
M. Jacques SICARD, Directeur des collectivités locales, Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- **Plan-Bleu** : Eau et territoires : de fortes interactions régionalisées
M. Jean MARGAT, Vice Président, Plan Bleu
- Les enjeux de l'eau en Méditerranée
M. Lucien CHABASON, Vice Président, Plan Bleu
- **Sénégal** : Les enjeux de la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant dans le cadre de la gestion intégrée d'un bassin versant partagé
M. Tamsir N'DIAYE - Coordonnateur de l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS

10h45 – PAUSE-CAFÉ**11h00 – TABLE RONDE****THEMES:**

1. Comment expliquer l'intérêt de disposer d'indicateurs pour la gestion intégrée de l'eau et des territoires, sur un territoire donné ?
2. Quel rôle peuvent avoir les indicateurs eau/territoires dans la concertation entre les acteurs et le débat public ?
3. Au-delà des indicateurs purement hydrauliques, les institutions voient-elles l'intérêt, la nécessité, d'indicateurs de développement durable, se référant aux trois pôles de l'économie, de l'écologie et de la société ?
4. Quelles sont les conditions de faisabilité, puis de validité, des indicateurs de gestion intégrée de l'eau et des territoires ?
5. Comment estimer, dans les institutions respectives, l'évolution future des indicateurs de gestion intégrée de l'eau et des territoires ?

- **Belgique** : Présentation du Projet *Programme Intégré de Recherche Environnement Eau* (PIRENE)
M. Joseph SMITZ Programme Intégré de Recherche Environnement Eau, Centre Environnement (ULG)
- **Danemark** : Le système d'indicateurs permettant la mise en évidence de la nocivité de produits chimiques : participation du Danemark pour une production textile plus écologique en Afrique du Sud
M. Leif THEILGAARD, Directeur de Projets, Unité environnementale industrielle, Région de Ringkjøbing
- **Maroc** : Indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'adduction en eau potable (AEP) rurale
M. Mostapha BEGGA, Chef de la Division aménagement rural à la Direction Exploitation, Office National de l'Eau Potable (ONEP)
- **Martinique** : Les indicateurs du SDAGE
Mme Lise MOUTAMALLE, Office Départemental de l'Eau de la Martinique
- **Ouganda** : Réduction des pollutions et restauration des écosystèmes contaminés du parc national Elizabeth et du lac Georges
Mme Juliet KABASIITA, Senior Environmental Officer, Kasese Cobalt Company Limited

12h15 – DISCUSSION**12h45 – DEJEUNER-BUFFET****14H15-17H15 – SESSION FINALE****14H15 – SYNTHÈSE DES TRAVAUX**

- Rapport des Sessions 1, 2 et 3
- Rapport général de la Conférence
- Déclaration finale

15h00 – QUESTIONS ET DEBATS

15H30 – VERS LE 4EME FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO EN MARS 2006

- M. Loïc FAUCHON, Président du Conseil Mondial de l'Eau (WWC)
- M. Cesar HERRERA, Secrétaire Général du 4ème Forum Mondial de l'Eau
- M. Ivan CHERET, membre du Comité Technique du Partenariat Mondial pour l'Eau / Global Water Partnership (GWP)
- M. Denis FOURMEAU, pour M. Jean-François DONZIER, Directeur Général de l'Office International de l'Eau (OIEau)
- Le Secrétariat des Nations Unies et l'eau : Coopération technique en Afrique et récent développement de la CDD-13 pour l'eau et l'assainissement pour les années à venir, par M. Jean-Michel CHENE, Conseiller Inter-régional pour l'Eau, Nations Unies, Division du Développement durable

16H15 – TABLE RONDE DE CLOTURE

Président : Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau

- M. Prof. Nouréini TIDJANI-SERPOS, Sous-Directeur général, Département Afrique, UNESCO
- Mme Maria MUTAGAMBA, Ministre d'Etat de l'eau de l'Ouganda et Présidente de la Conférence des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW)
- M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad
- M. Oumar OULD ALY, Président du Réseau Africain des Organismes de Bassins
- Mme Bérengère QUINCY, Directrice du développement et de la Coopération technique, Ministère des Affaires Etrangères
- M. Christian BRODHAG, Délégué interministériel pour le Développement Durable, pour M. Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

Message de Monsieur Jacques CHIRAC,
Président de la République
aux participants à la conférence euro-africaine sur la gestion de l'eau et l'aménagement des
territoires

Mesdames et Messieurs,

En Afrique, plus qu'ailleurs, l'eau est au coeur de tous les enjeux du développement. La santé, l'éducation, la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté, la condition de la femme, la préservation de l'environnement ou la prévention des conflits.

Malgré l'ampleur des défis, la solution de la question de l'eau en Afrique est aujourd'hui à notre portée. La communauté internationale a inscrit l'accès à l'eau et à l'assainissement parmi les objectifs du Millénaire. L'Afrique a intégré la question de l'eau dans la stratégie du NEPAD, et ses partenaires du G8 et de l'Union européenne se sont engagés à lui apporter leur soutien dans cette entreprise.

La France est à la pointe de cet engagement, à travers son aide bilatérale et multilatérale.

Mais, les ressources font encore défaut. A quelques mois du sommet des Nations Unies de septembre sur la réalisation des objectifs du Millénaire, une nouvelle mobilisation de la communauté internationale est indispensable.

C'est pourquoi la France a décidé d'accueillir à Paris dans quelques jours, le 1er avril, une conférence internationale de soutien à l'initiative de la Banque Africaine de Développement sur l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural.

Au-delà de la question des financements, l'accès à l'eau en Afrique pose des défis considérables en termes de gestion et d'aménagement du territoire.

L'eau est abondante en Afrique mais inégalement répartie. L'augmentation rapide de la population, notamment dans les villes, et le développement agricole conduisent à des prélèvements croissants sur cette ressource, au risque de perturber un environnement souvent fragile et de multiplier les conflits d'usage. Le réchauffement climatique commence également à faire sentir ses effets.

La croissance démographique exacerbe les tensions pour la répartition de l'eau entre les pays traversés par les grands fleuves transfrontaliers tels que le Nil, le Congo ou le Niger, au risque d'attiser des conflits régionaux.

Mais ces défis sont aussi, pour l'Afrique, des opportunités.

Autrefois, en Afrique du Nord ou au Sahel, dans ces terres de sécheresse, la répartition de l'eau fut un des fondements de l'organisation traditionnelle de la société.

Aujourd'hui, la gestion de l'eau - des ouvrages hydrauliques aux réseaux de distribution - est à nouveau au coeur des enjeux d'organisation de la société en Afrique et des efforts de coopération entre les Etats, comme en témoigne l'exemple du partenariat international pour le bassin du Niger, lancé à Paris en avril 2004.

Ces enjeux cruciaux seront aujourd'hui et demain au centre des débats de la conférence euro-africaine sur la gestion de l'eau et l'aménagement des territoires.

C'est pourquoi, en ce 22 mars, journée mondiale de l'eau, je tenais à vous saluer et à vous souhaiter plein succès pour vos travaux.

Je vous remercie.

SYNTHESE GENERALE DE LA CONFERENCE

L'intégration des politiques de gestion de l'eau et du territoire, thème central de la Conférence euro-africaine « Eau et Territoires », s'inscrit dans la dynamique du développement durable (Rio, 1992 et programme Action 21) et de l'amélioration de la gouvernance par des approches intégrées. Cette intégration est une condition nécessaire de la gestion durable des ressources en eau de même que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) fixés par la communauté internationale en matière de lutte contre la pauvreté.

La Conférence euro-africaine « Eau et Territoires » a pris place au coeur des grands débats internationaux concernant l'eau : NEPAD, Directive-cadre européenne sur l'eau, Initiative Européenne pour l'Eau, Vision Africaine de l'eau pour le 21ème siècle, CDD 13 des Nations Unies, African Water Task Force, G8 au Royaume-Uni, 4ème Forum Mondial de l'Eau (Mexico, mars 2006)

Organisée en partenariat avec l'UNESCO, cette rencontre internationale a bénéficié du soutien et de la présence du Conseil des Ministres africains de l'Eau (AMCOW), de la Banque Africaine de Développement (BAfD), de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI), du Réseau africain des organismes de bassin et de plusieurs ministères et institutions français.

Les objectifs:

- Analyser, échanger et discuter à partir de cas de terrain significatifs de la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire.
- Pratiquer la solidarité et l'échange.
- Développer les cadres institutionnels et juridiques des échanges et du suivi des opérations.
- Écouter, participer, informer.
- Mettre en œuvre une politique volontaire de l'eau.

Au cours de sessions plénières entrecoupées de messages de personnalités du monde de l'eau, la Conférence a débattu des trois thèmes complémentaires suivants :

- 1 – La gestion intégrée de l'eau et des territoires et le développement durable
- 2 – La dimension socioculturelle de la gestion l'eau et des territoires
- 3 – Des indicateurs pour un meilleur suivi des opérations.

1^{er} thème : La gestion intégrée de l'eau et des territoires et le développement durable

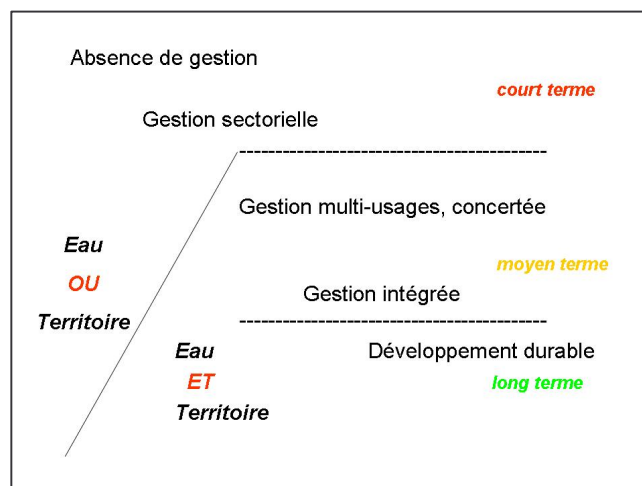
Cette session a présenté des exemples choisis traitant du degré d'intégration de la gestion de l'eau et de la gestion du territoire dans des projets d'aménagement des eaux ou des sols; Les cas exposés ont cherché à démontrer la nécessité de l'imbrication des deux démarches et de l'implication de tous les acteurs dans une véritable appropriation de l'opération pour parvenir à la qualité et la durabilité des aménagements.

Trois questions ont dominé les débats :

- Comment tendre vers une gestion intégrée (IWRM ou GIRE) alors que les problèmes techniques sectoriels les plus importants (potabilité de l'eau, assainissement en liaison avec la santé) ne sont pas résolus ?
- Comment résoudre les antagonismes de gestion rural-urbain, et plus généralement amont-aval ?
- Comment, dans les cas les plus favorables, c'est-à-dire au Nord, est-on parvenu, au moins partiellement, à surmonter les difficultés pour relier eau et territoires et tenter de les insérer dans le cadre du développement durable ?

Le constat:

- Gestion intégrée et développement durable sont plus souvent une incantation qu'une réalité,
- Il existe une grande diversité de situations : absence de gestion, gestion sectorielle, gestion multi usages, gestion intégrée.
- L'Homme et le milieu sont à la base et au cœur des problématiques.
- La conduite de l'exercice sur le terrain connaît des difficultés organisationnelles et institutionnelles.
- L'articulation et la cohérence entre les politiques sectorielles et l'élaboration des plans GIRE au niveau national et régional sont insuffisantes.
- L'approche GIRE comme élément de prévention des conflits entre usagers mais aussi entre Etats partageant un cours d'eau transfrontalier revêt une importance politique.
- La connaissance scientifique de la ressource et des impacts des usages n'est pas satisfaisante.
- Les capacités humaines, matérielles, financières sont insuffisantes, ce qui conduit à des situations où il n'est souvent pas possible de réaliser des exercices de prospective pour la planification, la modélisation et la mise en place de systèmes d'alerte et de prévention des catastrophes.
- L'appropriation, par l'ensemble des acteurs, de la notion de gestion partagée/concertée des ressources en eau et de l'approche GIRE est encore insuffisante.



Les actions à entreprendre ou à poursuivre :

- Réduire les antagonismes rural-urbain, amont-aval en développant une solidarité.
- Mettre en relation l'alimentation et la gestion de l'eau avec la gestion des sols.
- Prendre en compte simultanément les eaux de surface et les eaux souterraines en allant dans le sens d'une gestion multi usages et une prise en compte de la gestion par bassin versant.
- Mettre en application :
 - le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement,
 - le droit du sol et le droit de l'eau,
- Intégrer et décentraliser les aspects techniques, sociétaux, financiers, sociopolitiques, de communication et de participation.
- Mettre en place une gouvernance locale.

2^{ème} thème : La dimension socioculturelle de la gestion de l'eau et des territoires

Cette session a porté sur la concertation entre les acteurs dans l'élaboration et la gestion des aménagements considérés ; elle a montré l'importance de l'association et de la participation des parties intéressées, et la manière d'y parvenir.

Elle a par ailleurs démontré la nécessité de l'information et de l'éducation à l'eau, à l'hygiène et au développement durable.

Elle a enfin apporté des exemples pertinents de cas concrets et a discuté des méthodes à mettre en œuvre pour parvenir à une coopération réussie entre acteurs de terrain et responsables publics, privés ou associatifs.

La session 2 s'est interrogée sur les questions qui préoccupent, aujourd'hui, aussi bien les pays africains que les pays européens : Qu'est-ce qu'une démarche participative efficace et quelles sont ses modalités de fonctionnement dans la durée ? Comment s'organise cette concertation ? Quelles formations apparaissent les plus indispensables aujourd'hui ?

Le constat:

- Le lien avec le territoire : les opérations présentées mettent en évidence la nécessité et le rôle de réseaux d'écoute en amont du projet pour la prise en compte des contextes spécifiques de ces territoires. La démocratisation des relations eau et territoires à travers l'implication et la responsabilité des bénéficiaires est nécessaire pour permettre aux couches sociales fragiles d'accéder à l'eau, notamment pour lutter contre la faim.
- L'identification collective des enjeux ; la participation et la concertation sont organisées pour répondre à des problèmes locaux bien identifiés par la collectivité. La réflexion porte sur l'importance pour le territoire de la réforme souhaitée (conséquences sociales, administratives et économiques).
- Les opérateurs de terrain préconisent des programmes à long terme décomposés en phases successives permettant des réajustements en fonction des problèmes rencontrés : il s'agit d'aller vers l'adéquation et l'adaptation des techniques de communication permettant une approche participative effective.
- Le schéma proposé est le suivant : mener un diagnostic du secteur de l'eau qui permette une rupture avec la situation traditionnelle et libère des énergies ; développer des stratégies d'aménagement à partir des nouveaux partenariats découverts ou construits ; proposer une nouvelle organisation institutionnelle.

Les opérations étudiées présentent ainsi trois évolutions essentielles : la désectorisation de la gestion de l'eau (ou gestion intégrée), la mise en œuvre de solutions innovantes et localisées, la prise en compte du temps nécessaire à l'introduction du changement mené par itérations et validations successives.

Les actions à entreprendre ou à poursuivre :

1 - Créer les conditions de la participation

- Prendre en compte le contexte spécifique et l'impact de la culture locale dans un territoire donné
- Analyser les conditions de fonctionnement d'une démarche participative effective et efficace pour une appropriation des projets par les populations concernées
 - Aspects financiers
 - Aspects politiques et juridiques
 - Gestion sociale

2 - Les outils de communication et de pérennisation des systèmes

- Créer un état d'esprit, renforcer l'identité locale, montrer que le changement est possible.
- Démultiplier les projets pilotes qui ont bien fonctionné.
- Impliquer les acteurs, et en particulier les femmes, de façon progressive et pragmatique.
- Identifier et créer des réseaux de partenariats et d'écoute en amont des projets.
- Favoriser la transparence pour une prise de décision commune et une définition collective.

- Renforcer les capacités à travers la formation et l'échange de connaissances Nord-Sud.

3 - Formation et transposition des connaissances Nord – Sud

La participation va reposer sur la sensibilisation, la formation et l'éducation. L'objectif de ces formations (« une priorité et une exigence »), est de renforcer les capacités nationales dans tous les secteurs. Ces formations se font en direction des acteurs nationaux et régionaux, des opérateurs économiques, des techniciens et bien entendu des scolaires avec des activités ludiques et du public en général.

On souligne l'importance de la notion de formation et compréhension. Il s'agit d'une phase primordiale, préliminaire ou concomitante à l'opération envisagée, mais dont dépend son succès.

- Formations techniques : améliorer la capacité technique et administrative de l'opérateur municipal
- Formations méthodologiques : améliorer les méthodologies par la rédaction de guides pratiques
- Démarche pédagogique : apprentissage collectif grâce à la participation aux dispositifs de consultation
- Transposition de modèles Nord / Sud par l'appropriation de connaissances nouvelles grâce à des stages à l'étranger
- Formations en collectif local : ateliers de validation, etc...

Les solutions développées :

a) Identification et création de réseaux de partenariats et de réseaux d'écoute des personnes concernées en amont du projet conduisant à la création d'un ou de plusieurs « dispositifs de concertation » (comités, commissions, collectifs) qui permettent l'expression des attentes.

Dans de nombreux cas, les ONG ont servi d'animateurs, de levier, d'initiateurs et restent ensuite des partenaires.

b) Formulation claire des enjeux et mise en évidence des solutions alternatives possibles ; pour ce faire, il s'agit de mettre à niveau les connaissances des différents partenaires.

c) Prise de décision commune et définition collective des obligations de chaque partie ; c'est une question de moyens accessibles, de responsabilité, de création de dispositifs pertinents.

Ces dispositifs vont jouer des rôles variés : diffuser les connaissances, valider les décisions, améliorer les communications ; ils constituent les relais de la participation du public et leurs moyens d'expression. Leur fonctionnement et leur permanence sont les clefs de la pertinence et de l'efficacité de l'action engagée.

d) Suivi des mises en œuvre ; ajustements et développements au cours du temps ; « un programme n'est jamais terminé ». L'aboutissement logique de la démarche est bien le changement de l'organisation sociale, l'ouverture vers la décentralisation, la planification locale, etc.

Ce schéma très général s'inscrit dans une politique de phases tests qui vont permettre un changement d'échelle, passer de l'expérience acquise dans la phase pilote à l'extension du dispositif à plusieurs quartiers. C'est une capitalisation d'expériences qui permettra l'ouverture de la phase suivante. La tendance est bien de s'inscrire dans la durée ; l'approche par projet ponctuel se situe désormais dans le cadre d'un programme général, voire en devient une partie.

3^{ème} thème : Des indicateurs pour la définition des objectifs et le suivi des opérations
--

Avec la question des indicateurs en vue d'une gestion intégrée de l'eau et des territoires, la Conférence a abordé un thème plus technique que ceux des deux sessions précédentes : les questions ont, en effet, été abordées sous l'angle des techniques de l'ingénieur, puisqu'il s'agit de mesurer, évaluer, des réalités physiques concernant les systèmes hydrauliques et leur contexte ; et, par les sciences humaines et sociales, pour l'analyse des phénomènes économiques, sociaux et sociétaux associés aux relations entre l'eau et les territoires.

La session s'est déroulée selon le canevas suivant : il s'agissait, pour les intervenants, de cibler leur témoignages d'expériences, sur une série de problématiques précises afin de répondre aux questions suivantes : Pourquoi des indicateurs de gestion intégrée eau et territoires, et pour quoi faire ? Quels indicateurs ? Comment ?

La session n'a pas pu répondre à toutes ces questions. Elle appelle donc des actions à entreprendre ou à poursuivre.

Quelques constats

Sur la question « pourquoi » ? L'appel à des indicateurs peut contribuer à établir, ou à améliorer, une gestion intégrée de l'eau et des territoires. Tout d'abord, par leur caractère chiffré, ils contribuent à **objectiver** certains aspects de la gestion, et tout particulièrement les indicateurs pouvant caractériser tant les **objectifs** de l'action que différents aspects du **tableau de bord** permettant d'en suivre et d'en piloter la réalisation.

Comme on l'a vu dans les deux autres sessions, une gestion intégrée de l'eau et des territoires suppose le travail en commun des différents acteurs concernés par le développement du territoire. Dans ce cadre, les indicateurs sont des **outils de gestion** facilitant le **dialogue et la concertation** de ces acteurs.

Dans la mesure où ils sont publiés, ou accessibles à toute personne ou institution en faisant la demande, les indicateurs sont aussi des **outils au service de la démocratie**. Et peuvent contribuer à des démarches de **pédagogie** auprès de certains acteurs, notamment les populations concernées.

Sur la nature des indicateurs, le constat est que, lorsqu'ils existent, ils peuvent aller jusqu'à des éléments plus ou moins poussés de modélisation des situations de l'eau dans les territoires, mais qu'ils se limitent en général à des indicateurs décrivant la situation hydraulique, pour la gestion technique des ressources en eau. Le constat se poursuit ici par la carence, assez générale, d'indicateurs économiques, écologiques et sociaux significatifs du développement durable.

Au titre du constat, la session a permis de préciser les qualités requises des indicateurs. Pour pouvoir jouer leur rôle d'objectivation et d'outil de gestion démocratique, les indicateurs doivent revêtir plusieurs qualités.

Ils doivent être **pertinents**, c'est-à-dire bien correspondre aux différents critères qui doivent être pris en compte dans une gestion intégrée.

Ils doivent être aussi **exacts** que possible. Les difficultés et imperfections éventuelles – pouvant tenir par exemple à des insuffisances des taux de couverture des phénomènes étudiés, ou à des difficultés, voire impossibilités, d'observation et de mesure, ou à des coûts associés à l'établissement des indicateurs – doivent être expliquées et commentées.

Les dates ou périodes d'observation et de calcul, les territoires concernés, de même que les catégories de phénomènes ou de personnes prises en compte dans les indicateurs doivent être clairement affichés. On attend aussi des indicateurs qu'ils soient **à jour**, c'est-à-dire aussi **récents** que possible.

Toutes ces qualités peuvent être résumées par une condition de synthèse : les indicateurs de gestion intégrée doivent être **reconnus** par les différents acteurs concernés.

Actions à entreprendre ou à poursuivre

Lorsqu'il s'agit de mettre en place, de faire fonctionner, d'améliorer, une gestion intégrée eau et territoire, il va de soi qu'une catégorie obligatoire d'indicateurs doit être consacrée à la composante **hydraulique** de cette gestion. La diversité des situations hydrauliques des territoires – même s'il existe des grandes catégories de problèmes telles que les risques d'inondations, les risques de pénurie et de sécheresse,

d'où des besoins de dispositifs de régulation, des phénomènes d'érosion... - conduit à préconiser la constitution de batteries d'indicateurs spécifiques et « sur mesure ».

Les indicateurs proposés par les grandes institutions telles que l'ONU, l'OCDE, ou même en France l'IFEN, sont trop généraux pour être directement applicables à un territoire donné. Il faut les considérer comme des critères qui doivent être déclinés de façon spécifique à tout territoire appelé à une gestion intégrée. Ainsi, par exemple, les problèmes de qualité de l'eau ne sont pas les mêmes selon les territoires ; dans chaque territoire, les indicateurs de qualité de l'eau doivent donc correspondre aux difficultés prioritaires et spécifiques du lieu considéré.

Aux trois pôles fondamentaux de l'économie et de la technologie, de l'écologie et de l'environnement, des hommes et des institutions, on peut ajouter les dimensions de la culture et des diversités culturelles, celles des solidarités dans le temps, dans l'espace et entre les groupes humains, celles de l'équité et de l'éthique.

Il est assez naturel qu'une telle vision holistique conduise à des dispositifs de gestion intégrée, chacun des critères du développement durable correspondant souvent à certaines catégories d'acteurs. Inversement, il est assez naturel qu'une gestion se voulant, ou destinée à être, intégrée, fasse explicitement référence aux différentes composantes du développement durable. Le développement durable apparaît donc comme **la clé d'une véritable gestion intégrée**, notamment au niveau des territoires définis comme ayant une communauté de destin ; ce qui est souvent le cas des territoires de type bassins versants ou écosystèmes.

Concernant enfin la conception et la mise en œuvre de systèmes d'indicateurs pour une situation donnée de gestion intégrée eau et territoire :

Le préalable est évidemment qu'il existe un consensus entre les acteurs concernés pour travailler ensemble. Et donc que soient définies un minimum de règles du jeu et de structures, plus ou moins formalisées, pour que ce consensus se traduise par des actions effectives.

C'est ensuite au groupe d'acteurs lui-même qu'il appartient, au besoin avec l'aide d'un médiateur compétent et indépendant, de définir, en fonction d'une analyse du système eau-territoire concerné, et des objectifs visés, quels sont les indicateurs les plus pertinents pour accompagner et éclairer le travail du groupe. La constitution de la batterie d'indicateurs pourra ensuite nécessiter éventuellement une étude de faisabilité, devant déboucher sur des décisions opérationnelles précisant qui va faire quoi et comment.

Est enfin à définir le nombre idéal d'indicateurs. Cependant que les spécialistes et les gestionnaires ont besoin de beaucoup d'indicateurs, la communication avec le grand public doit se limiter à un petit nombre d'indicateurs simples

L'Académie de l'Eau a été plusieurs fois sollicitée pour apporter son concours aux évolutions méthodologiques relatives à la gestion d'un développement intégré des territoires et des ressources en eau. Elle confirme qu'elle compte poursuivre ses travaux dans cette direction, avec la collaboration des personnes concernées par le pilotage et l'animation sur le terrain des actions conjointes de développement de l'eau et des territoires.

Eléments de conclusion permettant de tendre vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les engagements du Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg :

- Nécessité d'une politique intégrée dans le domaine de l'eau qui tienne compte de la dimension territoriale et vice-versa,
- Approche par bassin ou sous-bassin hydrographique,
- Politiques nationales d'accès à l'eau définissant des objectifs et le cadre appropriés pour les différents acteurs,
- Les principes de précaution et d'action préventive, comportant le principe de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, ainsi que le principe « pollueur-payeur »,
- Principe de subsidiarité (prises de décision à un niveau aussi proche que possible des lieux d'usage ou de dégradation de l'eau),
- Principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et la ressource, en tenant compte des aspects sociaux,
- Mise en oeuvre de stratégies incorporant l'incitation « gagnant-gagnant », c'est-à-dire des stratégies bonnes pour l'environnement, pour l'économie et le social,
- Participation et responsabilisation des populations concernées, hommes et femmes de toutes générations, comme condition du succès,
- La mesure systématique des résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux moyens.

Synthèse des apports de la Conférence euro-africaine :

- L'eau et l'assainissement constituent la base de réalisation des autres Objectifs du Millénaire pour le Développement,
- Les besoins en Afrique exigent une mobilisation hautement prioritaire de la communauté internationale,
- A terme, l'inaction coûterait plus cher que de commencer à agir sans délai, même modestement,
- Une véritable politique de développement durable peut être conçue et promue, pour laquelle des systèmes de mesures, de suivi et d'évaluation sont indispensables : réseaux de mesures, indicateurs de performance, observatoires nationaux, régionaux et mondial. Des méthodologies doivent être élaborées ; les outils juridiques, techniques et financiers nécessaires à la mise en application pratique de ces méthodologies doivent être identifiés.
- En tout état de cause, il faut une volonté politique forte, consensuelle et persévérante, indispensable à la mise en place des mécanismes financiers nouveaux indispensables.

DISCOURS, MESSAGES ET RESUME DES PRESENTATIONS ET DEBATS

21 MARS 2005

Cocktail officiel de bienvenue au Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable

Discours d'accueil de Monsieur Serge LEPELTIER,
Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Madame, Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

L'eau vous préoccupe et vous avez accepté de venir à Paris pour qu'ensemble nous débattions de ces enjeux. Permettez-moi de vous remercier très chaleureusement. C'est un honneur pour le ministre de l'écologie français d'accueillir, à l'occasion de ce cocktail, les hauts responsables africains de la politique de l'eau ainsi que les responsables de l'UNESCO et tous les acteurs qui travaillent sur la gestion de l'eau dans le monde.

Je tiens également à remercier très sincèrement le Professeur Marc GENTILINI, qui, avec l'Académie de l'Eau, a organisé cette conférence internationale.

L'Académie de l'Eau joue désormais, en France, un rôle très important dans la réflexion sur la politique internationale de l'eau.

Vous savez mieux que moi, que la gestion de l'eau, en particulier l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, constitue des priorités pour le développement durable de notre planète. Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement cause chaque année environ 10 millions de décès dont la moitié d'enfants. 26 pays du monde ont été classés en situation de pénurie d'eau dont 10 se situent en Afrique.

C'est pourquoi j'attache une très grande attention à cette conférence euro-africaine sur l'eau et les territoires. Elle s'intègre naturellement dans une chaîne d'actions, mais doit nous permettre de continuer à progresser.

La France a pris des engagements importants pour augmenter son aide au développement. Elle apporte 268 millions d'euros d'aide bilatérale dont les deux tiers en Afrique. Et elle vise l'objectif d'apporter 0,7% de son PIB à cette aide au développement.

Par ailleurs dans le domaine de l'eau, la France vient tout récemment de modifier sa législation. Désormais 1% de la facture d'eau payée par chaque français pourra être utilisée pour des actions de coopération internationale. C'est véritablement une nouvelle forme de solidarité, très importante, où chaque citoyen se rend compte de son action à travers sa facture d'eau.

Par cette mesure, nous permettons aux communes françaises qui sont chargées de l'eau potable et de l'assainissement, d'engager des actions de coopération décentralisées.

Suite aux ravages du tsunami en asie du sud nous avons ainsi mobilisé de nombreux fonds et engagé une véritable action de coopération de fonds associant des ONG, des villes françaises, les agences de l'eau et les autorités du Sri Lanka et de l'Indonésie.

Je souhaite naturellement que de tels élans ne se manifestent pas seulement lors de catastrophes mais véritablement dans la durée et autour de projets structurants et de territoire.

Je suis persuadé que vous aurez dans les jours qui viennent des débats très riches pour le développement de tels projets. La dimension territoriale de cette conférence, que vous avez choisi d'inscrire volontairement dans le titre « eau et territoire », me paraît essentielle. L'eau est un bien local qui façonne l'identité et la culture d'un territoire. Les choix des objectifs et des actions pour sa gestion durable ne peuvent être faits que par les acteurs locaux du bassin hydrographique. Sinon ils ne pourront pas se l'approprier.

Cette dimension territoriale nous allons la renforcer en France. Je viens juste de présenter, le 9 mars dernier, en conseil des ministres un projet de loi sur l'eau, qui refonde la politique de l'eau, et qui justement donne plus de poids aux acteurs locaux dans les décisions et les choix pour leur bassin.

Après cette introduction, je voudrais véritablement au nom du gouvernement français, vous souhaiter de très bons et très fructueux travaux pour cette semaine. Soyez persuadés que je suis, avec mes collègues du gouvernement et notamment Michel BARNIER, le Ministre des affaires étrangères, très sensibilisé aux enjeux internationaux de l'eau. C'est un facteur clé pour le développement et la paix dans notre monde.

Je suis maintenant très heureux de vous inviter autour d'un verre pour marquer le lancement de cette Conférence euro-africaine. Cela nous permettra de faire plus ample connaissance.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Monsieur le Professeur Marc GENTILINI,
Président de l'Académie de l'Eau

Madame et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Parlementaires,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

En qualité de Président de l'Académie de l'Eau, principale responsable de l'organisation de cette semaine exceptionnelle intitulée « Le printemps de l'eau à Paris », je veux tout simplement vous dire à quel point nous sommes honorés et heureux de vous accueillir ce soir dans ce magnifique « Salon Bleu », aimablement mis à notre disposition par Monsieur Serge LEPELTIER, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, que je remercie vivement.

Je remercie également les personnalités africaines, européennes et internationales qui nous ont fait l'honneur et l'amitié de venir participer à cette manifestation, et qui ont accepté d'y apporter leur précieux concours.

Comme vous le savez en effet, nous avons adopté une organisation très classique avec, bien sûr, une séance d'ouverture, précédée d'une conférence de presse à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, puis trois sessions thématiques dont un certain nombre d'entre vous assumeront les fonctions de présidents, de rapporteurs ou d'animateurs de « tables rondes », - toujours en binômes euro-africains -, enfin viendra mercredi après-midi la séance de conclusion et de clôture.

Je vous rappelle rapidement que notre programme ne s'arrêtera pas là, puisque jeudi, dans le même auditorium de l'UNESCO, le Programme Solidarité Eau a organisé un Colloque sur le thème « Eau, Solidarité, Europe » auquel vous êtes également conviés dans la mesure de vos disponibilités, enfin vendredi matin, l'Académie de l'Eau et le Conseil Européen du Droit de l'Environnement tiendront, toujours dans le même auditorium, une « table ronde » sur le droit à l'eau et à l'assainissement, plus particulièrement destinée aux juristes.

Beaucoup d'entre vous, d'Afrique comme d'Europe, ont activement participé et contribueront de manière très substantielle à ce programme. Nous espérons vivement que celui-ci vous conviendra et que, parmi les très nombreuses manifestations consacrées à l'eau actuellement, cette semaine du « printemps de l'eau à Paris » marquera une étape importante et significative dans le développement de formes nouvelles de coopération et de partenariat entre nous, pour le plus grand bénéfice de l'eau et des populations qui l'attendent.

Je vous souhaite, à tous et à toute, la bienvenue !

22 MARS 2005

Conférence euro-africaine

Message de bienvenue de Monsieur Koïchiro MATSUURA,
Directeur Général,
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

C'est un grand honneur pour l'UNESCO d'accueillir la Conférence « Eau et Territoires » organisée par l'Académie de l'Eau. Cet événement confirme l'engagement de l'UNESCO à soutenir les peuples africains dans leur effort commun et concerté pour améliorer les conditions de vie et promouvoir une gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés.

Il s'inscrit dans les Objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies. Ceux-ci ambitionnent de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population dépourvue d'accès à l'eau potable et à l'assainissement – respectivement plus d'un quart et un tiers de la population en Afrique sub-saharienne. L'enjeu est vital pour le continent africain. Il appelle une mobilisation coordonnée aux niveaux local, national et international. L'UNESCO soutient ainsi l'AMCOW à travers le cadre stratégique que représente le NEPAD.

C'est à travers un ensemble de programmes et d'actions que l'UNESCO et ses partenaires visent à renforcer les capacités africaines en matière de gestion et de gouvernance de l'eau. En ce sens, le Programme International Hydrologique développe les connaissances et les capacités indispensables en matière de gestion globale des ressources ; l'Institut UNESCO-IHE pour l'Éducation à l'eau forme les experts aptes à élaborer des solutions locales adaptées ; enfin l'UNESCO co-dirige le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

Les programmes de l'UNESCO font également valoir la dimension socioculturelle de l'eau : la variété des savoir-faire relatifs à l'eau, la place de l'eau dans l'élaboration des identités culturelles. Ils encouragent les échanges entre savoir-faire traditionnels et sciences modernes en matière de gestion globale des ressources naturelles.

Le programme « Fleuves et Patrimoine », quant à lui, s'engage en faveur d'un développement local susceptible d'intégrer les ressources naturelles et culturelles fluviales. Un important projet a d'ores et déjà été initié le long du fleuve Niger au Mali, en vue de renforcer la gouvernance locale des ressources fluviales, de favoriser la mise en réseau des municipalités riveraines et de soutenir la coopération décentralisée.

Dans ce contexte, il faut féliciter l'Académie de l'Eau d'avoir initié ce dialogue euro-africain à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, qui ouvre une Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015). Les conclusions de cette conférence représenteront une contribution au 4^{ème} Forum mondial de l'eau (Mexico, mars 2006).

Je souhaite à cette conférence le succès que réclame l'enjeu crucial d'améliorer les conditions sanitaires et vitales des populations africaines, comme de favoriser une gestion durable des ressources naturelles du continent.

Message de Monsieur Walter ERDELEN,
Sous-Directeur Général pour les sciences naturelles et exactes, UNESCO

Vos excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de vous accueillir à l'UNESCO à l'occasion de la Conférence euro-africaine sur « l'Eau et les Territoires » organisée par l'Académie de l'Eau. L'UNESCO co-organise et accueille cette importante réunion parce qu'elle fait écho à deux de nos plus importants engagements : soutenir les peuples africains dans leur action collective et concertée visant à créer de meilleures conditions de vie pour tous ; et encourager, au niveau mondial, la gestion durable des ressources en eau et soutenir les écosystèmes.

Cette conférence participe explicitement à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement visant à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes n'ayant pas accès à une eau saine et à un assainissement élémentaire. Il est crucial d'atteindre cet objectif, particulièrement en Afrique. Plus d'un quart de la population d'Afrique sub-saharienne n'a pas accès à de l'eau potable saine tandis que l'assainissement fait défaut à plus d'un tiers d'entre elle. Les autres besoins vitaux des peuples du continent africain sont des ressources en eau suffisantes pour la production de nourriture, la stabilité des écosystèmes et le développement économique.

Il est plus urgent que jamais de mettre en pratique des solutions durables à ces problèmes. Seule une approche intégrée, prenant totalement en considération la complexité de

l'interdépendance entre les systèmes naturels et socio-culturels, peut apporter des réponses adéquates et une mobilisation coordonnée au niveau local, national et international pour mettre en œuvre ces réponses sera nécessaire. L'UNESCO coopère dans ce sens avec les initiatives régionales du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Dans le monde entier, plusieurs programmes et actions de l'UNESCO font de leur mieux pour parvenir à une gestion intégrée de l'eau et une meilleure gouvernance à tous les niveaux. Ainsi, le Programme Hydrologique International de l'UNESCO soutient la recherche et l'apprentissage de compétences, et développe la base de connaissance intégrée pour la gestion des ressources en eau saine. L'UNESCO - IHE (Institut pour l'Education à l'Eau) à Delft aux Pays-Bas, enseigne à des experts internationaux, à un niveau de troisième cycle, les spécificités des pays en voie de développement. L'UNESCO accueille aussi et dirige le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) des Nations Unies, qui publie périodiquement le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

Les programmes de l'UNESCO concernent aussi clairement les aspects socio-culturels de l'eau tels que la connaissance traditionnelle des systèmes d'utilisation de l'eau, et le rôle de telles traditions dans la formation de l'identité culturelle et des pratiques sociales. Nos programmes encouragent l'approfondissement des expertises traditionnelles portant sur l'utilisation saine de ressources naturelles et culturelles par le biais de la science moderne, ce qui est l'une des plus importantes contributions en matière d'amélioration des conditions de vie de manière durable. Le Secteur de la Culture et le Secteur des Sciences exactes et naturelles de l'UNESCO combinent leur expertise dans cet effort et sont en étroite collaboration avec des institutions partenaires, telles que l'Académie de l'Eau, comme à l'occasion du Troisième Forum Mondial de l'Eau de 2003 sur le thème « Eau et diversité culturelle ». Un exemple d'actualité à cet égard est le programme « Rivières et héritage » de l'UNESCO. Dans ce cadre, le Centre du Patrimoine Mondial et la Convention France-UNESCO ont lancé un projet ambitieux en Afrique sub-saharienne. Commencant sur la partie du fleuve Niger située au Mali, il apporte son soutien à la gouvernance locale de l'eau et des ressources culturelles, encourage la mise en réseau de municipalités riveraines, et développe les partenariats de ville à ville. Nous espérons étendre ces projets à d'autres pays situés le long du fleuve Niger.

Dans ce contexte, il nous faut féliciter l'Académie de l'Eau pour avoir initié ce dialogue euro-africain sur l'eau et le territoire. L'UNESCO encourage cette initiative et espère que l'échange et la coopération entre les continents se poursuivra, notamment par la Facilité pour l'eau de l'Union Européenne envers les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

La conférence s'ouvre à point nommé durant la Journée Mondiale de l'Eau qui marque la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » déclarée par les Nations Unies pour 2005-2015. Je suis sûr que le résultat de cet important événement apportera aussi une contribution significative au Quatrième Forum Mondial de l'Eau à venir, qui se tiendra à Mexico en 2006, sur le thème « Actions locales pour un défi mondial ».

Je pense que cette conférence saura avec succès traiter des problèmes liés au défi vital que constitue l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations africaines, et encourager le développement durable de leur continent.

Merci beaucoup.

Message de Monsieur le Professeur Marc GENTILINI,
Président de l'Académie de l'Eau

Madame et Messieurs les Ministres,
Madame et Messieurs les Présidents,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et une grande joie de prononcer devant vous ce matin ce bref propos introductif à l'ouverture de cette conférence euro-africaine « EAU ET TERRITOIRES », dans cette prestigieuse Maison de l'UNESCO.

Je souhaite d'abord remercier respectueusement Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République Française, ainsi que Monsieur Koïchiro MATSUURA, Directeur Général de l'UNESCO qui ont bien voulu accorder à cette manifestation l'éclat de leur haut patronage.

Je remercie également les ministres, les personnalités et les représentants des nombreuses institutions internationales, africaines, européennes et françaises de la communauté de l'eau qui nous ont apporté leur bienveillant appui et qui nous honorent aujourd'hui de leur présence.

Merci encore à l'UNESCO pour sa généreuse hospitalité, et à tous ses services pour leur précieux concours !

Je tiens enfin à renouveler mes remerciements à celles et à ceux qui, pendant de longs mois, ont travaillé, avec ardeur et enthousiasme, pour préparer, organiser et assurer le bon déroulement de ces journées euro-africaines, les premières du genre.

Je me réjouis vivement de constater le nombre – près de 400 personnes -, la qualité et la diversité des responsables, hommes et femmes, venus de 32 pays d'Afrique et de quelque 15 pays d'Europe ou d'ailleurs, ainsi que d'une vingtaine d'organisations internationales, multilatérales ou régionales, et agences de financement que je remercie de leur confiance.

L'Académie de l'Eau que j'ai l'honneur de présider est une institution, jeune et dynamique, caractérisée par son approche et ses méthodes originales, à la fois pluridisciplinaires et intersectorielles, la conduisant à proposer des idées nouvelles et des propositions concrètes pour contribuer à améliorer la gestion des ressources en eau et de ses différents usages qui en ont grand besoin.

Face aux graves défis que pose l'évolution du monde moderne, et grâce à la qualité, à la diversité et à l'expérience de ses membres, l'Académie de l'Eau a aujourd'hui prouvé sa capacité à jouer un rôle significatif dans la prise de conscience publique du grand enjeu de société qu'est celui de l'eau, situé à l'intersection de la science et de l'éthique, des techniques et du politique.

Conformément à sa vocation, l'Académie de l'Eau a accompli, en peu de temps, un travail de réflexion originale et de propositions pluridisciplinaires, débouchant sur la présentation de contributions innovantes, lors des principales manifestations internationales concernant l'eau : Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg en septembre 2002, 3ème Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en mars 2003, G8 d'Evian en juillet 2003, sans oublier l'active participation de ses membres dans l'élaboration du rapport Camdessus sur le financement des infrastructures hydrauliques.

Cette conférence euro-africaine, organisée en partenariat entre l'Académie de l'Eau et l'UNESCO, porte sur un thème essentiel, celui des relations, étroites et complexes, entre la gestion de l'eau et la gestion des territoires, urbains ou ruraux. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'eau, dans son volet « Gestion intégrée des Ressources en Eau », plus particulièrement tourné vers l'Afrique.

Cette rencontre intercontinentale Nord / Sud constitue une étape importante dans la préparation du 4ème Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra en mars 2006 à Mexico.

Je terminerai ce propos introductif en remerciant à nouveau chaleureusement tous les participants qui ont répondu en si grand nombre à notre invitation, qu'ils soient venus du cœur de l'Afrique ou des confins de l'Europe.

A toutes et à tous, je souhaite de fructueux débats et un plein succès à ces journées euro-africaines d'échanges, de partage et de coopération, pour le plus grand bénéfice de l'eau et des populations qui l'attendent.

Message de Madame Maria MUTAGAMBA,
Ministre d'Etat de l'Eau d'Ouganda,
Présidente du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW)

Monsieur le Président de l'Académie de l'Eau,
Vos excellences les Ministres de l'Eau,
Vos excellences les Ministres de l'Environnement,
Vos excellences les Ambassadeurs,
Vos excellences Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je suis enchantée d'avoir l'honneur d'être ici aujourd'hui pour célébrer la Journée Mondiale de l'Eau, ceci d'autant plus que je viens représenter le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW), en ce jour de Conférence euro-africaine sur l'eau et les territoires.

Dans le même esprit, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Président de l'Académie de l'Eau et au Directeur Général de l'UNESCO pour avoir convenu de cette réunion et pour avoir rendue possible ma venue ainsi que celle de ma délégation.

Afin de poursuivre les objectifs de l'Union Africaine et en vue d'achever les Objectifs de Développement du Millénaire, l'AMCOW a été créée. Les Ministres de l'Eau du continent africain ont mis en place cette structure en premier lieu pour promouvoir la coopération, la sécurité, le développement socio-économique et l'éradication de la pauvreté sur le continent, et ceci sera fait à travers la gestion des ressources en eau et l'approvisionnement en eau des gens d'Afrique. Le but principal de l'AMCOW est d'agir comme mécanisme régional pour la coopération sur la politique critique des défis de l'eau en Afrique. Le Conseil fournit ainsi l'occasion d'une coopération régionale et internationale pour arriver à atteindre la composante eau des ODM et du plan de Johannesburg mais aussi agir comme un contrôleur à travers le programme d'échanges de points de vue du NEPAD. Il encourage des partenariats stratégiques et la politique régionale de dialogue et de coopération destinée à accomplir les objectifs établis par les ODM.

Mes amis, nous savons tous que l'Afrique est actuellement confrontée à des défis majeurs dans le domaine de l'eau et je demande que soient mises en place des stratégies substantielles et innovantes de gestion pour dépasser ce problème, d'autant plus si nous voulons atteindre les ODM. Nous savons tous qu'au moins 25% de la population du continent africain n'a pas accès à l'assainissement de l'eau ni à de l'eau propre, et que 50% de notre population se trouve en dessous du niveau acceptable des 50% d'approvisionnement en eau sûre. Il est de plus à noter que le nouvel objectif des années 2005 à 2015 –la décennie des Nations Unies- ne sera pas atteint si l'Afrique ne met pas en place le programme de gestion intégrée des ressources en eau ; et ceci est au cœur de notre réunion. Et je crois que cette réunion va trouver un moyen, se terminera sur des stratégies d'aide pour que l'Afrique accélère le programme de gestion intégrée des ressources en eau.

Le thème de cette Conférence : « eau et territoires » est vraiment décisif pour l'Afrique ; les écosystèmes sont, en effet, prospères grâce à leur diversité mais tous ont en commun au moins une composante essentielle, qui est l'eau. Réduire la disponibilité de l'eau dans l'environnement naturel a déjà causé des dommages, a eu un effet dévastateur; la pollution a aussi affecté l'agriculture et les écosystèmes des lacs. Il est donc important que les débats de cette réunion se basent sur ceci et apportent des stratégies et des modalités afin d'aider l'Afrique à surmonter ces problèmes. La dégradation de l'environnement est aussi une cause majeure d'inquiétudes pour le continent africain ; soumis à des changements très importants, que ce soit sous forme de sécheresse, comme nous en avons connu en Somalie ou sous forme de pluies diluviennes, comme ce qui s'est passé au Mozambique.

Nous pensons que cette réunion devrait être capable de définir des lignes directrices de la manière dont l'Afrique pourrait répondre à ces défis. J'espère que les discussions, débats et idées issus de cette conférence contribueront au développement de méthodes efficaces de gestion de l'eau et des territoires qui pourront être mis en œuvre en Afrique. Le continent transposera en dernier lieu ces instruments en actions pratiques à mettre en place.

Nous savons tous que les recherches universitaires et les rapports théoriques peuvent avoir un impact sur ce qui se passe sur le terrain ; nous avons donc besoin de trouver les moyens de transposer en actions pour le continent africain tout ce dont nous parlerons durant cette réunion. Il s'agit d'une réponse aux besoins humains ; récemment un tsunami a précipité la perte de milliers de vies ; le monde a su répondre à ce drame de manière efficace et dans le même temps, personne ne semble savoir ou personne ne semble faire état de la question de l'eau en Afrique. C'est donc un défi pour chacun d'entre nous : 3 000 enfants meurent chaque jour en Afrique à cause du manque d'eau propre et d'assainissement. C'est l'équivalent de 20 Boeings s'écrasant chaque jour en Afrique, mais si cela précisément arrivait, je pense que toutes les chaînes de télévision en feraient état, et je suis sûre que tout le monde répondrait. Mais puisqu'il qu'il s'agit d'un tueur silencieux, qui supprime des vies jour après jour, personne ne semble remarquer le problème de l'eau.

J'aimerais pouvoir réaliser, j'aimerais voir ceci devenir une réalité, que les conférences puissent venir en Afrique, et que nous nous déplaçons tous en Afrique pour y participer. Tout comme nous nous sommes déplacés en Asie pour être sûrs de répondre aux besoins des populations affectées par le raz-de-marée. Je suis sûre qu'avant la fin de cette Conférence, de grandes différences apparaîtront, en termes d'eau, d'assainissement, de développement écologique et d'environnement. Donc ce défi est tout pour nous :

Nous sommes ici pour délibérer, mais que se passera-t-il après ? Qu'allons nous faire ensuite ? On nous a parlé, et nous serons de retour la semaine prochaine en compagnie des partenaires de développement au sujet du financement de l'eau en Afrique.

J'aimerais demander à chacun de vous : avant la semaine prochaine, que sommes-nous capables de faire, aujourd'hui comme demain, pour l'Afrique ? C'est un défi pour moi, venant d'Afrique, du bureau de l'AMCOW. Je sais qu'il y a une tribu, une humanité, qu'il y a une langue et qu'il s'agit du langage du cœur. Nous le ressentons tous, nous savons que nous devons faire quelque chose. C'est le langage du cœur qui nous fera bouger, les gens se sont déplacés en Asie parce qu'ils l'ont senti. Les gens vont commencer à sentir les besoins des Africains : des gens qui meurent de faim parce qu'il n'y a pas assez à manger, des gens qui meurent parce qu'ils souffrent de maladies liées à l'eau, des gens qui n'ont nulle part où aller parce qu'ils n'ont pas de toilettes à leur disposition.

Je suis sûre que chacun d'entre vous a une documentation suffisamment importante se rapportant à l'Afrique. Mais que se passera-t-il ensuite ?

Je pense que le voyage a commencé, nous devons tous ouvrir les yeux ; nous devons tous bouger et faire ce que l'on attend de nous. Tous pour un, une communauté mondiale, et une humanité.

Merci beaucoup

Intervention de Monsieur Pascal BERTEAUD, Directeur de l'eau,
au nom de Monsieur Serge LEPELTIER, Ministre de l'écologie et du développement durable

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, d'excuser M. Serge LEPELTIER, Ministre de l'écologie et du développement durable, qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui et qui m'a chargé en tant que directeur de l'eau de son ministère, de le représenter.

Je souhaite tout d'abord saluer l'initiative de l'Académie de l'Eau et de son Président, Marc GENTILINI, pour l'organisation à Paris dans le cadre prestigieux de l'UNESCO, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, de cette conférence euro-africaine consacrée à l'eau et aux territoires. Cette réunion met clairement en évidence l'importance de cette « institution » qu'est devenue au fil des années l'Académie de l'Eau qui rayonne largement maintenant au plan international.

Chacun sait que la gestion de l'eau est une préoccupation grandissante dans de nombreux pays. La tension s'accroît, notamment en cas de ressources partagées au plan international. 90% des rejets des villes et des industries ne sont pas traités. Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité. 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards ne disposent pas d'assainissement.

La vocation de l'Académie de l'Eau est de promouvoir des réflexions transversales entre les domaines où l'eau intervient afin de veiller à une bonne gestion de la ressource compte tenu des spécificités des politiques sectorielles menées. Ces réflexions et recommandations contribuent largement à la mise en place, au plan international, du développement durable. Elles portent notamment sur l'eau, la ville et l'urbanisme, l'eau et la solidarité, l'eau et le

développement durable, l'eau et la santé mais aussi sur l'eau et la diversité culturelle, thème qui a été largement promu par l'Académie lors que 3ème forum mondial de l'eau, tenu à Kyoto en mars 2003 et sur l'eau et les territoires, thème de la présente conférence.

La communauté internationale est fortement mobilisée sur cette question et l'a fait figurer parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, arrêtés par l'assemblée générale des Nations-Unies en 2000. Ceux-ci ont été complétés lors du Sommet mondial du développement durable tenu à Johannesburg en 2002. Il s'agit :

- D'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources environnementales,
- De réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau de boisson et à des services d'assainissement de base,
- De développer des plans nationaux de gestion intégrée et efficiente des ressources en eau.

Ces objectifs impliquent la desserte de 1,6 milliard de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement d'ici 2015. Le rapport du panel mondial présidé en 2002 par Michel CAMDESSUS a montré que l'atteinte de ces objectifs nécessitait a minima un doublement de l'ensemble des contributions (aide publique au développement, secteur privé, consommateurs...).

Permettez-moi maintenant d'évoquer l'action de la France pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

La France est un des premiers bailleurs du secteur, avec 268 millions d'euros par an d'aide bilatérale et 100 millions d'euros par an d'aide multilatérale. L'Afrique y tient une place prépondérante : elle représente, par exemple, près des deux tiers de l'aide bilatérale. La France a pris la décision de doubler son aide publique au développement pour le secteur de l'eau, en particulier en Afrique. On peut rappeler également qu'elle a placé l'eau au cœur des priorités du G8 et a fait adopter un plan d'action pour l'eau reprenant en particulier les préconisations du rapport Camdessus. Elle co-organise le 1er avril prochain avec la Banque Africaine de Développement (BAfD), une conférence internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement en Afrique rurale.

Le doublement de l'aide publique dans le secteur de l'eau sera orienté, en lien avec les actions européennes, sur l'assainissement, sans réduire pour autant l'effort sur l'accès à l'eau potable, l'accès aux services des populations défavorisées, la gestion des ressources en eau en faveur d'une meilleure efficacité des usages et de la lutte contre les inondations.

Le financement des infrastructures sera accompagné d'actions visant notamment à inciter les gouvernements à définir des politiques nationales de l'eau, à impliquer les acteurs locaux et plus particulièrement les collectivités locales responsables de la gestion des services, à diversifier les instruments susceptibles d'avoir un effet de levier sur les ressources financières mobilisables.

Au-delà de l'aide publique au développement, l'adoption le 27 janvier dernier d'une loi sur la coopération décentralisée va permettre aux collectivités locales et aux agences de l'eau françaises d'apporter leurs savoir-faire et leurs financements aux collectivités étrangères pour

leur gestion des services d'eau et d'assainissement. Le renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage locale sera proposé en première priorité.

Ce dispositif est d'ores et déjà appliqué de façon efficace pour l'assistance apportée par la France aux pays asiatiques touchés par le tsunami du 26 décembre 2004. Animé par le ministère de l'écologie et du développement durable, il repose sur la mise en place de partenariats entre acteurs (collectivités, ONG, entreprises, agences de l'eau) permettant d'allier synergies et complémentarités.

Pour conclure, je souhaiterais évoquer la question du suivi des Objectifs du Millénaire et de Johannesburg et la nécessité de mettre en place un mécanisme d'observation mondial qui permette de connaître les progrès qui sont faits tant du côté des bénéficiaires de l'aide que de celui des donateurs. De plus en plus de pays sont conscients de la nécessité de disposer de ces données. La France a fait une proposition consistant à renforcer les éléments existants au niveau national et mondial et à les compléter au niveau régional pour accroître l'efficacité du système : il ne s'agit, en aucun cas, de créer une nouvelle institution internationale. Ce mécanisme, qui doit résulter d'un effort conjoint de la communauté internationale, devra accorder une priorité à l'Afrique.

Le mécanisme proposé repose sur trois niveaux d'actions :

- au niveau national, il convient d'aider les pays à renforcer leurs capacités pour assurer un meilleur suivi-évaluation de leur secteur eau et assainissement, par la mise en place d'instruments de collecte et de diffusion des données de façon à améliorer leur pertinence et leur fiabilité. Le renforcement de capacités doit aussi aider les Etats à établir des tableaux de bord nationaux et à afficher des calendriers ciblés d'atteinte des ODM en matière d'accès en eau potable et en matière d'assainissement dans le cadre des plans de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau ;

- au niveau régional, il est proposé de mettre en place des comités de suivi et d'évaluation venant aider les pays à améliorer leurs systèmes nationaux notamment en traduisant les objectifs mondiaux en objectifs nationaux. Ces Comités régionaux seraient constitués des acteurs régionaux et nationaux du secteur et leur secrétariat pourrait être assuré par les bailleurs multilatéraux régionaux.

Ce comité régional constituerait un niveau relativement indépendant, capable d'apporter des éléments de comparaison sur les performances au sein de chaque pays. Il permettrait une interprétation approfondie des données collectées par les agences des Nations Unies regroupées sous le « Joint monitoring programme » (JMP).

Dans le cas de l'Afrique, la Banque africaine de développement devrait présenter des propositions concrètes sur la mise en place d'une phase pilote d'un Comité régional de suivi et d'évaluation à la « Conférence Internationale sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural » organisée avec la BAfD le 1er avril à Paris. Ce dispositif aura pour objectif de mesurer les progrès réalisés pour la desserte des populations et d'inciter à la diffusion des bonnes pratiques ;

- au niveau mondial, il est proposé de renforcer UN water et son secrétariat ainsi que le « Joint Monitoring Programme (JMP) par des apports scientifiques et financiers afin d'accroître la qualité des données (niveaux de desserte, qualité de l'eau et coûts) et la fréquence des restitutions (3 ans actuellement). De plus, des rapports d'information pertinents et régulièrement actualisés seraient transmis au Conseil Consultatif pour l'eau et l'assainissement (récemment

mis en place par Koffi ANNAN) afin qu'il puisse répondre efficacement au mandat qui lui a été confié par le Secrétaire général des Nations Unies.

Cette proposition de mettre en place un mécanisme d'observation mondial qui permette de suivre les progrès accomplis pour atteindre les Objectifs en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement sera discutée dans le cadre de la Commission du développement durable lors de sa prochaine réunion en avril.

Afin de progresser de façon pragmatique, la France a chargé le Conseil Mondial de l'Eau d'établir un état des lieux sur l'articulation des différents systèmes de suivi existants. Il n'intervient pas en tant qu'acteur dans le dispositif mais pourrait jouer un rôle important comme vecteur de communication et de dissémination pédagogique, notamment en vue de la réunion des chefs d'Etats et de gouvernements sur l'examen des Objectifs du Millénaire aux Nations Unies en septembre 2005 et du IVème Forum de l'eau à Mexico en mars 2006.

En tant qu'organisateur des Forums mondiaux de l'eau, le Conseil mondial est une institution importante au plan international. Le Forum mondial de l'eau devrait être l'occasion de faire un point informel sur les progrès accomplis dans l'atteinte des Objectifs en matière d'eau et d'assainissement.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais soumettre à votre réflexion au début de votre réunion.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Message de Monsieur Birama SIDIBE, Directeur du Secteur Agriculture,
Banque Africaine de Développement
pour Monsieur Bisi OGUNJOBI, Vice-Président, Banque Africaine de Développement

C'est un grand plaisir pour moi d'être ici parmi vous, je représente le Vice-Président des opérations de la Banque Africaine de Développement, qui m'a demandé de participer à ces débats.

Je voudrais commencer par saluer un grand ami de l'Afrique, le Professeur GENTILINI. Je suis malien, c'est vrai et le Professeur GENTILINI est quelqu'un pour le Mali, c'est un humaniste, et cela ne m'étonne pas du tout qu'il soit Président de l'Académie de l'Eau, simplement parce que le Professeur GENTILINI a été un médecin au Mali, il s'est occupé de maladies tropicales et les maladies tropicales sont pour l'essentiel liées à l'eau donc il s'agit d'une continuation d'une œuvre humaine que les africains doivent saluer aujourd'hui, c'est très important. La deuxième chose, c'est dire que la BAfD joue un rôle de plus en plus important dans la question de l'eau en Afrique. La gestion des ressources en eau et du développement est une priorité pour la Banque Africaine de Développement, choix que beaucoup d'intervenants ont signalé ce matin. Je ne reviendrai pas sur les grandes données, les grandes statistiques que vous connaissez tous en matière d'accès à l'eau potable des africains : on estime qu'il y en a 300 millions qui n'ont pas accès à l'eau potable, c'est un vrai problème économique et un problème de développement. On estime qu'il y a 310 millions d'africains en milieu rural qui n'ont pas accès à un assainissement acceptable.

Compte tenu de tout ceci, la BAfD a préparé un plan stratégique pour l'Afrique en s'alignant sur beaucoup d'initiatives : les initiatives des africains en matière d'eau et de développement. Le groupe de la Banque a contribué de façon importante au développement du secteur de l'eau en Afrique en investissant environ 5,06 milliards de dollars américains au cours des 37 dernières années. La leçon principale qui a été tirée est la nécessité d'une approche complète et intégrée visant à débloquer tout l'usage profitable de l'eau pour réduire la pauvreté et assurer le développement économique. C'est un des piliers de l'action de la BAfD sur la réduction de la pauvreté et tout ce qui touche à ce concept. Cette prise de conscience essentielle a incité la Banque à réexaminer ces approches de gestion des ressources en eau et a abouti à l'adoption en 2000 de la politique de la GIRE. Cette politique est fondée sur la reconnaissance du fait que l'eau a une utilité gouvernementale, sociale, économique et que sa gestion doit être optimisée dans le cadre de ces besoins imbriqués. Guidée par sa politique de GIRE et en réponse à la pression régionale et mondiale pour faire face aux besoins régionaux de l'Afrique, la Banque s'est lancée dans le développement et la promotion de plusieurs initiatives régionales en matière d'eau. Pour répondre à l'importance des défis représentés par le développement des ressources d'eau en Afrique, la Vision Africaine de l'Eau pour 2005 intitulée Usage de l'Eau Equitable et Durable pour le Développement Socio-économique a été présentée au 2eme Forum Mondial de l'Eau de la Haye en mars 2000. La Vision Africaine de l'Eau associée au cadre d'action reconnaît la tendance naturelle et humaine à la viabilité de l'eau qui nécessite une approche transfrontalière et une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau impliquant une collaboration entre les pays africains et le soutien total de la communauté des bailleurs de fonds internationaux. La Vision a apporté le cadre stratégique à l'élaboration des initiatives de la Banque en matière d'eau, qui entre dans une approche intégrée pour résoudre la crise de l'eau en Afrique.

Les principales initiatives comprennent le Programme pour l'approvisionnement en eau et assainissement du NEPAD, l'Initiative pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau dans les zones rurales – dont on parlera beaucoup dans la semaine du 1^{er} avril- et le Fonds africain de l'eau. Le Programme du NEPAD implique principalement la gestion des ressources en eau transfrontalière en Afrique dans le cadre de l'intégration économique et de la coopération régionale, inscrite dans la Charte du NEPAD. L'initiative de l'eau et de l'assainissement en Afrique vise à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique rurale, le but étant d'atteindre un taux de 80 % d'ici 2015. Le Fonds africain pour l'eau, conçu sous la Direction du Conseil des Ministres Africains de l'eau et domicilié à la Banque Africaine Développement, vise à financer la création d'un environnement institutionnel solide et à donner les capacités institutionnelles nécessaires pour une gestion réelle et efficace des ressources en eau. Il vise aussi à financer les petites installations d'eau innovatrice dans les zones rurales. Ces deux initiatives sont très importantes pour la Banque parce qu'elles sont un outil d'intervention pratique en Afrique. Le Fonds africain de l'eau, à travers les mécanismes d'assistance et de capacité institutionnelle, est un levier de promotion des investissements de l'eau. Dans cet effort commun pour l'accès de tous les africains à l'eau potable et à l'assainissement, la Banque veut jouer le rôle significatif.

Je vous remercie vous souhaite de bons travaux.

Intervention de Monsieur Michel JACQUIER
Directeur, Agence Française de Développement

Il s'agira ici de formuler quelques réflexions préliminaires à partir de ce que fait l'Agence Française de Développement en matière d'eau : à l'occasion de cette Conférence euro-africaine

sur le thème de l'eau et des territoires, nous sommes au coeur d'une longue démarche qui va s'étaler sur plusieurs jours de réflexion.

Le secteur de l'eau est un secteur prioritaire, conformément aux orientations stratégiques générales de la France, comme déjà rappelé par le message du Président de la République et celui du Ministre de l'écologie et du développement durable. Au sens large, il représente environ un tiers de nos engagements annuels.

Nous avons à l'heure actuelle environ 70 projets vivants qui concernent l'eau et nous instruisons une dizaine d'engagements nouveaux par an. C'est une action qui répond à des besoins de financement considérables qui ne pourront être satisfaits que par la seule aide publique au développement (APD) ; il faut être conscient que pour répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM), il faut attirer des financements privés. D'où une forte nécessité d'établir des partenariats public-privé (PPP) dans un environnement difficile (risques politiques, techniques et financiers). Face à cela, nous devons trouver des réponses qui sont, probablement, dans la démultiplication des outils financiers pouvant répondre à ces problématiques. Dès la fin des années 1990, on a pu constater un recul des PPP. Il faut travailler à remonter cette pente, grâce à la multiplication des capacités de financements, à la trouvaille de nouveaux instruments, d'autant plus que le secteur privé a tendance à se désengager de son rôle d'investisseur pour aujourd'hui se cantonner à des tâches d'opérateur. C'est sur ce rôle que le secteur privé doit être ramené, mais il a besoin de garanties nécessaires pour intervenir. Il existe des initiatives dans ce domaine, auxquelles l'AFD participe directement ou par le biais de PROPARGO (promouvoir et appuyer la création, le développement, la mise à niveau, la restructuration des entreprises privées dont la valeur ajoutée génère un impact direct sur le développement, ainsi que la privatisation des entreprises publiques). L'AFD collabore également avec la Banque mondiale, notamment l'institution MIGA (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements – une institution de garantie qui apporte sa part dans ce type de montages). Dans le cadre de la démultiplication des capacités de financement, on doit garder à l'esprit qu'on est dans un mouvement mondial de décentralisation, qui va faire du local l'échelon privilégié d'apport de ces services de base dont l'eau fait partie. C'est donc à travers les collectivités locales que nous devons financer de plus en plus ces secteurs, trouver les solutions nécessaires. C'est un point important de nos réflexions.

Les grandes orientations de la politique française au sein de laquelle opère l'AFD sont :

1. Des politiques sectorielles pour les OMD et une gestion durable : elles sont une nécessité : il faut un cadre global pour augmenter l'efficacité des opérations. Il existe aussi une dimension transfrontalière.
2. La gestion intégrée des ressources par les bassins versants : raisonner en matière de ressource en eau de façon globale rejoint l'idée d'avoir une concertation entre l'ensemble des acteurs sur un terroir donné, pour avoir une vision globale de l'aménagement des bassins versants. Du côté de l'utilisation de la ressource et pas seulement la production, il existe des mesures pour économiser l'eau, pour l'utilisation domestique, animale, l'irrigation, etc...
3. Accroître l'efficacité et la gestion des services : cette efficacité ne peut être obtenue que par un multi-partenariat qui associe l'ensemble des intervenants (Etat, utilisateurs, société civile). Dans ce domaine, a été évoqué le 1% des collectivités locales qui peuvent, en matière de coopération décentralisée, s'investir dans ce secteur. C'est un secteur sur lequel la coopération décentralisée peut jouer un rôle efficace en aidant à une capacité de gestion des ressources locales. Le partenariat entre collectivités a déjà

fait ses preuves (ex : Bénin). Le couple régulation-concurrence est au centre de ce qu'il faut faire et faire fonctionner, au cœur des opérations

4. L'accès pour tous et l'accent en faveur de la lutte contre la pauvreté : déjà évoqué longuement (les ODM par exemple). A l'AFD, le fait de consentir des financements est destiné à aider cette lutte contre la pauvreté (dans des schémas privés, apport d'éléments de bonification du concours de l'AFD, qui permet ainsi à l'opérateur privé de réaliser des investissements concourant aux ODM). Cela montre qu'il ne faut pas tout le temps rester dans des carcans et qu'il faut diversifier les opérations. On peut avoir des opérations de lutte contre la pauvreté portées par des opérateurs privés.
5. L'efficacité de l'aide : les mesures d'impact sont essentielles pour l'AFD. Nous essayons d'avoir une vision assez claire de ces impacts. La méthodologie doit être améliorée en adéquation avec les travaux du Conseil consultatif pour l'eau et l'assainissement créée l'année dernière par les Nations-Unies.

Quelques remarques sur les thèmes de cette Conférence :

6. l'interaction entre eau et l'aménagement du territoire est évidente quand on se situe au niveau des grands travaux d'hydraulique, de transferts d'eau ou de barrages.
7. On retrouve ces interactions quand on aborde la gestion de l'eau par bassins versants : intégration territoriale, sectorielle, nécessité d'étudier en détail le fonctionnement des acteurs concernés.
8. Dernier thème : la localisation des investissements à partir d'une analyse territoriale. Par exemple, ce qui a été fait au Tchad depuis 15 ans : on a pu constater la vertu d'une approche globale des problèmes qui associe les autorités locales et les bailleurs dans une démarche harmonisée : où comment une approche globale, progressive, sur la durée, conduit à des résultats spectaculaires.
9. Il existe des liens entre les dynamiques de décentralisation et les approches sectorielles, notamment dans l'eau, à prendre en compte. C'est le cas au Mali, au Bénin et au Tchad, où la décentralisation est en cours.

En conclusion, il apparaît que l'aménagement du territoire ne se résume pas à la gestion de l'eau. Les défis que posent l'eau ne sont pas tous solvables par des politiques d'aménagement du territoire, mais nous savons tous que vouloir aborder une problématique sans tenir compte de l'autre serait une erreur et conduirait à un manque d'efficacité.

On ne peut que se réjouir que ce thème ait été choisi comme axe central de ces journées.

Je vous souhaite de fructueux travaux.

Discours de Monsieur Mamédy SACKO, pour Monsieur OULD MERZOURG, Haut Commissaire, Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Madame, Monsieur,

L'OMVS est un aménageur et un acteur de terrain, dont la mission est d'aménager le bassin du fleuve Sénégal, dans le cadre d'une coopération entre plusieurs pays.

Je pense que c'est une expérience qui s'inscrit bien dans les thèmes qui sont les nôtres aujourd'hui, à savoir la gestion des ressources en eau et l'aménagement du territoire. Avant de

commencer, je voudrais vous présenter les remerciements et les excuses de Monsieur le Haut-Commissaire de l'OMVS Monsieur MERZOUG, empêché, qui m'a donc demandé de bien vouloir le représenter à cette manifestation.

L'OMVS réaffirme tout son attachement aux thèmes qui seront débattus à l'occasion de cette manifestation et vis-à-vis de l'Académie de l'Eau. Nous avons composé une délégation importante qui comprend : des directeurs techniques qui, tous les jours, dans le cadre de la gestion de l'eau, sont confrontés à la problématique de disponibilité dans le temps et l'espace de la ressource et qui sont confrontés aux obligations de dialogue permanent avec les usagers, avec la société civile, avec les ONG. Notre délégation comprend également le Directeur de l'Observatoire de l'Environnement qui pourra également vous faire partager son expérience. Est également avec nous le Directeur du Centre de Documentation qui est une sorte de centre de référence sur le bassin de fleuve au Sénégal doté d'une expérience de plus de 100 ans sur la collecte d'information sur le bassin transfrontalier. Le principe est que, pour saisir la dimension complète de la question de l'aménagement du territoire et de la gestion des eaux, il faut se situer dans un bassin fluvial où il y a des grands investissements de maîtrise relatifs à la ressource en eau.

L'eau ne possède pas de frontière. C'est ce qu'a compris depuis longtemps l'OMVS, qui crée en 1972 et regroupant des pays sahéliens, a été amené très tôt à créer un moyen de coopération pour la mise en valeur fleuve Sénégal, et qui a aujourd'hui pu réaliser, en commun, les ouvrages de Manantali et de Diaman qui sont des ouvrages à buts multiples : production d'énergie, navigation, irrigation mais également un problème de protection de l'environnement. Au-delà de la réalisation de cette structure physique, il est important qu'un cadre de coopération puisse être défini et c'est pour cela que des instruments de base, comme des instruments juridiques, ont été élaborés par les états membres. Il s'agit en particulier de la mise en valeur elle-même qui définit quelque peu le cadre de coopération dont les principes de base sont la solidarité, l'équité et l'égalité de traitement de tous les usagers du fleuve Sénégal. Un des instruments majeurs de cette coopération est la Charte des Eaux du fleuve Sénégal, qui est une avancée importante pour nous, et dans laquelle sont définis les droits des usagers à l'accès à la ressource et l'obligation de concertation en tous les usagers, y compris les Etats eux-mêmes, mais également les collectivités, les ONG pour tout usage de la ressource en eau. C'est un préalable et un élément assez positif, il permet donc de saisir suffisamment à temps l'émergence éventuelle de conflits entre les usages et entre les différents usagers.

Nous avons essayé de partager cette expérience aujourd'hui vieille de 30 ans, en nous impliquant dans cette vision de gestion partagée à travers les activités du RIOB, où l'OMVS est membre du bureau. Nous avons également essayé de partager cette expérience avec un autre bassin de l'Afrique, celui du fleuve Niger, mais également de façon générale au niveau de l'Afrique, nous avons créé un Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB) dans lequel l'OMVS joue le rôle de secrétariat technique. Nous partageons effectivement cette expérience de 30 ans dans la gestion de la ressource en eau entre pays riverains. La question environnementale sera extrêmement importante pour nous, nous avons travaillé sur un grand projet de gestion intégrée des ressources en eau qui regroupe les états membres de l'OMVS, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. C'est dire que la gestion de ces problèmes d'environnement et gestion de la ressource en eau dans un bassin ne peut se faire que dans un cadre concerté où tous les partenaires sont présents et où les discussions et le dialogue permettent de prendre des décisions. Nous travaillons précisément maintenant dans une perspective d'intégration de la Guinée à l'OMVS. Ce qui nous permettra d'aboutir à une organisation de tous les états riverains du fleuve Sénégal, non seulement en terme de discussions et de dialogues, mais également en terme d'actions concrètes d'aménagement du

fleuve. Très tôt, les états riverains du fleuve Sénégal ont compris l'obligation pour eux de la synergie des actions, de la coopération et si l'organisation aujourd'hui a 30 ans, en fait elle est héritière de l'organisation qui a précédé, c'est-à-dire à l'époque des premières années des années d'indépendance. Je pense également que c'est une expérience qu'on pourra partager avec les uns et les autres.

Je ne serai pas long, je pense que notre présence explique bien l'intérêt que nous accordons au sujet que nous avons aujourd'hui à débattre et je voudrais encore une fois remercier l'Académie de l'Eau et les autorités françaises d'avoir bien voulu nous inviter, je vous remercie.

Message de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat,
par Monsieur Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche

Madame la Ministre d'Etat de l'Eau de l'Ouganda,
Monsieur le Ministre, Cher Ami Serge LEPELTIER,
Monsieur le Président de l'Académie de l'Eau,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire le regret qui est le mien de ne pas être parmi vous aujourd'hui, pour cette rencontre consacrée à l'eau. Une rencontre qui s'annonce passionnante sur un sujet essentiel pour la pérennité de notre planète et l'avenir de nos enfants. En effet, la rareté de l'eau, ressource ô combien vitale, en fait un bien précieux. Elle implique la définition de nouvelles stratégies mondiales afin de mieux en assurer la protection et d'en favoriser le partage équitable, entre le « Nord » et le « Sud ».

Conscients de cette « impérieuse nécessité », il nous appartient désormais de transformer cette « noble cause » en un véritable « combat ». Force est de reconnaître que l'avenir de l'humanité dépend des choix que nous ferons en matière de gestion de l'eau.

La Conférence euro-africaine que vous organisez aujourd'hui, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du Forum mondial de l'eau, qui se tiendra en 2006 à Mexico, prolonge la réflexion de l'année mondiale de l'eau en 2003. Cette heureuse initiative traduit l'ambition qui anime l'Académie de l'Eau que préside avec talent et compétence notre ami le professeur Marc GENTILINI : appréhender la dimension mondiale de l'eau à travers le prisme de la nécessaire solidarité. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la « nouvelle frontière » du « développement durable » qui doit permettre d'anticiper et d'intégrer le coût social du développement économique, indispensable au progrès humain.

L'eau est un défi pour l'humanité et elle est, à l'évidence, au cœur des stratégies pour le « développement durable » de notre planète. A ce titre, la nécessaire correction des inégalités « Nord – Sud » doit être entreprise tout en préservant la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Dès lors, il importe de se placer dans une perspective dynamique pour anticiper l'évolution de la ressource et analyser les avancées de la science.

La concrétisation de ces objectifs implique aussi de mesurer l'ampleur des moyens financiers nécessaires. Face à cette exigence mondiale, l'Europe, et notamment la France, constitue un modèle reconnu et une référence en matière de savoir-faire.

C'est l'occasion, pour moi, de rappeler le rôle fondamental des collectivités locales en matière de gestion de l'eau. La gestion de proximité a démontré, s'il en était besoin, toute son efficacité. Dans un monde global, local et proximité riment avec efficacité. Ils riment également avec solidarité. Le Parlement français, à l'initiative de mon collègue et ami Jacques OUDIN, a décidé d'affecter 1 % du prix de l'eau à la coopération décentralisée (120 M € pour la France). Notons enfin que les partenariats anciens entre entreprises concessionnaires et collectivités locales ont permis de trouver, avec le temps, le juste équilibre entre qualité de service et qualité de l'eau, le tout au meilleur tarif. Cette qualité, à laquelle sont légitimement attachés les consommateurs, a certainement un coût, celui de la modernisation des équipements et des normes européennes, parfois excessives, mais le respect de l'environnement a-t-il un prix ?

A cet égard, je crois beaucoup aux vertus des partenariats public/privé pour démultiplier la palette de financements. Je compte donc sur votre réflexion pour mieux définir le potentiel de participation des entreprises privées à cette exigence de solidarité. Même si le système français constitue un modèle, je crois que nous devons le moderniser. C'est d'ailleurs la volonté du gouvernement qui vient de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi sur « l'eau et les milieux aquatiques ». Cette réforme ambitieuse de la politique de l'eau en France devrait notamment permettre de mieux maîtriser l'impact des activités humaines sur l'environnement et donc sur la qualité de l'eau.

Je souhaite plein de succès à vos travaux qui sauront alimenter notre réflexion, pour l'avenir de notre Terre.

RESUME DES PRESENTATIONS ET DEBATS

- *La version intégrale des textes, y compris les présentations Powerpoint ©, sont disponibles sous la forme de deux documents édités par l'Académie de l'Eau et intitulés « Recueil des cas – version texte » et intitulés « Recueil des cas – version dispositives ». Sur demande auprès de l'Académie de l'Eau et en libre téléchargement sur le site web : www.academie-eau.org)*
- *Voir fin du document pour le détail des contacts*

SESSION 1 : **GESTION INTEGREE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

La session était présidée par M. Per BERTILSSON, Secrétaire Exécutif Adjoint du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) et de l'Institut Suédois International de l'Eau (SIWI) et M. Jean-Pierre ELONG M'BASSI, Coordonnateur Régional du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)

Les rapporteurs étaient M. Tamsir NDIAYE, Coordonnateur de l'Observatoire de l'Environnement de l'OMVS et M. Albert-Louis ROUX de l'Académie de l'Eau.

▪ **Algérie:**

*“Gestion de la ressource en eau et des sols dans les oasis algériennes : la vallée de l'oued Rhir”
M. Abderrazak KHADAOUI, Directeur Général de l'Agence du bassin hydrographique du Sahara.*

La vallée de l'oued Rhir est une entité géographique allongée sur un axe Nord -Sud (Biskra - Ouargla) sur environ 150 km, elle fait partie des grandes oasis algériennes. Dans ces régions sahariennes, l'agriculture constitue l'activité principale et un facteur de stabilisation des populations, elle se distingue en tant que zone dépressionnaire à écoulement d'eau permanent dans le collecteur principal de drainage. L'activité économique de la vallée est axée principalement sur la phoeniciculture. Celle-ci produit la plus grande partie des dattes algériennes (variété deglet-nour), avec quelques deux millions de palmiers. Dans les exploitations familiales, dont les superficies dépassent rarement 200 ha, il a été constaté une faiblesse importante dans l'encadrement technique qui se répercute sur les rendements, notamment en céréaliculture. Ces faiblesses sont cependant compensées par des cultures maraîchères. Les spéculations agricoles qui sont intimement liées aux ressources en eau disponibles n'ont connu de pratique, dans le passé, que dans les Oasis et les régions à foggaras. Dans ces régions, l'eau revêt une importance telle, que c'est elle qui constitue la propriété foncière, au détriment de la terre, disponible à profusion. Les systèmes traditionnels de captage et d'irrigation du Sud témoignent d'un génie hydraulique humain remarquable, dont l'organisation se place au premier plan. Cependant, en dehors du palmier dattier, ils ne peuvent servir qu'une agriculture de subsistance.

Le climat y est de type saharien et se caractérise par des précipitations très faibles et aléatoires, de fortes amplitudes thermiques et de faibles humidités relatives de l'air. Les ressources en eau dans l'aire de l'étude proviennent du continental intercalaire et du complexe terminal. Ce dernier

aquifère est situé à une profondeur de 200 à 500 mètres, quant au continental intercalaire, il est capté à une profondeur de 1800 mètres et plus et la température de son eau est supérieure à 50°C. L'évolution des sols est conditionnée par les fortes températures, la forte teneur en sels et par l'action de l'excès d'eau. Actuellement les zones de palmeraies connaissent d'énormes problèmes, dont la plupart sont liées directement aux conditions naturelles de la région (morphologie du terrain, forte évaporation, salinité des eaux et des sols) et à une mauvaise exploitation des palmeraies. (Travaux cultureux, entretien, mode d'irrigation etc.). Ces contraintes conjuguées à une utilisation abusive des eaux profondes pour l'irrigation par submersion, se sont traduites par la remontée de la nappe phréatique. En effet, les palmeraies de la vallée sont menacées, surtout dans la partie amont, par l'avancée et l'accumulation des sables éoliens. Face à cette situation alarmante des palmeraies et en vue de mettre fin aux divers phénomènes de dégradation de ce patrimoine phoënicicole et de son environnement, un schéma de réaménagement hydro-agricole sur une partie de la vallée a été mis en place. En effet, il a été remarqué que dans la grande majorité des palmeraies ayant bénéficié de travaux de drainage, le niveau hydrostatique des nappes phréatiques a baissé et la teneur en sels dans les sols a également diminué. Par contre dans les palmeraies, dont les drains sont obstrués, on enregistre une augmentation de la salinité et le niveau hydrostatique de la nappe fluctue en fonction des saisons (irrigation). Il est à remarquer également que dans ce type de régions, il existe une relation très étroite entre la nappe- le sol- la salinité et l'évaporation. L'évolution du phénomène d'halomorphisme dans les milieux saturés en eau est connue par les variations à grande amplitude de salinité surtout dans les sols de texture grossière.

L'objet de la présente communication est de présenter la définition des ressources en eau souterraines, l'impact de leur utilisation sur le milieu, les contraintes de mise en valeur hydro – agricoles et leurs propositions d'aménagement, de même que la relation entre les sols saturés en eau (hydromorphe) et en sels (halomorphe) et leurs processus d'évolution.

▪ **Afrique du Sud :**

“Le développement d'outils et les tentatives de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau”.
M. Chris MOSEKI, Directeur du Département de l'Eau et de la Forêt (DWAF)

La loi nationale sud-africaine sur l'eau (Loi n°36 de 1998) stipule que, pour atteindre les objectifs de viabilité, d'équité et d'efficacité, les ressources en eau doivent être gérées d'une manière intégrée. Ainsi, la Stratégie nationale sur les ressources en eau, qui sert de cadre à la gestion des ressources en eau en Afrique du Sud, repose sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). L'organisation et la gestion de l'eau, des terres et de l'environnement sont coordonnées de façon globale afin de garantir la viabilité. Dans tous les pays, le programme national de développement devrait englober et prévoir la gestion des ressources en eau car une disponibilité adaptée en eau propre à l'utilisation est essentielle aux programmes de développement et en fait partie intégrante. Par conséquent, l'une des stratégies de notre ministère dans ce domaine est de garantir la recherche et la mise à disposition d'informations sur la disponibilité en eau en vue de soutenir les objectifs de développement.

Différents processus ont été parallèlement mis en place dans le cadre de l'objectif général visant à mettre en œuvre de façon participative la Loi nationale sur l'eau, tout en appliquant les priorités et en répondant aux besoins nationaux à court et à moyen terme. Dans le dernier cas, nous avons aligné nos plans stratégiques sur les objectifs nationaux afin de mettre en œuvre la politique gouvernementale, tandis que différents projets de mise en œuvre de la Loi nationale sur l'eau ont été lancés depuis afin d'élaborer les politiques, stratégies et protocoles nécessaires.

Le processus de mise en place d'agences de gestion des bassins hydrographiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi nationale sur l'eau, a abouti à des débats entre le ministère des Eaux et Forêts et

la Coopération danoise pour l'environnement et le développement sur la mise en place d'un projet de GIRE en 1999.

Lancé en 2000, le projet avait les objectifs à long terme suivants :

- gérer les ressources en eau de l'Afrique du Sud et le comportement humain afin de garantir une utilisation équitable, efficace et durable de l'eau,
- garantir la viabilité des ressources en eau, assurer un développement écologique et socio-économique qui dépend de ces ressources, et mettre en place des institutions responsables de la gestion des bassins hydrographiques,
- assurer un accès équitable aux ressources en eau, à ses bénéficiaires et aux services de l'eau, notamment à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces ressources par le passé.

▪ **Cameroun:**

“Gestion de l'eau et aménagement du territoire : cas des arrondissements de Ngaoundéré et Belel dans le département de la Vina – Province de l'Adamaoua”.

M. Emmanuel EYIKE, Service Provincial de l'Eau et de l'Assainissement de l'Adamaoua

Sous le parrainage de la Fondation de l'Eau au Cameroun, l'auteur présente deux cas de terrain, dans la Province de l'Adamaoua. Ces cas couvrent 2 Arrondissements du département de la Vina (Ngaoundéré et Belel) d'une superficie de 20 000 km². L'exposé s'intéresse à la fois aux eaux souterraines et aux eaux de surface de ce périmètre essentiellement rural.

La communication s'articulera sur les points suivants :

- Présentation succincte de la Province de l'Adamaoua.
- Présentation d'un aménagement hydraulique récemment exécuté.
- Présentation d'un cas critique de gestion du couple eau territoire (le lac Dang et ses environs).
- Discussion des cas présentés avec emphase sur les problématiques essentielles du thème de la conférence.
- Conclusion et recommandations.

Nécessité de rétablir le concept de gestion de l'eau dans sa véritable dimension, qui va au delà de la simple utilisation de la ressource, pour englober les aspects plus stratégiques de protection par la conservation. (ex: élargir le rôle et les attributs de comités de villageois vers des fonctions de protection – conservation, pour qu'ils développent des caractéristiques de relais institutionnels chargés d'une gestion de proximité).

Il existe des perspectives d'évolution dans le domaine participatif, amorcé en 1992, notamment par rapport à la création d'une synergie entre les acteurs qui ont rarement l'occasion de travailler ensemble dans le cadre d'un projet de développement.

Cette communication présente deux types d'expériences d'aménagement à approches et impacts quasi opposés. Les facteurs d'échecs ou de succès d'un projet sont clairement mis en évidence ici et les atouts du développement participatif qui intègre les préoccupations et les priorités des parties prenantes n'est plus à démontrer.

Pendant que le premier cas ouvre un large spectre d'opportunités pour le développement local le deuxième cas les limite.

Des cas de terrain tels que ceux évoqués dans cette communication sont légion au Cameroun et l'occasion est ici donnée de suggérer à la Fondation de l'eau de s'atteler à la fastidieuse tâche de confection d'un répertoire national de cas de terrains liés à la gestion du couple Eau et Territoire et en assurer une large diffusion.

Une telle action serait de nature à provoquer une prise de conscience collective sur un problème d'envergure nationale dont la persistance à terme pourrait causer des dégâts irréversibles tant sur les plans socio-économiques qu'environnementaux.

- **Italie:**

“La politique de gestion des eaux dans un territoire complexe : la Région Lombarde”.
M. Angelo ELEFANTI, Directeur de l'eau de la Région Lombarde

La Région Lombarde est très riche en eau et son histoire s'en trouve fortement marquée. En effet, cette région doit à cette richesse en eaux superficielles et souterraines, le développement d'une agriculture très intensive et d'une importante industrie, et ce depuis des siècles. Son territoire est d'ailleurs façonné par le mode de gestion de l'eau. La répartition des eaux sur le territoire en a traditionnellement favorisée les usages multiples.

Dans ce cadre, la gestion des eaux nouvelles mises à disposition par la régulation des niveaux des grands lacs de la région a représenté un exemple de mise en valeur de l'expérience de gestion participative des eaux.

Dans le premier cas analysé, le mode de gestion établi au milieu du 19ème siècle est toujours utilisé, car il n'y a pas eu de conflits d'usage en raison d'une disponibilité en eau suffisante. Cependant, dans les deux autres cas, de nouveaux problèmes se posent et de nouvelles opportunités sont envisagées. Dans l'un d'entre eux, se pose un premier problème de coordination entre les usages des eaux en amont et en aval du lac. Dans le second cas, des problèmes naissent entre les usagers des eaux et les habitants des bords du lac, qui eux aussi ont des besoins de contrôle sur le niveau du lac.

L'aménagement des eaux en Lombardie, caractérisé par une utilisation très importante, est réalisée grâce à une organisation complexe composée de plusieurs sujets acteurs. A toutes les différentes échelles territoriales on a, avant tout, une coordination de bassin, entre les Régions et l'Etat, réalisée par l'Autorité de bassin du fleuve Po.

La coordination de tous les utilisateurs aval des eaux des lacs est assurée par les associations pour l'aménagement des grands lacs préalpins et une coordination des usagers des eaux par les sociétés d'assèchement agricole et d'irrigation. Cette organisation a obtenu des résultats significatifs en matière de gestion des eaux. Comme on l'a vu dans les cas analysés, les différents niveaux de coordination permettent de résoudre les conflits les plus proches au plus près possible de là où ils naissent. De cette façon on a développé, en région, une pratique qui permet l'utilisation des eaux plusieurs fois, pendant leur séjour sur le territoire. La multiplicité des usages, en série et en parallèle, peut être considérée comme l'un des meilleurs indicateurs du bon fonctionnement du système. Les acteurs indiqués, aux différents niveaux, ont aussi les compétences pour contribuer à l'aménagement du territoire, en menant une politique d'intégration entre les eaux et les territoires des bassins versants. Mais chaque ensemble territorial sous entend un grand nombre d'intérêts à représenter et ceux-ci sont exposés par les associations environnementales, productives, sociales.

La région, en ayant le pouvoir de légiférer et de réglementer aussi bien en matière «eau» qu'en matière d'aménagement du territoire, a cherché à réaliser, dans les cas de la gestion des lacs, une coordination entre les territoires des bassins et les utilisateurs de l'amont et de l'aval. Le concept d'une régulation du niveau des lacs comme étant seulement un problème de gestion en fonction des utilisations à l'aval a été dépassé et l'aménagement et la valorisation de tout le territoire du bassin a été pris en considération.

C'est dans cette direction là que la région souhaite oeuvrer, en réunissant tous les co-intéressés dans les organismes de gestion. Une telle organisation se fonde sur l'existence de niveaux de décision divers par rapport à l'échelle des problèmes considérés.

- **Mali:**

“La gestion concertée des eaux du Sélingué”.

M. Housseini Amadou MAIGA, Chef de la Cellule de mise ne oeuvre de la Gestion intégrée des ressources en eau, à la Direction nationale de l'Hydraulique et Autorité du Bassin du Niger

Depuis 1982, les débits du fleuve Niger sont contrôlés par le barrage de Sélingué d'une capacité de 2 milliards de m³, situé sur le Sankarani, un affluent de rive droite du fleuve. Les impacts positifs sont très importants : un productible électrique théorique de 200 millions de Kwh par an, un grand réservoir d'eau utilisable pour le développement agricole, le relèvement du niveau des étiages et l'amélioration de la recharge des nappes phréatiques autour du lac.

La gestion de la retenue est assurée par la société Energie du Mali qui a mis l'accent sur ses préoccupations de production d'énergie hydroélectrique ; ce qui a entraîné des conséquences négatives notamment durant les étiages de 1999 et la crue de 2001 sur les autres usagers en aval. C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali a créé une Commission « Gestion des Eaux » de la retenue de Sélingué, chargée d'assurer une gestion concertée de ses ressources en eau.

En plus de la gestion de la crue, la Commission a établi un programme de gestion de la décrue dans le but de satisfaire les différents usages favorisant ainsi le soutien à l'étiage ce qui constitue une lutte contre les sécheresses. Les activités de la Commission Gestion des Eaux de la retenue de Sélingué s'inscrivent dans le cadre d'un processus de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau du Niger Supérieur.

De 1999 à 2003, on est ainsi passé d'une gestion sectorielle à une gestion concertée de la retenue de Sélingué. Les recommandations faites par la Commission sont scrupuleusement respectées par la société EDM S.A. Cette gestion concertée a permis non seulement de minimiser voir d'éviter les inondations mais aussi de favoriser le soutien d'étiage à l'aval.

Au nombre des difficultés rencontrées par la Commission, il faudrait citer l'absence de moyens lui permettant de mener des missions d'expertise sur le terrain qui restent indispensables pour un meilleur suivi de la gestion de la retenue.

Les activités de la Commission Gestion des Eaux de la retenue de Sélingué s'inscrivent dans le cadre d'un processus de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau du Niger Supérieur. Dans cette 1^{ère} étape, il s'agit de mettre en place un mécanisme de gestion concertée de la retenue de Sélingué. Cette Commission pourra servir comme structure technique du Comité du Bassin du Niger Supérieur qui est conforme à la Loi N° 2-006 du 31 janvier 2002, portant Code de l'eau qui crée les Comités de Bassins et de Sous Bassins où sont représentés l'administration, les collectivités locales et les usagers.

TABLE-RONDE :

1. Comment tendre vers une gestion intégrée (IWRM ou GIRE) alors que les problèmes techniques sectoriels les plus importants (eau potable, assainissement en liaison avec la santé) ne sont pas résolus ?
2. Comment résoudre les antagonismes de gestion rural-urbain, et, plus généralement, amont-aval ?
3. Comment, dans les cas les plus favorables, c-à-d au Nord, est-on parvenu, au moins partiellement, à surmonter les difficultés pour relier eau et territoires et tenter de les insérer dans le cadre du développement durable ?

▪ Algérie :

“Ressources en eau du bassin de la Maffragh : Quelle gestion pour un développement territorial équitable” ?

M. Derradji ZOUINI, Département de Géologie, Faculté des Sciences de la Terre, Université BAfDji Mokhtar

De nombreux pays doivent actuellement faire face à des besoins en eau toujours croissants. L'explosion démographique, l'accroissement des surfaces agricoles utiles irriguées, le développement des

industries sont autant des facteurs qui obligent les gouvernements à élaborer de nouvelles stratégies. En Algérie, la mobilisation de nouvelles ressources en eau marque déjà un pas important par l'aménagement de retenues d'eau, stations de dessalement d'eau de mer...

Notre propos dans cette communication est l'analyse d'un cas de bassin versant du nord-est algérien : oued Maffragh, d'une superficie de l'ordre de 2100 km², bien arrosé, à dominance montagnaise 'productrice d'eau' et occupant la totalité du territoire de la wilaya d'El-Tarf. Sa production en eau alimente deux wilayas El-Tarf à vocation agricole et rurale, et Annaba pôle industriel, économique et touristique, grand consommateur d'eau. Quel partage entre territoires sera-t-on en mesure de développer la ville littorale active et urbanisée et un territoire rural abandonné ? L'exemple de ces deux wilayas qui n'ont pas mis en place de structures collectives de gestion de la ressource en eau en fonction des choix de trajectoires de développement. Un schéma d'aménagement et de distribution de la ressource s'avère nécessaire dans le cadre d'un processus de concertation pour faire face aux éventuels conflits.

▪ Espagne:

"La gestion intégrée de l'eau au niveau du bassin du Júcar et ses liens avec l'aménagement du territoire".

M. Teodoro ESTRELA, Directeur de la Planification, Confédération Hydrographique de Júcar

En Espagne, les précipitations et les ressources en eau sont inégalement réparties dans la péninsule ibérique, la côte méditerranéenne étant la partie qui souffre de façon plus aigue des problèmes de rareté et de qualité. Il y a plusieurs raisons à cela : la pression d'une forte densité de la population et de la demande d'eau qui lui est associée, des précipitations rares, les conditions climatiques et des régimes d'écoulement naturel faible. Pendant des années, la politique suivie a été de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme stratégie clé pour assurer la protection de l'écosystème aquatique, restaurer les écosystèmes dégradés par l'activité humaine et améliorer la qualité des ressources en eau douce. C'est par les efforts conjugués des différentes autorités, en favorisant la participation du public et en appliquant les meilleures pratiques que l'eau et les sols peuvent être utilisés de façon durable à des fins économiques, sociales et environnementales. Cet article présente l'Autorité du bassin fluvial du Júcar et les travaux en cours pour réaliser la GIRE, étroitement tributaires de l'utilisation des sols et de leur aménagement. Ces travaux ont été renforcés par l'entrée en vigueur de la directive-cadre sur l'eau.

▪ France:

"Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Ain".

M. Julien SEMELET, Commission Locale de la basse Vallée de l'Ain

La Basse Vallée de l'Ain, un exemple de gestion intégrée de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau. La basse vallée de l'Ain est un territoire rural, à vocation grande culture céréalière, qui se situe à proximité de l'agglomération lyonnaise. A ce titre elle subit de plein fouet l'extension de la grande couronne lyonnaise avec une évolution démographique et urbaine galopante. Ce territoire possède également des grandes ressources en eau potable dans son sous-sol, qualifiées d'intérêt patrimonial par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE RMC), ainsi qu'une rivière remarquable sur un plan écologique (milieux d'intérêt européen). Les élus locaux ont eu la volonté d'aborder ces différents enjeux et de gérer les conflits potentiels entre acteurs, à travers deux démarches structurantes : Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ces deux procédures, menées quasi-simultanément, basées sur des méthodes de sensibilisation et de concertation très fines, ont permis d'organiser et de diffuser un cadre de pensée commun. Cette situation s'est traduite très concrètement par une prise en compte des préconisations du SAGE dans le SCOT et par l'existence d'un réseau d'échanges et de connivences techniques très utiles pour la mise en œuvre de démarches locales (Plan Local d'Urbanisme, contrat local de développement,...). Les enseignements à retenir de cette expérience en cours peuvent se résumer en deux points : premièrement sensibiliser les acteurs du territoire et les impliquer dans les politiques

territoriales à travers des groupes de travail et de concertation, deuxièmement créer un cadre de travail et de pensée commun qui peut se pérenniser par la constitution d'un pôle « eau et aménagement du territoire ».

▪ **France:**

“Le Lac du Bourget”.

M. Renaud JALINOUX, Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget et Comité de bassin versant du Lac du Bourget

Avec un volume de 3,6 milliards de m³ et une superficie de 44,5 km², le lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France. Durant des millénaires, la ressource en eau et la biodiversité de ce territoire ont été transmis intacts aux générations suivantes. Mais en quelques décennies, ce patrimoine inestimable s'est effrité : la pollution de l'eau, la destruction des milieux aquatiques et la disparition d'espèces endémiques ont fragilisé ce territoire.

Aussi loin que nous puissions remonter dans notre histoire, le territoire du lac du Bourget, comme beaucoup d'autres sur la planète, fut le théâtre d'un constant face à face entre les hommes et l'eau :

- Relation vivrière, lorsque les premiers occupants s'implantèrent sur le rivage lacustre, il y a plus de 5.000 ans. Nul doute que le lac devint alors une ressource en eau et en nourriture.
- Relation économique déjà, lorsque les ports assurèrent, à diverses époques, l'acheminement de biens depuis la vallée du Rhône.
- Relation de bien être, lorsqu'à Aix-les-Bains, dès l'époque romaine, puis à Challes-les-Eaux furent développés les prémices du thermalisme.
- Relation d'insouciance, lorsque les hommes rejetèrent en toute quiétude, par les rivières, leurs eaux usées dans le lac, mettant ainsi en péril une gigantesque ressource en eau potable.
- Relation de méfiance, lorsque les crues dévastatrices amenèrent dès le 18^{ème} siècle, les hommes à endiguer les rivières pour en limiter les caprices.
- Relation romantique, lorsque des écrivains et peintres puisèrent dans ce paysage l'inspiration nécessaire à l'exploration des sentiments humains.
- Relation de dépit, lorsque les pêcheurs du lac ne ramenèrent plus de lavarets et d'ombles chevaliers dans leurs filets.
- Relation de mépris, lorsque l'homme, pour développer l'activité, colonisa des terres, dériva des rivières sans aucun ménagement et en altéra la qualité par des souillures, dont les formes et les effets sont aussi diversifiés que les visages de l'eau eux-mêmes.

Pourtant l'implantation d'entreprises, le développement de l'agriculture, la croissance démographique, la multiplication des voies de communication, la construction d'établissements publics, sont autant d'atouts qui fondent la richesse d'un territoire et le positionnent avec force sur l'échiquier européen.

L'examen de conscience de notre passé n'a pas pour but d'opposer écologie et développement. Les dissocier de manière manichéenne, en occultant leur complémentarité, serait une erreur fondamentale qui contribuerait à appauvrir cette relation ancestrale liant l'homme à la nature. Or, ce lien est essentiel. La nature renferme une partie de nos racines culturelles. Sa destruction risque d'entraîner la perte de notre substance.

Qu'en est-il alors du respect que l'homme doit à l'eau, qui est sa subsistance et sa vie même ?

Quel sera, demain, l'état de la ressource que nous léguerons à nos enfants si nous ne modifions pas la nature de nos rapports avec cette substance essentielle ?

Comment définir les termes d'une relation nouvelle entre l'homme et l'eau, tellement interdépendante qu'on en vient à oublier l'essence même de cette union ?

Une perception partagée des enjeux, un territoire dont chaque habitant perçoit les limites, un pilotage fort, la recherche de résultats sur le long terme plus que sur le court terme nous semble être les clés pour réussir une démarche de développement durable sur un territoire associant eau et aménagement du territoire.

Le plus grand lac naturel de France, le lac du Bourget, par sa singularité, son caractère authentique affirmé, différent des autres lacs, dû sans doute à sa couleur particulière, à sa beauté, envoûte au fil des siècles bien des voyageurs.

Réussir le pari d'aménager un territoire en visant équilibre et durée, en respectant ses richesses et en améliorant la condition humaine est un défi qui allie modernité et identité, volonté et authenticité que la Savoie entend relever avec succès.

▪ **Maroc:**

“Interdépendance entre aménagement du territoire et ressources en eau dans la région du Doukkala-Abda”.

M. Abdelhak GUEMIMI, Chef du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage (DGRID) à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVA)

Au Maroc, le développement socio-économique repose principalement sur la mobilisation des ressources en eau qui ont fait l'objet depuis 1960 d'une planification ayant permis la réalisation d'une importante infrastructure hydraulique; La région des Doukkala qui présente des atouts favorables a bénéficié d'un programme de développement dont l'agriculture irriguée, qui en constitue le moteur, a connu la réalisation d'un aménagement hydro-agricole d'envergure. la faiblesse des ressources en eau à l'échelle régionale a suscité la réalisation d'un transfert d'eau à partir d'un bassin limitrophe, afin de satisfaire les besoins en eau des différents secteurs notamment l'agriculture et les populations; Cependant la succession des dernières années de sécheresse a causé un déficit des réserves d'eau qui s'est répercuté principalement par des restrictions sur les dotations en eau accordées à l'agriculture et l'ajournement d'une tranche d'un projet d'irrigation. Cette tendance vers la raréfaction des ressources en eau a coïncidé avec la promulgation d'une loi sur l'eau visant entre autres la mise en œuvre d'une planification cohérente de l'aménagement des ressources en eau et d'une gestion participative, concertée et décentralisée à travers des mécanismes de coordination; En outre un plan national de l'eau fût institué dans le but d'asseoir une stratégie de gestion de la demande en eau ainsi qu'une meilleure intégration de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire.

▪ **Rwanda :**

“Délégation de la gestion du réseau complexe d'alimentation en eau potable dans le Bugesera-sud”.

M. Bruno MWANAFUNZI, Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Ressources Naturelles, membre de l'AMCOW-TAC et M. Paul GATIN Administrateur Délégué, Société pour l'Hydraulique, l'Environnement et la Réhabilitation (SHER), Belgique.

Alors que la plupart des régions du Rwanda bénéficient de nombreuses sources exploitables, la région du Bugesera Sud en est relativement dépourvue. La seule ressource en eau significative et susceptible d'alimenter les populations de la région à l'horizon 2020 est le lac Cyohoha Sud.

Le projet présente deux composantes importantes : les infrastructures et un mode original de gestion du système de l'alimentation en eau potable (AEP) (la délégation de gestion). Il répond à quatre objectifs principaux (La fourniture fiable et ininterrompue d'une eau potable de bonne qualité; le fait de disposer des structures organisationnelles, des méthodes et des outils de gestion propres; le développement de la capacité et la performance de gestion et d'exploitation et la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des populations).

La mise en œuvre d'un système d'alimentation en eau potable nécessitait la réalisation d'un réseau de distribution associé à une station de traitement de l'eau. La gestion de ces infrastructures dépasse les capacités des anciennes régies associatives; elle a été confiée à un opérateur privé.

L'exécution du projet est menée à bien grâce à la mise en place de moyens humains et matériels ainsi que de procédures de gestion des points d'eau, voire de vente et de financement, notamment par le biais de subvention attribuée par KfW.

Après plus de cinq années de fonctionnement, le projet a connu des évolutions importantes : comportement des consommateurs, amélioration de la qualité de l'eau et des procédés de traitement de l'eau. De plus, les modalités de gestion de projet ont été fondamentalement revues au 1^{er} avril 2004.

Perspectives : Le point faible du système actuel réside en son déficit d'exploitation chronique: le nombre de consommateurs est encore trop faible pour que les frais d'exploitation soient couverts par les recettes des ventes d'eau. L'eau produite coûte relativement cher dans la mesure où elle fait l'objet d'un traitement lourd et de pompage onéreux.

A la lumière des premières investigations, il apparaît qu'il est techniquement possible d'utiliser des ressources en eau complémentaires en vue de diminuer le coût de l'eau de l'AEP.

Une étude détaillée devrait être menée afin de chiffrer les investissements nécessaires.

D'autre part, il conviendrait d'étudier précisément l'impact de ces mobilisations d'eau auprès de la population qui en bénéficie actuellement à titre gratuit.

▪ **Soudan:**

“La gouvernance locale pour assurer l'accès à l'eau et au territoire dans la région du Gash”.

Dr. Ali ADEEB, Professeur Associé, Université de Gezira, Institut pour la gestion de l'eau et l'irrigation, Fond international pour le Développement Agricole (FIDA) et Mme Audrey NEPVEU, Division technique pour la gestion de l'eau, Département pour la gestion de projets, FIDA.

Le projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash (GSLRP) vise à rétablir les moyens de subsistance de 67 000 ménages pauvres habitant le delta du Gash et les alentours (21 000 km²). Ce projet se déroulera sur une période de huit ans et consistera à appuyer la Société de développement agricole du Gash (GADC) afin de lui permettre de fonctionner durablement de manière efficiente et équitable, et à soutenir l'intégration du périmètre irrigué à l'économie locale. Le coût du projet se monte à 39,0 millions de USD.

Le GSLRP consiste à entreprendre la remise en état du périmètre et les réformes concernant la gouvernance de la terre et de l'eau dont cette région a besoin, dans le cadre d'une démarche axée sur les moyens de subsistance. Le fonctionnement de ce périmètre irrigué par épandage des crues a énormément pâti de l'évolution spectaculaire de son contexte : à l'époque de la colonisation turque et britannique, 8 000 métayers cultivaient 240 000 ha, alors qu'aujourd'hui 40 000 paysans cultivent environ 100 000 ha.

Le Gouvernement du Soudan soutient fortement ce projet, qu'il considère comme la phase pilote de sa réforme de la gouvernance de la terre et de l'eau. Il s'agit donc d'un préalable indispensable à la mise en œuvre du programme de réforme.

Les premiers résultats de l'intervention menée dans le bloc pilote de Degain confirment que la réforme est possible, à condition d'associer action locale et mesures nationales (foncier, eau, Société de développement agricole du Gash), et réciproquement.

Conclusions de la première session
M. Jean-Pierre ELONG M'BASSI,
Coordinateur du Partenariat pour le Développement Municipal

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est une question centrale car elle relie eau, territoires et Développement Durable.

Quels sont les problèmes d'application rencontrés ?

On constate des difficultés organisationnelles et institutionnelles ; La solution passe-t-elle par la gestion confiée à des organismes de bassin ? Cette solution a été prouvée maintes fois et mise en oeuvre partout et elle s'est élargie à une gestion concertée avec usagers, mais les politiques sectorielles sont en contradiction avec cette manière de poser ces problèmes. Les politiques doivent évoluer pour intégrer la GIRE dans les politiques sectorielles.

Deuxièmement, au niveau technique, on voit bien que la connaissance de la ressource est insuffisante. De plus, il manque des moyens pour connaître les ressources et les usages. Il faut travailler à une coopération en ce sens. Il y a aussi très peu d'aspects prospectifs quand à la mesure de la capacité d'accueil des bassins versants.

Enfin les capacités d'alertes et de prévention des catastrophes sont quasi nulles : il y a, encore une fois, un champs de coopération important à développer.

Au niveau politique, la GIRE est au cœur des problèmes de demain. Il existe déjà beaucoup de conflits de l'eau qui séparent des états, notamment en Afrique. Il existe beaucoup de risques à propos de cette question. La Communauté internationale de l'eau doit percevoir que la gestion des bassins transfrontaliers est une question centrale. Elle doit prendre exemple sur les bonnes pratiques, et, en ce sens, encourager notamment l'OMVS, l'AMCOW, les initiatives développées dans le Bassin du Niger et du Nil.

La notion de gestion partagée n'est paradoxalement pas encore très partagée. Les expériences prenant en compte le secteur privé et les usagers doivent encore plus monter en régime. Cela demande de la persuasion et de l'ingénierie politique et juridique. La science contractuelle doit être mobilisée.

Questions débattues pendant la table-ronde :

1. Comment tendre vers une gestion intégrée (IWRM ou GIRE) alors que les problèmes techniques sectoriels les plus importants (eau potable, assainissement en liaison avec la santé) ne sont pas résolus ?

Il s'agit là des cas les plus défavorables, généralement liés à des situations d'extrême pauvreté des populations. Le chemin à parcourir pour tendre vers une gestion intégrée sera évidemment long et difficile, et il faut savoir limiter ses ambitions immédiates et programmer ses efforts dans le temps et dans l'espace.

La première étape, l'étape minimale, consiste à mettre en relation, en coordination, l'alimentation et la gestion de l'eau avec la gestion des sols, ces derniers étant à la base des ressources alimentaires. La gestion des sols doit être comprise au sens large, c-à-d sols et végétation, forêts en particulier, le bois constituant le plus souvent la source d'énergie dans ce type de situations.

Les efforts faits et à faire se situent dans les domaines de l'information et surtout de la formation, en particulier en direction des femmes qui ont un rôle considérable dans l'approvisionnement en eau et sa gestion, en liaison avec les conséquences sur la santé des populations et tout particulièrement celle des enfants dont elles ont en même temps la charge. Une gouvernance locale est à mettre en place. Les apports et les efforts de la coopération décentralisée et des Organisations Non Gouvernementales peuvent être déterminants dans la réussite de ces actions de base. Ces objectifs peuvent paraître modestes mais ils représentent une étape incontournable et leur atteinte constitue l'ébauche d'une gestion conjointe eau et territoire local, première « marche » vers une gestion plus étendue spatialement et plus intégrée.

2. Comment résoudre les antagonismes de gestion rural-urbain, et, plus généralement, amont-aval ?

Très (trop) souvent, la gestion de l'eau s'est limitée à la satisfaction immédiate d'un besoin ou d'un usage, qu'il s'agisse d'eau potable, d'irrigation, ou d'énergie électrique ..., et les aménagements hydrauliques pour les satisfaire n'étaient prévus que pour cette mono utilisation. L'évolution des besoins des populations, besoins toujours plus grands et plus diversifiés, l'évolution des sociétés, l'exode rural et l'urbanisation en particulier, ont rapidement montré les limites de cette gestion sectorielle, qu'il s'agisse de l'Afrique ou de l'Europe. L'antagonisme rural-urbain recoupe et reflète l'antagonisme amont aval car ce sont en général les populations majoritairement rurales de l'amont des bassins qui migrent et s'installent dans les zones urbaines situées habituellement plus en aval.

Il s'agit donc de passer d'une « monoculture » à une gestion multi-usage d'une part, et d'une gestion locale à une gestion territoriale adaptée d'autre part, par bassin versant puisqu'il s'agit d'eau, mais prenant en compte tous les usage(s) , économiques sociaux environnementaux, c-à-d territoriaux. On pense immédiatement à la mise sur pied de structures telles les comités de bassin dans lesquels, outre l'administration, les différentes catégories d'usagers sont représentées par des délégués en principe élus. Ces structures, dont l'intérêt n'est plus à démontrer, ne sont cependant pas la panacée universelle car il leur est bien difficile d'assurer par exemple la répartition équitable des ressources (équitable au sens « juste » du terme, et non pas « égalitaire » comme l'origine étymologique du terme *aequitas* pourrait le laisser croire). Si l'on se trouve déjà dans le cadre d'une gestion multi usage, concertée, voire intégrée, on s'est éloigné de l'échelon local où le besoin de participation des usagers directs , les stakeholders, (et non plus seulement de leurs représentants) se fait sentir et doit s'exprimer. Mais nous touchons là un des objectifs de la session 2.

3. Comment, dans les cas les plus favorables, c-à-d au Nord, est-on parvenu, au moins partiellement, à surmonter les difficultés pour relier eau et territoires et tenter de les insérer dans le cadre du développement durable ?

Ici encore la modestie doit être de mise car bon nombre d'opérations qui prétendent se situer économiquement, socialement et écologiquement dans le cadre du développement durable ne le sont en réalité que pour deux principes seulement sur les trois, ou si les trois sont mis en œuvre ils le sont souvent de manière inégale et incomplète.

Par contre, une constatation intéressante réside dans l'analogie que l'on constate avec le fonctionnement des Commissions internationales pour les eaux partagées (eaux internationales). Les Commissions internationales qui fonctionnent le plus efficacement sont celles dont les fondations reposent sur les travaux et les résultats de rencontres informelles, c-à-d non officielles, de techniciens des Etats concernés, techniciens qui ont élaboré une plateforme de travail que les élus et les gestionnaires s'approprient plus facilement parce que techniquement fondée. De plus, les Commissions qui fonctionnent le plus efficacement sont celles qui ont un secrétariat technique commun. Il en est de même pour les cas où la coordination eau-territoire fonctionne bien : travail de base en commun des techniciens et secrétariat technique sinon commun du moins localement proches.

Au cours de cette session, nous avons ainsi eu des exemples des différents types de gestion possibles de l'eau et des territoires allant de la gestion sectorielle à la gestion intégrée dans le cadre du développement durable et du court terme jusqu'au long terme.

CONTACTS SESSION 1 :

SESSION 2 : LA DIMENSION CULTURELLE DE L'EAU ET DES TERRITOIRES

La session a été présidée par M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad, et Mme Houria TAZI SADEQ, de l'Alliance Maghreb Machrek Pour l'Eau.

Le rapporteur était Mme Bernadette de VANSAY de l'Académie de l'Eau et le co-rapporteur M. Francis BOUGAIRE, Directeur général de l'inventaire des ressources hydrauliques (DGIRH) du Burkina Faso, membre de l'AMCOW-TAC.

▪ Tchad

“Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) : vers une meilleure concertation des bailleurs de fond et des acteurs de l'eau.”

M. Mahamat SALEH MOUHYDDINE, Coordinateur Technique, Direction de l'Hydraulique.

Etat de l'Afrique Centrale, le Tchad avec ses 1 284 000 Km², partage avec ses voisins, les bassins du Lac Tchad, du Niger et du Grès de Nubie. Le secteur de l'eau était caractérisé, par un sous équipement critique en matière d'infrastructures, par un cadre institutionnel fragmenté, par l'absence d'un programme national d'hydraulique, par l'insuffisance des ressources humaines et par une coordination des actions peu efficace.

Pour pallier à toutes ces insuffisances et compte tenu des enjeux multiples liés à l'eau, le Gouvernement a perçu la nécessité de doter le pays d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA).

La démarche participative et globale du SDEA a permis de prendre en considération simultanément les ressources en eau, les ressources humaines et institutionnelles, les ressources financières, les aspects technologiques, écologiques et économiques, et les facteurs sociaux et culturels, afin de les intégrer. Elle a conduit également à obtenir un consensus entre administrations de divers secteurs sur des stratégies spécifiques pour la gestion durable des ressources en eau.

Il se dégage du SDEA, au niveau national, les grandes priorités d'action suivantes : l'aménagement d'infrastructures physiques; le renforcement des capacités; l'amélioration des connaissances de base; le renforcement des cadres institutionnel, juridique et réglementaire. Pour financer ces grandes priorités, un programme d'investissement annuel de 23 milliards de fcfa (soit 35 millions Euros) est nécessaire.

Les premiers impacts du SDEA sont les suivants:

- Redéfinition des zones d'intervention des bailleurs de fonds ;
- Meilleure concertation entre bailleurs dans le secteur de l'eau sociale ;
- Meilleure concertation entre les principaux acteurs du secteur de l'eau ;
- Mobilisation nationale autour du SDEA et de l'Eau ;
- Document de référence au Tchad et dans la sous région ;
- Réponse du Tchad aux engagements pris avec la Communauté Internationale ;
- L'eau est considérée comme un "secteur" prioritaire ;
- L'espace de concertation est fonctionnel et le SDEA est dynamique et actualisable.

Les leçons d'expérience à retenir à travers cette étude de cas sont :

- La démarche mise en œuvre, en particulier l'intégration de la contribution technique fournie par la consultation nationale au sein de l'équipe du SDEA appuyée par une expertise internationale, a permis de valoriser les connaissances et les informations existantes et de mettre l'accent sur les apports complémentaires nécessaires à la cohérence et à l'intégrité de l'analyse. Le processus de validation sectorielle par ateliers de validation organisés à différents niveaux a contribué à la cohérence des résultats et à une appropriation du SDEA ;
 - L'approche participative utilisée pour la réalisation du SDEA a permis de valoriser le rôle de la société civile et aussi l'importance du dialogue avec l'appareil administratif de l'Etat. Cependant, dans l'avenir, il faudrait intégrer de manière plus importante, les groupes vulnérables et les populations marginales ;
 - Le cadre institutionnel dans lequel s'est déroulé le projet, constitue une solution efficace et bien adaptée au processus de concertation, offrant la cohérence et la transparence que ce type d'approche intégrée requiert ;
 - Le développement local durable, nécessite désormais d'intégrer dans la planification locale, l'aménagement du territoire qui échappe encore à l'horizon de la perception villageoise ;
- Enfin, les impacts et coûts des solutions techniques ainsi que le cadrage macroéconomique du secteur de l'eau à l'ère pétrolière du Tchad ainsi que les capacités contributives des utilisateurs ont été particulièrement étudiées afin de mettre en valeur à la fois les enjeux de l'eau dans la lutte contre la pauvreté et les contributions internes et externes qui restent à mobiliser.

▪ **Burkina Faso**

Comment la participation du public et des différents acteurs de l'eau peut-elle permettre la résolution des conflits d'usage de l'eau ?

M.Denis DAKOURE, Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO-RESO).

L'implication des acteurs est à l'ordre du jour dans tous les projets de développement : elle répond à une revendication et elle est fortement encouragée par les bailleurs de fonds ; les experts ont donc consacré cette exigence dans le concept évocateur « d'approche participative ». Mais comment ne pas sacrifier simplement à une nouvelle mode ? Comment ne pas tomber simplement dans le formalisme ? Ou pire, comment ne pas se positionner comme une simple capture des initiatives des acteurs afin de capter les fonds des agences d'aide ?

Dans le bassin versant du Kou, les ressources en eau sont engagées dans une dynamique d'utilisations conflictuelles qui menacent localement l'environnement.

Il s'agit essentiellement :

→ de conflits agriculture/élevage

→ de conflits éleveurs / services forestiers.

→ de conflits d'usages de l'eau sur le cours principal de la rivière Kou où au moins quatre groupes d'utilisateurs sont en compétition vive depuis les années 1980 pour l'utilisation de l'eau. C'est cette situation qui est à la base de la création du Comité provisoire de gestion des eaux du bassin du kou.

Devant l'acuité des problèmes et des conflits, les autorités ont entrepris, à partir de 1987, de rechercher avec les usagers directement concernés, les voies et moyens de circonscrire ces menaces. Une dynamique de concertation a été mise en place, ce qui a abouti le 23 mai 1997, à la création du comité provisoire de gestion des eaux du bassin du Kou, composé de représentants des administrations concernées, de la commune, des autorités coutumières, et

des usagers. Présidé par le Haut-commissaire, c'est la DRAHRH/HB qui en assure le secrétariat permanent.

Ce Comité de gestion a pour mission :

- de rechercher l'adhésion des partenaires à la gestion concertée des ressources en eau du bassin par la sensibilisation, l'information et la formation ;
- de définir les modalités d'exploitation des ressources en eau dans le bassin par la concertation entre les usagers concernés ;
- et d'examiner tous les documents spécifiques à l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en eau dans le bassin.

Les principaux enseignements à retenir de l'expérience de gestion locale de l'eau :

1. Après avoir fonctionné de manière « informelle », les acteurs ont fait preuve d'imagination dans la production réglementaire afin d'aboutir à une formalisation juridique dans le cadre des textes en vigueur ;
2. La principale difficulté à laquelle le Comité a été confronté, est relative à la structuration d'une fonction d'animation des acteurs comme facteur d'émergence de la conscience de bassin capable de structurer un mouvement de solidarité entre les acteurs.
3. La DRAHRH aujourd'hui, et hier la Direction régionale de l'hydraulique, et avant elle la Direction régionale de l'eau, montre des limites structurelles à développer et pérenniser cette fonction : instabilité institutionnelle, priorités sectorielles, budgets de fonctionnement limités, manque d'expertise ;
4. La fonction d'animation apparaît aujourd'hui comme le maillon essentiel du processus GIRE.

Perspectives :

Ce comité provisoire de gestion devrait connaître un enracinement meilleur avec l'adoption de la loi sur l'eau du 8 février 2001, relative à la gestion de l'eau. Celle-ci consacre en effet les principes de participation et de décentralisation des modalités de planification, de gestion et de financement des interventions dans le domaine de l'eau à travers :

-La création du Conseil National de l'Eau (CNE).

-L'émergence de nouveaux espaces de gestion sur la base des bassins hydrographiques.

L'adoption du Plan d'action pour la GIRE courant Mars 2003 par le gouvernement, de même que le démarrage du Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'ouest (VREO), devraient donner à l'initiative engagée par les acteurs de l'eau du bassin du Kou, de nouveaux moyens d'action pour satisfaire les besoins en eau actuels et futurs des usagers du bassin.

▪ **Cameroun**

“Maîtrise de l'assainissement dans les quartiers de Yaounde : un exemple de changement d'échelle dans une approche participative”.

M. Emmanuel NGNIKAM, Environnement, Recherche, Action (ERA), Cameroun.

Cette communication montre comment une équipe opérationnelle a conçu, organisé et mis en œuvre une série d'actions pour l'amélioration des infrastructures et des services de base dans plusieurs quartiers à habitat dense peu structuré dans la ville de Yaoundé. Le projet soutenu par des donateurs espagnols a d'abord concerné le quartier Melen IV (un quartier qui abrite environ 500 000 habitants) comme quartier pilote, puis a été étendu aux six autres quartiers. L'ONG ERA Cameroun était en charge de mettre en œuvre le projet avec ESF

(Ingénieurs espagnols sans Frontières). Baptisé programme « fourmi », l'appellation de ce projet renvoie au travail en chaîne dans lequel chacun tient une fonction spécifique, et où le travail des uns dépend de celui des autres.

Il en ressort que les techniques mises en œuvre résultent de nombreux échanges entre les différents acteurs en présence. Cette action pilote a montré qu'il est possible d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations urbaines avec peu de moyens, à condition de développer une méthodologie qui fédère les efforts des acteurs et qui intègre la notion du service à l'utilisateur, lequel devient alors un acteur central. L'enjeu de la démarche est d'abord pédagogique puisqu'elle vise surtout à fournir de nouveaux outils aux municipalités qui doivent gérer la ville d'aujourd'hui, mais aussi prendre des mesures adéquates pour maîtriser son développement. Pour mettre en œuvre ce projet, un cadre de concertation démocratique, -le Comité d'Animation au Développement (CAD) -a été créé au niveau du quartier et de la commune afin de fédérer les interventions des différents acteurs. Elues par l'ensemble des habitants, ces instances démocratiques ont permis de sensibiliser la population des quartiers et de collecter la contribution financière locale au regard des objectifs du programme.

Sur le plan social, les bénéfices tirés du projet sont indéniables, à savoir une meilleure image du quartier, un renforcement de la solidarité entre les habitants, une plus grande mobilisation des jeunes, et une évolution notable des comportements vis-à-vis de la saleté. Sur un plan plus technique, ce sont la propreté et les conditions de circulation dans le quartier qui ont été améliorés.

Enfin, la réalisation du projet a permis l'émergence d'une conscience de l'intérêt général, favorable à l'amélioration des conditions de vie dans ces quartiers. A la fin de ce projet, plusieurs demandes ont été formulées par les quartiers voisins pour dupliquer l'opération. Cette première action a ainsi permis d'aider à déterminer les conditions nécessaires pour un changement d'échelle, dans d'autres quartiers présentant des caractéristiques différentes.

Ce type de projet, ne vise pas à légitimer l'informel, mais plutôt à expérimenter une démarche participative à la hauteur des moyens que peuvent mobiliser les habitants pour l'assainissement. Cette méthode a déjà commencé à porter ses fruits à Yaoundé, dans la mesure où la Communauté Urbaine se l'est appropriée. Cependant, un effort reste encore à faire pour étendre ce type de projets aux autres villes.

▪ Hongrie

“L'expérience de participation du public dans le cadre de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire”

M. Kalman PAPP, Directeur du Secrétariat aux relations internationales, Direction nationale de l'environnement, la nature et l'eau.

La participation publique en Hongrie a débuté par la confrontation car elle avait longtemps été négligée. Puis petit à petit, les pouvoirs publics, les entreprises et les institutions ont pris conscience de son importance, et ont commencé à se donner les moyens de fournir de l'information sur leurs activités, surtout lors de situations d'urgence (par exemple en cas d'inondations, de pollution importante, ou encore de sécheresse).

Après les changements politiques intervenus dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la participation publique s'est progressivement accrue. Des jumelages et des projets ont été mis en œuvre dans le cadre de la coopération internationale. A cet égard, il convient de mentionner :

- le programme de formation organisé dans le cadre de la coopération entre l'Office International de l'Eau, (OIEau, Paris) et la Compagnie nationale des eaux ;
- ou encore, les échanges avec la Bavière, au cours desquels une attention particulière a été accordée aux consultations, afin de parvenir à une meilleure compréhension des institutions locales, par exemple lors de programmes d'aménagement des lacs.

Les ONG, qui jouent un rôle accru depuis ces dernières années en Hongrie, ont également largement contribué à ce que le public soit consulté au niveau de la région et du pays. Certaines d'entre elles (REC, WWF, le partenariat mondial pour l'eau GWP) sont même devenues des acteurs clés à ce niveau-là.

En ce qui concerne l'aménagement du bassin du fleuve Tisza, des consultations ont commencé avec les pouvoirs publics, les consultants, les organisations financières, les ONG, et le public. Ces consultations n'ont pas toujours été couronnées de succès, mais elles ont donné à toutes ces parties prenantes la possibilité de mieux se connaître et de faire progresser la situation, dans certains cas. Ainsi, les parties prenantes ont réalisé qu'il valait mieux harmoniser les objectifs des aménagements liés à l'eau avec ceux du développement régional ou rural. De cette façon, la population pourrait s'intéresser davantage à la question.

Enfin, la Directive-Cadre européenne sur l'Eau est venue stimuler les esprits. Pour la première fois dans le bassin du Danube, un document stratégique a été rédigé au sujet du développement de la participation du public. Ce dernier insistait particulièrement sur la nécessaire coordination entre les niveaux d'actions. C'est pourquoi les efforts déployés aux niveaux international, national, du sous-bassin et local, ont pu être connectés entre eux.

▪ Nigéria

Approche participative de la réforme du secteur de l'eau au Nigéria : enseignements tirés d'études de cas en France et en Afrique du Sud
M. Olusegun ADEOTI, UNESCO-IHE, Pays-Bas.

L'approche participative a été généralement reconnue comme stratégie clé de la gestion de l'eau, dans le contexte de la gestion de bassins fluviaux. Malgré cela, son application pratique demeure encore problématique dans certains pays. Cet exposé traite de l'approche participative de la réforme du secteur de l'eau au Nigeria. A partir d'études de cas réalisées en France et en Afrique du Sud, il identifie et examine la structure organisationnelle des parties concernées, leurs fonctions, les niveaux et les techniques d'implication qui ont été mis en place. Nous avons également porté une attention particulière aux facteurs qui favorisent cette implication dans les deux cas. Les leçons tirées de ces études de cas constituent la base du guide de travail.

Afin d'appliquer à la situation nigériane les suggestions obtenues par le guide de travail, cet exposé analyse l'approche participative basée sur les bassins fluviaux dans la gestion de l'eau au Nigeria. Il identifie les insuffisances et propose trois interventions qui prennent en compte les conditions culturelles et socio-économiques spécifiques de ce pays. Premièrement, l'on devrait instaurer des dispositions légales qui établissent, gèrent et réglementent l'approche participative. L'amendement de la loi sur les Autorités de développement des bassins fluviaux de 1986 est une option éventuelle. Deuxièmement, l'on devrait mettre en pratique une organisation réglementée de la gestion participative sur quatre niveaux administratifs ; le comité directeur de gestion et le comité directeur du bassin, qui agissent au niveau du bassin ; le comité directeur de gestion et le comité de gestion du captage au niveau du sous-bassin.

Troisièmement, l'on devrait mettre en place des outils de gestion monétaires et non monétaires légaux pour promouvoir l'intégrité participative au sein des plateformes réunissant les parties concernées.

DEBAT :

Mr REA, Directeur Général des Ressources en Eau du Ministère de l'Irrigation et des Ressources en Eau du Soudan souligne que la question de la qualité de l'eau n'a pas été abordée, tout comme celle concernant le partage des données permettant l'évaluation des ressources en eau.

M. Jean VERGNES, universitaire, met l'accent sur la question de l'éducation. Il souligne qu'elle est souvent mal comprise et qu'elle comprend à la fois l'information, la sensibilisation, la responsabilisation, et la formation. Il insiste également sur l'importance de faire figurer dans la déclaration finale de cette conférence, la promotion et la mise en œuvre de politiques nationales d'éducation des populations pour la réussite de toute politique de l'eau.

M. Alain DANGEARD, économiste de l'or et de l'eau souligne que l'image de l'Afrique est mauvaise, car beaucoup trop associée aux problèmes de l'aide, et qu'il est nécessaire de promouvoir les actions présentées lors de la conférence, notamment auprès des PME technologiques.

M. Mamadou LAMINE KOUATE, du Burkina Faso, souhaiterait en savoir plus sur les aspects juridiques et institutionnels relatifs au Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad, sachant que le Burkina Faso est en train d'enclencher ce type de procédure, de méthodologie et de mise en œuvre.

Marie-Joséphine GROSJEAN, Présidente de l'Association Eau et Vie en Méditerranée souligne l'importance de la linguistique dans les projets mettant en avant la participation du public, et se félicite que le programme « fourmi » de Yaoundé, ait été nommé de la sorte pour que chacun puisse se reconnaître comme une partie d'un processus de travail. En tant que pédagogue, elle souhaiterait encourager à puiser dans les trésors linguistiques et dans les images « symboles », afin de contribuer à cimenter le développement d'une action commune à l'échelle d'une collectivité locale.

M. Diene FAYE, Directeur de l'Eau du Sénégal voudrait attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de réfléchir à l'accès à l'eau des plus pauvres ainsi qu'au recouvrement des coûts.

M. Benjamin ZILBERMAN, Coordinateur Technique à l'Association Toilettes du Monde, souhaite savoir ce qui a été fait en matière de participation :

- au niveau de la gestion des déchets à la source, en ce qui concerne évidemment les excréments humains, première source importante de pollution de l'eau ;
- au niveau de la gestion plus globale des déchets pour éviter de polluer en amont, et ne pas avoir à dépolluer en aval ;
- et enfin au Tchad et à Yaoundé en matière d'assainissement.

M. Amadou N'DIAYE, Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Sénégal souhaiterait que la question du financement des actions nécessaires à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire soit abordée.

Madame TASI-SADEQ donne la parole aux différents conférenciers, afin qu'ils puissent répondre aux questions.

M. Mahamat Saleh MOUHYDDINE, Coordinateur Technique, Direction de l'Hydraulique du Tchad précise que le Tchad a mis en place une nouvelle politique de l'eau dont les principes de base proviennent du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, qui recommandait à chaque Etat d'élaborer d'ici 2005, un plan directeur pour la Gestion Intégrée de l'Eau. L'élaboration de ce Schéma Directeur a été validée par le Haut Comité National pour l'Environnement, une institution mise en place à la suite de recommandations émises lors des grandes conférences internationales, particulièrement celle de Rio. Instituée par décret, et présidée par le Premier Ministre, elle est constituée d'une vingtaine de ministres qui statuent sur les documents d'importance stratégique et politique.

Ce Schéma étant élaboré, il est désormais nécessaire de mobiliser des ressources auprès des bailleurs de fonds, afin d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.

M. Denis DAKOURE mentionne le fait qu'une étude importante a été entreprise par le p-S Eau et le P.D.M en matière de gestion des eaux usées et des déchets, sur des pays d'Afrique anglophone et francophone.

M. Emmanuel NGIKAM souhaite apporter un complément de réponse à la question posée sur les latrines sèches et les latrines écologiques. La promotion des latrines sèches auprès des ménages a été l'une des composantes du programme « Fourmi ». Plus d'une trentaine de latrines ont été réalisées au cours de ce projet pilote car c'est une technologie qui est vraiment appréciée par les populations qui y adhèrent.

M. Olusegun ADEOTI insiste sur le fait qu'il ne faut pas séparer les problématiques constitutives

d'une bonne gouvernance, à savoir l'éducation, le cadre légal, l'accès à l'eau des plus pauvres, ou encore le recouvrement des coûts, mais les considérer de manière intégrée ou holistique. La gouvernance est une question essentielle, car les enjeux de l'eau sont éminemment politiques, particulièrement lorsque l'on touche au sujet de la rareté de l'eau, et à la pauvreté. Si l'on ne renforce pas la capacité des plus pauvres à participer aux décisions, il devient alors très difficile de connaître leurs besoins, et de résoudre leurs problèmes.

M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad souhaiterait apporter quelques éléments de réponse à la question posée par le représentant du Burkina Faso en ce qui concerne le cadre juridique de la politique de l'eau au Tchad. Il souhaite rassurer le représentant du Burkina Faso sur le fait que le gouvernement tchadien mène une politique conséquente en matière d'hydraulique, et ce particulièrement parce le Schéma Directeur en question repose sur le code de l'eau adopté par l'Assemblée. C'est un cadre juridique rassurant notamment pour tous les bailleurs de fonds.

Enfin, il souhaite revenir sur trois questions intéressantes posées par le Directeur Général des Ressources en Eau du Ministère de l'Irrigation et des Ressources en Eau du Soudan, questions auxquelles il n'y a pas eu de réponse :

- 1°) la qualité de l'eau,
- 2°) le problème des nappes phréatiques,
- 3°) le partage des données.

Cette première partie étant achevée, Madame TASI-SADEQ donne la parole au Président de cette session, avant de passer à la table-ronde.

TABLE-RONDE

Quatre thèmes ont été sélectionnés pour la table-ronde. Chacun d'entre eux sera l'objet de deux présentations. Il s'en suivra un débat général sur ces quatre thématiques.

Thème 1: La dimension sanitaire de l'eau

Mise en évidence par des réseaux d'écoute du rôle des femmes dans les dimensions sanitaires de l'eau : deux cas situés au Sénégal : Fass Mbao et Kaolack

▪ **Sénégal**

« Programme d'appui à l'hygiène individuelle et collective (construction d'ouvrages d'assainissement et éducation sanitaire) »

M. Edouard N'DONG, East France, Caritas

Ce projet se déroule à Kaolack, la troisième ville du Sénégal dans laquelle le réseau d'égout ne couvre qu'1/5^{ème} de la Commune : 2,2% des concessions sont branchées au réseau d'égout ; et 20% des concessions disposent de toilettes conformes aux règles d'hygiène avec pour conséquences :

- une prolifération des dépôts d'ordures dans les quartiers ;
- des eaux usées déversées dans les rues ;
- des écoles aux conditions d'hygiène précaires ;
- et enfin des pollutions et des nuisances ayant favorisé une recrudescence de maladies parasitaires

C'est pourquoi, en 1999, les ONG Caritas Kaolack et East France ont décidé de mettre en place un programme d'hygiène afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie sanitaires des populations défavorisées. De nombreuses parties prenantes se sont impliquées :

- les bénéficiaires directs, à savoir les populations de quartier, les acteurs de l'école, mais également et surtout les femmes,
- les responsables publics (représentants de la Municipalité : élus, techniciens, délégués de quartier),
- les organismes opérateurs (promoteurs),
- et les structures d'appui (services techniques administratifs).

Une cellule collégiale d'animation et de suivi du programme a été créée afin de regrouper les représentants de toutes ces forces vives. Une discussion ouverte avec les populations a pu avoir lieu grâce à un véritable processus participatif via :

- des enquêtes, et des visites de terrain,
- des réunions mensuelles permettant à l'ensemble des acteurs du programme de se retrouver, de discuter des problèmes et des solutions à mettre en œuvre,
- des assemblées de quartier permettant aux habitants bénéficiaires de pouvoir exprimer leurs préoccupations concernant le programme et les difficultés d'hygiène et d'assainissement auxquelles elles sont confrontées dans leur quartier.

L'aspect éducatif a également été largement valorisé dans le cadre de ce programme, et plus particulièrement :

- le renforcement des capacités via l'organisation de sessions de formation au profit des responsables de base en vue d'une meilleure gestion et d'un suivi de proximité du programme dans les quartiers et les écoles (exemples de formations : gestion financière, techniques de suivi

de micro-chantiers, techniques de sensibilisation sanitaire aussi bien pour les animateurs de quartiers que pour les enseignants des écoles bénéficiaires, etc...),
- et l'éducation sanitaire des populations dans les écoles et dans les quartiers. Basées sur le code de l'hygiène, ces activités d'éducation permettent de renforcer les connaissances des populations dans le domaine sanitaire, en particulier sur la gestion des eaux usées et des ordures.

Cinq ans après le début de ce programme, plusieurs changements notables sont apparus. Ils se traduisent par

- une meilleure collaboration et une plus grande confiance entre les acteurs du quartier, commun ainsi qu'un renforcement de leurs capacités d'initiative et de négociation, grâce à une mobilisation forte autour d'un objectif,
- une amélioration de l'environnement des quartiers et des écoles devenus plus salubres.

▪ Sénégal

*« Initiatives des femmes pour la prévention des maladies hydriques en milieu semi urbain »
M. Malal TOURE, ENDA (Environnement et développement du Tiers-Monde)*

Le quartier de Fass Mbao, bénéficiaire du projet, est un quartier semi-urbain de Dakar où l'adduction d'eau potable fait défaut. Selon une enquête menée dans le quartier, seules 30 % des concessions bénéficient de branchements d'eau. Il n'existait que trois bornes dans les rues du village avant la mise en œuvre du projet. Pourtant, l'enquête révèle que Fass Mbao compte actuellement environ 8 000 personnes (soit environ 800 concessions).

C'est pour prévenir les maladies hydriques, que le très dynamique groupement des femmes de Fass Mbao (GIE) a sollicité le cofinancement d'une extension du réseau d'adduction d'eau potable de la SONES en faveur de tout le village, et l'appui d'Enda Tiers Monde pour l'installation de bornes-fontaines.

L'objectif du projet était de :

- mettre les services d'eau potable et d'assainissement à la portée des populations démunies,
- renforcer l'engagement des populations des quartiers populaires,
- renforcer la concertation entre l'Etat et les entreprises privées délégataires du service public et de la société civile autour d'un thème fédérateur : l'eau,
- créer des emplois fixes grâce au recrutement de fontainiers et initier les populations aux méthodes de gestion,
- enfin, réduire les maladies d'origine hydrique.

Le projet a été élaboré en lien étroit avec la population, le GIE des femmes Ndiggel Fass Mbao ayant participé au financement du projet ainsi qu'à la réalisation des tranchées, avec l'aide des hommes du quartier. La gestion de ces bornes-fontaines est désormais assurée par un comité élu par la population du quartier. Ce comité confie la commercialisation de l'eau et l'entretien des bornes-fontaines à des fontainiers qu'il contrôle. Il se réunit également mensuellement afin d'évaluer les recettes des bornes et définir la répartition des revenus.

Grâce à la multiplication du nombre de bornes fontaines, le projet a fortement contribué à l'allègement des corvées domestiques : le temps d'attente, ainsi que la distance à parcourir ont été fortement réduits (cette distance moyenne est passée de 600 mètres à 300 mètres), de

surcroît le prix de l'eau fournie aux bornes fontaines a baissé, ce qui a permis de répondre aux besoins prioritaires des populations du quartier.

Thème 2: La dimension de concertation

Quelles modifications de partenariat dépendant du développement rural et menant à une demande de réorganisation du droit foncier en Gambie et au Mali ?

▪ **Mali**

« *La participation paysanne à l'aménagement et à la gestion des grands périmètres irrigués- Cas de l'Office du Niger* »,

M. Yacouba COULIBALY, Office du Niger.

Les résultats obtenus sur le grand aménagement hydro-agricole de l'Office du Niger au Mali notamment en terme de production, d'intensification et de productivité sont à mettre à l'actif - partiellement tout au moins - d'une réorganisation générale de la gestion du périmètre avec une participation croissante des producteurs. Les différents domaines concernés sont la gestion foncière, l'entretien et la maintenance des infrastructures, la gestion de l'eau et les orientations stratégiques.

Les succès enregistrés à l'Office du Niger ont pour origine une multitude de raisons convergentes et très diverses qui comprennent des innovations techniques, des mesures économiques spécifiques ou générales, et des réformes institutionnelles et administratives. Parmi ces raisons, le changement progressif du rôle des exploitants dans la gestion du système irrigué de l'Office du Niger, occupe une place importante souvent minoré par rapport aux aspects techniques ou économiques.

Le chemin parcouru dans ce domaine est considérable car il y a à peine vingt ans, les « colons » n'étaient souvent considérés que comme des exécutants « soumis à un pouvoir très coercitif » (Yung J.-M., 1995). Aujourd'hui, les institutions mises en place permettent progressivement aux paysans de participer à certaines prises de décisions. Les comités paritaires, même s'ils restent à améliorer pour que les représentants des producteurs puissent jouer pleinement leur rôle, la participation à l'élaboration et au suivi du contrat plan, la participation au Conseil d'Administration de l'Office du Niger, sont autant d'acquis issus des réformes de politique agricole des années 90. L'organisation progressive des exploitants (syndicats, centres de gestion, Chambre d'agriculture, etc.) leur permet de s'approprier les institutions et de jouer leur rôle dans la gestion du grand périmètre irrigué.

Aux réformes du secteur agricole, s'ajoute la réorganisation administrative consécutive à la mise en œuvre de la décentralisation. Les mesures prises ont créés de nouveaux acteurs auxquels l'Etat transfère progressivement des responsabilités dans la gestion du développement local (en particulier gestion des ressources).

L'ensemble de ces acteurs (Communes, Organisations paysannes et professionnelles) revendiquent un rôle de plus en plus important dans la gestion du système. Face à ces revendications, l'Etat observe une grande prudence. Comme il le fait également, vis-à-vis de propositions de réforme faites par certains de ses partenaires techniques et financiers (les bailleurs de fonds) qui prônent, pour accélérer l'extension de la zone aménagée, de nouvelles mesures de libéralisation et de privatisation (notamment vis-à-vis du foncier).

Le système est soumis à une forte pression foncière (émanant à la fois des exploitations agricoles actuelles, des riverains organisés en associations et des investisseurs privés que souhaite promouvoir les Pouvoirs Publics) qui fragilise les acquis en terme de viabilité économique des exploitations agricoles familiales, mais qui est aussi un des moteurs du changement. Pour faire face aux besoins en terre et pour alimenter la croissance agricole, il a été retenu comme principe pour l'extension du périmètre une participation physique et/ou financière des bénéficiaires avec la mise en œuvre de projets impliquant largement les producteurs avec un mode d'intervention qualifié d'« approche participative ».

L'exemple de l'aménagement de Rétail IV présenté ici met en lumière les nombreuses limites de la démarche mise en œuvre dans ce projet. Son amélioration passe par l'élaboration d'outils adaptés, la création d'instances de concertation plus performantes, la formation des responsables impliqués, la formation et l'information de l'ensemble des bénéficiaires et enfin la création de mesures d'accompagnement appropriées, comme l'intégration d'un système de crédit.

Le processus en cours à l'Office du Niger, basé sur la contractualisation des relations entre les différents acteurs est une solution pour mieux coordonner la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. Sa consolidation nécessite la correction d'insuffisances notoires comme l'absence de financement pour la participation paysanne, la formation des nouveaux acteurs, et le suivi-accompagnement des actions.

L'élaboration d'un cadre stratégique adapté, régissant le « Partenariat Public-Privé, favorable à l'équilibre des « pouvoirs » est le meilleur gage pour une bonne gestion de la ressource eau et la durabilité des aménagements.

▪ **Gambie**

« Gouvernance de la terre et de l'eau : un territoire pour les femmes pour les femmes face aux accords de travail »

M. John Shanmon FYE, Coordinateur du projet LADEP (Programme de Développement Agricole des Basses Terres), et Mme Audrey NEPVEU (FIDA), Division Technique pour la gestion de projets.

Le Programme gambien de Développement Agricole des Basses Terres (LADEP) financé par la Banque Africaine de Développement, le Fonds International pour l'Agriculture et le Développement, et le gouvernement de Gambie, a pour objectif à long terme d'améliorer durablement la riziculture traditionnelle comme contribution à la sécurité alimentaire des foyers pauvres. Le groupe cible est celui des riziculteurs des zones de marais et de bord de mer, principalement des femmes.

La première phase de ce programme menée de 1997 à 2004 a fondamentalement changé le système foncier traditionnel en catalysant le retour de propriétés foncières individuelles à la communauté et leur partage équitable entre les personnes des communautés, principalement des femmes, qui participaient à l'effort d'aménagement des terres.

Il a également soutenu la décentralisation et l'utilisation rationnelle des terres cultivables pour le bien commun. Ce transfert des pouvoirs aux communautés locales vise à les impliquer dans le processus de développement socio-économique national, dans les mécanismes de contrôle de certaines activités, dans les décisions sur des sujets concernant leur propre développement. Ces réformes incluent notamment les réformes foncières.

Les principales caractéristiques ayant facilité l'innovation de ce projet sont :

- La mise en place des Comités de Gestion de Site (SMC) qui a mis en évidence, à l'échelle communautaire, les problèmes transversaux liés à la riziculture : la force de travail, l'octroi des terres etc. La création de ces associations a pour objectif d'assurer une durabilité institutionnelle ainsi qu'une contribution accrue des exploitants dans les processus de décision locaux.
- Les méthodes de facilitation des négociations intracommunautaires qui ont permis aux bénéficiaires du projet aux propriétaires originaux de trouver un accord « Terre contre Travail ».

Ainsi, depuis la mise en œuvre du programme LADEP :

- Les bénéficiaires participent plus volontiers aux travaux d'aménagement avec l'assurance de posséder une partie des terres amendées,
- les terres aménagées ont été distribuées également aux bénéficiaires, sans considération de leur filiation, par accord communautaire, ce qui est un nouveau processus de consensus,
- Les femmes ont maintenant une propriété foncière permanente dont leurs enfants pourront hériter,
- L'entretien et l'intensité de culture des terres distribuées ont augmenté, permettant une plus grande sécurité alimentaire,
- La cohésion de la communauté s'est améliorée de même que la condition de la femme.

A l'origine, le programme LADEP devait bénéficier à 8 960 riziculteurs opérant dans des contextes écologiques divers dans le pays, sur une surface totale de 8 075 hectares. A ce jour, 24 684 exploitants (dont 90% de femmes, soit un total de 22 216 femmes) en ont bénéficié et 7 481 hectares ont été aménagés.

En conclusion, il ressort de ce programme :

- Qu'une réforme foncière doit être initiée par les bénéficiaires et recueillir un consensus ;
- Que la sécurité alimentaire des ménages peut être améliorée si un accès foncier permanent est possible pour les non propriétaires ;
- Que la pauvreté peut effectivement reculer par une distribution équitable de la terre.

Thème 3: la dimension de communication

L'impact des cultures locales de l'eau en quête de communication

▪ France

La prise en compte des intérêts locaux et des collectivités territoriales dans la Vallée du Lot
M. Christian BERNAD, Président de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot

L'expérience d'aménagement de la Vallée du Lot n'est pas le fruit du hasard ; cette opération est née, en 1969, de la réflexion d'un groupe de jeunes gens, sans mandat électif, issu du Bassin Industriel de Decazeville – alors en grande dépression économique - désireux de trouver des solutions à la survie de leur région. Encouragés par les élus et l'Administration de 5 départements (Lozère, Cantal, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne) et de 4 Régions (Languedoc-Roussillon, Auvergne, Midi-Pyrénées, Aquitaine) en moins de deux ans ils mobilisèrent, autour de leur idée, les acteurs socio-économiques et la population de 590 communes. Ainsi naissait, en 1971, l'opération « Lot, rivière claire » soutenue par l'Etat Français et basée sur le triptyque

« Protéger, promouvoir, éduquer ». D'aucuns verront plus tard dans cette entreprise, l'ancêtre des Contrats de Rivière, en tout cas la première démarche de gestion intégrée, conçue en France. Si autrefois la rivière représentait une entité économique et culturelle bien vivante dans un milieu rural actif, son importance déclinait peu à peu au rythme du développement de nouvelles voies de communications, entraînant progressivement un manque d'intérêt à son égard et sa dégradation.

L'aménagement de la Vallée du Lot a eu le mérite de renouer les relations humaines et d'établir une concertation ouverte entre les riverains de l'amont et ceux de l'aval. Par-delà les frontières et cloisonnements administratifs, l'expérience a démontré qu'au travers d'une structure d'objectifs clairs et précis, une rivière et ses affluents peuvent être le lieu géographique de réflexion et d'actions capables d'entraîner, comme jadis, le développement économique d'une région.

Initialement, l'aménagement a porté principalement sur une politique de prévention en matière d'environnement définie comme dénominateur commun des actions entreprises concernant la lutte contre la pollution de l'eau, la protection et la mise en valeur du cadre de vie. Très tôt, les études engagées et un « livre blanc » rédigé avec le concours des riverains révèlent et démontrent l'impérieuse nécessité de soutenir les débits en été si l'on voulait répondre aux ambitions des acteurs locaux et atteindre les objectifs environnementaux et économiques espérés.

Pour résoudre le délicat problème du soutien des étiages, l'Association suscite la création d'un Etablissement Public Interdépartemental formé des 5 Conseils Généraux concernés et couvrant la même zone géographique : l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot. Les deux structures vont coopérer intimement.

Après de longues négociations, en 1989, une convention, passée avec EDF, assure le soutien des étiages à l'aide d'un déstockage des barrages hydroélectriques situés à l'amont du Bassin. Concomitamment, l'Association et l'Entente élaborent plusieurs Programmes de Développement Intégrés en milieu rural. Quelques dizaines d'années après, on mesure les effets des actions entreprises et notamment le bien-fondé du soutien des débits d'étiage.

Dans le domaine agricole, l'irrigation a engendré 5000 emplois.

Dans le domaine du tourisme, avec une rivière en meilleure santé et un débit assuré, les activités se développent à grands pas. Actuellement, le chiffre d'affaires généré par la navigation s'évalue à 7 millions d'Euros.

L'Entente et l'Association continuent de développer des actions de communication et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes en créant un réseau des « Collèges de la Rivière » qui vise à mettre en place une trame pédagogique ouverte sur la problématique environnementale et l'Aménagement du Territoire.

Quatre Schémas Directeurs coordonnent et guident les actions dans les domaines suivants : la randonnée, le canoë-kayak, l'halieutisme, la bicyclette... Pas une seule commune riveraine du Lot ne conçoit aujourd'hui son avenir en dehors de sa rivière.

Un court métrage de 8 minutes, où s'expriment des acteurs de la rivière, a illustré ce propos.

▪ **Suède**

« La participation du public au regard de la Directive-Cadre européenne sur l'eau »

M. Lennart SORBY, de l'Autorité de gestion de l'eau du district du bassin du nord de la Baltique

La Suède travaille depuis 30 à 50 ans sur les bassins hydrographiques, principalement en relation avec les associations de l'eau. Toutefois, la responsabilité de ces organisations est limitée en matière de bassins hydrographiques, étant donné que leur action porte généralement sur des réglementations relatives à l'eau ou sur la lutte contre la pollution. Par ailleurs, la plupart des bassins hydrographiques s'étendent sur plusieurs régions ou municipalités, ce qui réduit souvent l'efficacité de l'action des autorités.

Le système administratif comprend 290 municipalités locales et 21 conseils d'administration régionaux. La directive-cadre sur l'eau a été intégrée au code de l'environnement suédois. Les 21 conseils d'administration régionaux constituent la base du système administratif. La directive-cadre sur l'eau a donné lieu à la création en Suède d'une nouvelle subdivision administrative. Le gouvernement a créé un conseil, la Délégation de l'eau, chargé de diriger les travaux au sein de chaque district. Il est autorisé à prendre les décisions nécessaires pour définir les objectifs environnementaux et le programme de gestion des bassins hydrographiques.

Le district hydrographique du nord de la mer Baltique est situé au centre de la Suède et englobe la capitale, Stockholm. Il s'étend sur 37 500 km², compte 2,9 millions d'habitants et regroupe 13 sous-bassins importants, comprenant 4060 lacs, 126 bassins côtiers et de nombreux aquifères. L'Autorité de l'eau doit collaborer avec 7 conseils d'administration régionaux et 55 municipalités. La mise en œuvre opérationnelle de la directive-cadre sur l'eau au niveau des sous-bassins est répartie entre les conseils d'administration régionaux. La principale question sera probablement celle de l'eutrophisation, la priorité étant le lac Malaren, au centre du district, qui constitue la source d'eau potable pour 2 millions de personnes.

Bien que la Suède jouisse d'une longue tradition de décisions ouvertes, la question de la participation du public dans la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'eau représente un défi pour la création d'un processus encore plus transparent. Son ambition est d'utiliser des technologies d'information modernes, principalement des sites internet et des systèmes d'information géographique en ligne, pour encourager l'idée d'« Informations pour tous ».(www.vattenportalen.se)

En identifiant les principaux acteurs jouant un rôle dans les zones où la pression environnementale est maximale et où l'eau n'est pas de bonne qualité, un groupe de Consultation pourra être créé. Il s'agira probablement d'un groupe mixte regroupant des municipalités, des industries, des propriétaires terriens, des ONG, etc. ayant une forte influence au niveau du sous-bassin. Un petit groupe d'acteurs sera encouragé à participer aux travaux pratiques en mettant en place des « groupes de sous-bassins ».

Thème 4: Formations à la dimension socioculturelle

Vers qui ? Sont-elles disponibles localement ?

- **Bénin**

« Appui technique et administratif aux opérateurs des Services d'Eau de la ville de OUIDAH », M. Alassane BABA-MOUSSA, Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Bénin.

Ce projet regroupe à la fois des partenaires Béninois tels que la SONEB (Société Nationale des Eaux du Bénin), la Ville de OUIDAH, l'ONG régionale CREPA Bénin, et des partenaires belges : la SWDE (Société wallonne des eaux) et S.H.E.R. Ingénieurs-Conseils s.a.

Il a pour objectif de:

- renforcer la capacité technique et administrative de l'opérateur municipal de manière à pouvoir fournir de l'eau potable 24 heures par jour, 365 jours par an, sans perte financière ;
- inciter les acteurs locaux à entamer par eux-mêmes une réforme administrative, de les former dans l'élaboration de projets rentables qui seront plus facilement financés par les organismes multilatéraux, et de les guider vers des projets éducatifs facilitant les relations avec leurs clients.

Selon la loi de décentralisation, c'est la commune qui devrait assurer l'alimentation en eau potable, en collaboration avec la SONEB. L'un des objectifs du projet consiste donc à aider cette décentralisation en apportant une formation adéquate aux futurs gestionnaires des installations, c'est à dire aux services de la circonscription de la ville de Ouidah et aux responsables de la structure chargée de faire fonctionner le réseau.

En 2004, un premier diagnostic de la situation, ainsi qu'une évaluation technique et administrative (Audit) de l'Opérateur ont été effectués.

En matière d'éducation :

Des ateliers participatifs de 15 jours ont été mis en place

- à Cotonou afin de former le personnel (SONEB et personnel communal) depuis le cycle de l'eau jusqu'à l'administration d'une Entreprise Opératrice (eau et assainissement) en passant par les sources de financement ;
- et à Ouidah, pour les fontainiers et revendeurs d'eau, dans la langue locale (le fon).

Des formations courtes en Belgique ont été organisées pour deux Ingénieurs et un Délégué municipal chargé des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Un cycle de formation au domaine de l'eau pour les enfants des écoles a également été mis en place

dans la langue nationale (le Fon): ateliers ludiques sur l'eau pour les écoles ayant pour objectif de faire comprendre aux enfants, et par leur intermédiaire aux parents, le cycle de l'eau, ses usages, l'importance de protéger les captages, et la valeur de l'eau. Cette démarche permet de réduire les réactions populaires dues à l'augmentation probable du prix de l'eau en raison de la maintenance, de la protection du bassin versant et postérieurement du traitement des eaux résiduaires.

Des visites d'installations (captages, réseaux, recherches de fuites, stations d'épuration, ...), des rencontres avec des opérateurs, des visites de fabriques d'équipements hydrauliques, ainsi que des réunions et des échanges de vue ont également eu lieu.

Parmi les résultats attendus on observe plusieurs changements notables :

- Une meilleure connaissance mutuelle de tous les intervenants (SONEB, Municipalité, Revendeurs, Population) ;
- Une meilleure gestion financière de la part des fontainiers et des revendeurs d'eau permettant une réduction du prix de vente à la borne fontaine ;
- Une amélioration de la capacité technique et administrative des municipalités pour la prestation du service d'eau ;
- Une augmentation substantielle des chances d'obtenir des crédits pour les projets d'infrastructure ;

- Une meilleure qualité de l'eau, une meilleure couverture du service et une meilleure durabilité des projets ;
- Enfin, une introduction du concept d'assainissement des eaux et sensibilisation auprès des opérateurs et usagers.

- **Mali**

« Renforcer la gouvernance de l'eau à travers la mise en réseau des collectivités locales riveraines et l'appropriation des ressources culturelles »

M. Bandiougou DIAWARA, consultant à l'UNESCO

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « fleuves et patrimoine » de l'UNESCO. Il a été mis en place en 2003 suite à l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Troisième plus grand fleuve d'Afrique, le Niger abrite plus de cent millions de personnes répartis sur neuf états. Il constitue le poumon économique de l'Afrique de l'ouest et abrite de nombreuses ressources naturelles et culturelles d'intérêts mondiaux.

Malheureusement, depuis plusieurs décennies, ce fleuve est confronté à de nombreux problèmes environnementaux (ensablement, pollution, inondation...) qui risquent de compromettre son avenir. Les Etats riverains tentent de renverser cette tendance mais se heurtent à de nombreuses difficultés (insuffisance de moyens techniques et financiers, manque de coordination,...). A cela s'ajoute la faible mobilisation des collectivités locales malgré l'émergence du processus de décentralisation qui donne lieu à de nombreux transferts de compétences (hydraulique urbaine et rurale, aménagement du territoire...).

L'objectif du projet est donc d'organiser et de structurer le réseau d'acteurs locaux pour une meilleure gouvernance de l'eau. Il vise à renforcer les compétences des collectivités locales riveraines du fleuve et des structures déconcentrées de l'Etat, à mettre en réseau les municipalités riveraines, et à mener des actions opérationnelles visant à la préservation des ressources environnementales et culturelles.

Deux études préliminaires ont été réalisées en 2003 et en 2004. Elles ont mis en avant la nécessité de commencer le projet sur un tronçon pilote, compte tenu de la complexité de l'approche transfrontalière. Le choix du Mali s'explique notamment par le fait qu'il abrite 40% de la longueur du fleuve ainsi que la plupart des sites emblématiques (Tombouctou, Djenné, delta intérieur...).

Ces études ont également montré l'intérêt de développer le projet en trois phases, sur trois ans.

La première phase consistera à développer des mécanismes de gouvernance locale. Il s'agira de mettre en place un cadre institutionnel opérationnel à travers la création d'une commission Fleuve Niger au sein de l'association des municipalités du Mali. Cette commission réunira les communes riveraines mais associera également les populations concernées, les ONG, et les organismes étatiques. Il est également envisagé d'inciter ces organismes étatiques à intégrer la dimension culturelle dans leurs projets de développement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Sachant que les collectivités riveraines développent pour nombre d'entre elles des actions de coopération décentralisée avec des collectivités françaises membres du réseau Cités-Unies France, il est ainsi envisagé de créer un groupe transversal qui regroupera l'ensemble des collectivités françaises avec les collectivités riveraines afin d'orienter davantage les actions de coopération autour des questions relatives à la sauvegarde du fleuve.

La deuxième phase du projet portera sur l'expérimentation des outils de gouvernance à travers des actions pilotes relatives à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la valorisation socio-économique des cultures, ainsi qu'à la formation et à la sensibilisation des populations.

Enfin, la troisième phase s'attachera à étendre le projet sur d'autres sites, et donc à diffuser les acquis méthodologiques et la reproductibilité du projet, et ce notamment, grâce à l'organisation d'un colloque de restitution.

Mme TAZI-SADEQ ouvre le débat à la suite de ces présentations thématiques.

Mme Agathe EUZENE, anthropologue, chercheur au CNRS souhaiterait savoir comment les formations évoquées prennent en compte la façon dont les populations se représentent l'eau à travers leur croyances culturelles et religieuses, et ce qui est sous-tendu lorsque la « dimension culturelle » est évoquée, notamment dans le projet sur le fleuve Niger.

M. MONJOUR de l'Académie de l'Eau, souligne qu'en Afrique, la sensibilisation sanitaire de la population ainsi que la formation d'animateurs sanitaires est essentielle et que ces actions doivent être développées de manière prioritaire dans les années à venir.

Mme Julie ADELE souligne à quel point il est crucial, lorsque l'on souhaite mettre en place un processus participatif, de traduire le langage « international » en images concrètes et symboliques compréhensibles par les acteurs locaux. Elle souhaiterait proposer avec Mme Marie-Joséphine Grosjean, une table ronde sur ce sujet lors du Forum de Mexico.

M. Daniel VALENZUELA, GWP, Partenariat Mondial de l'Eau met l'accent sur le fait que la participation du public implique la consultation des usagers afin qu'ils puissent prendre part à la décision finale. A cet égard, il souhaiterait savoir :

1°) comment cibler le discours pour toucher un maximum de personnes, et donc le grand public, et ce d'autant plus que les personnes qui le constituent peuvent avoir une culture voire une éducation sensiblement différentes ?

2°) comment atteindre une réelle participation dans un contexte de démocratie insuffisante ?

Professeur KTAB AHMED, Directeur de Recherche à l'Ecole polytechnique d'Alger met l'accent sur le fait que l'ensemble des pays africains travaillent pour un développement durable. Cela implique de savoir ce que l'on entend par développement durable et de définir des critères d'évaluation de ce développement. Il est clair qu'une personne habitant le sud algérien n'a pas la même définition du développement durable qu'une personne habitant le nord algérien.

Il est également clair que dans la capitale on a besoin de 200 litres d'eau par habitant et par jour alors que dans une autre ville du sud on utilise seulement 10 litres par jour. Quel modèle de développement l'Afrique doit-elle choisir ? Doit-elle développer son propre modèle, ou opter pour le modèle américain ou européen ?

M. DIAWARA, Consultant à l'UNESCO répond à la question posée sur la notion de dimension culturelle et explique qu'il s'agit de prendre en compte les différentes composantes du patrimoine architectural, vernaculaire et naturel. A titre d'exemple, un barrage a été aménagé à Djenné au Mali sans consultation du Ministère de la Culture alors que ce barrage abrite de nombreux sites archéologiques. Ce projet d'aménagement sur le fleuve n'a donc pas pris en compte la dimension culturelle.

Il s'agit ainsi d'éviter que de tels problèmes émergent et de faire en sorte que la culture puisse être considérée comme une composante à part entière du développement économique, d'autant que la valorisation du patrimoine permet de promouvoir le développement touristique.

M. Francis BOUGAIRE

Pour abonder dans le sens de tous ceux qui ont insisté sur les actions de sensibilisation au niveau des programmes. C'est clair que l'objectif principal est la santé des populations. Dans le concept que les gens ont généralement, c'est la gratuité de l'eau. L'eau est naturelle, elle est un don de la nature. Il est donc très difficile d'en faire accepter la valeur marchande.

Il faut faire la part des choses entre l'eau dans la nature et l'eau potable. Au niveau de la sensibilisation, il y a donc beaucoup à faire pour que les populations comprennent que l'eau potable a une valeur marchande et que le prix qu'il faut mettre est nécessaire surtout quand on le compare au prix des médicaments dans les pharmacies. Pour avoir la participation des populations, il faut les sensibiliser.

M. Edouard N'DONG, East France, Caritas souhaiterait ajouter quelques mots sur l'aspect sensibilisation. La prise en compte de la problématique de l'eau requiert une approche intégrée qui devra prendre en compte l'accès à l'eau potable, la sensibilisation et les mesures d'accompagnement liées à l'assainissement. Cette problématique est d'autant plus importante que les partenaires qui financent ces actions s'appesantissent beaucoup plus sur l'investissement. Pourtant l'aspect « sensibilisation » mérite qu'on lui accorde davantage d'importance afin d'atteindre des objectifs beaucoup plus pertinents et des résultats beaucoup plus probants.

M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad met l'accent sur le fait que tous ceux qui ont posé des questions ont eu des réponses, ne serait-ce que partiellement. Dans un cadre aussi large que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la sensibilisation, et la formation, il serait difficile d'avoir des réponses assez satisfaisantes. Depuis ce matin, beaucoup de sujets importants ont été abordés.

Il souhaite également que tout le monde sache que les interventions du Président de l'Académie de l'Eau, plus particulièrement la lecture de la déclaration du Président de la République Française, M.

Jacques CHIRAC, la déclaration du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable concernant l'eau dans son ensemble en Afrique, ainsi que la déclaration de Mme MUTAGAMBA, Présidente de l'AMCO, ont fait ressortir la réelle problématique de l'Afrique en matière d'eau. Le problème qui se pose est celui de la quantité et de la qualité de l'eau. Les résolutions qui sortiront de cette conférence serviront non seulement lors du 4^{ème} Forum Mondial de Mexico, mais seront également un élément de base pour la conférence du 1^{er} avril 2005 organisée par la BAD.

23 mars 2005

Conférence euro-africaine

SESSION 3 : DES INDICATEURS POUR UN MEILLEUR SUIVI DES OPERATIONS

SESSION INTRODUCTIVE

La session a été initiée par M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau.

Il a introduit l'importance de l'indicateur monétaire qui est lié à la valeur d'un projet dans une unité monétaire. Suite au G8 de Monterey, Cananaxis, Evian, les Forums Mondiaux de l'Eau et le Sommet de Johannesburg avec les Objectifs du Millénaire, les fruits des rivières doivent être obtenus maintenant et les structures de financement vont soutenir ces initiatives.

Message de Monsieur Michel CAMDESSUS

Ancien Directeur du FMI

Conseiller du Président de la République sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi féliciter le Président de l'Académie de l'Eau pour d'abord l'extraordinaire à-propos du choix de la date de cette réunion puisque, non seulement, c'est le printemps, l'annonce de fruits, mais aussi nous sommes à la veille d'une très importante réunion dans huit jours qui, elle, pour le coup, devrait avoir des fruits, j'y reviendrai dans un instant.

Nous sommes en 2005, année de vérité ; nous allons devoir faire le point en septembre prochain aux Nations Unies - et nous allons passer un très mauvais moment - pour voir où nous en sommes de la réalisation des Objectifs du Millénaire ; nous sommes l'année du Sommet du G8 de Gleneagles.

Vous avez eu Monsieur le Président, la bonne idée de donner un caractère euro-africain à cette rencontre d'aujourd'hui, or, cette année, une fois de plus et après le Sommet d'Evian, les chefs d'Etat du G8 ont décidé de faire de l'Afrique la priorité centrale de leur prochaine(s) réunion(s) et j'ai eu la charge et le privilège de faire partie du groupe que Tony Blair a réuni pour préparer ce Sommet : la Commission pour l'Afrique. Je vous recommande la lecture de ce rapport qui ne fait que 460 pages ; il est comme un best-seller récent : il vous fait peur quand vous le voyez, mais dès que vous l'ouvrez, vous allez à la dernière page à toute vitesse et vous achetez le suivant;

et bien c'est la même chose pour le rapport sur l'Afrique que nous avons écrit, à 17 personnalités indépendantes. Vous pourrez voir que le chapitre sur l'eau est substantiel, je vais y revenir dans un instant.

Avant de centrer mon propos sur cette nouvelle perspective africaine dont il faudra « transformer l'essai » à Gleneagles, je voudrais revenir sur ce qui s'est passé au cours des quelques derniers mois, au cours desquels quelque chose d'essentiel a changé : l'eau, qui était orpheline dans le système des Nations Unies, l'eau qu'on ne réussissait jamais à mettre en tête des agendas des grandes réunions internationales, l'eau est maintenant, comme disent les anglo-saxons : « *centre of stage* » c'est à dire qu'elle est là, au centre de la scène, elle est à la tête des agendas et on ne s'en débarrasse plus.

On a enfin compris que la réalisation pratique des 10 principaux Objectifs du Millénaire (ils se sont multipliés) dépend de la réalisation de l'Objectif sur l'eau. Vous ne réduirez pas de moitié la misère absolue dans le monde sans régler le problème de l'eau parce qu'elle est essentielle pour la croissance économique, vous ne réglerez pas les problèmes de mortalité infantile ou maternelle, vous ne réglerez pas le problème du SIDA, vous ne réglerez pas le problème de l'éducation, en particulier des filles, si vous n'apportez pas l'eau partout dans le monde, et c'était l'ambition du Groupe de Travail qui m'a donné la chance de travailler avec Pierre-Frédéric Ténière-Buchot il y a maintenant quelques temps. Nous avons voulu démontrer que, non seulement la réalisation des Objectifs du Millénaire était possible pour l'eau et son assainissement, mais qu'on pouvait même aller plus loin et si on prolongeait de dix ou douze années cet effort, on pouvait réaliser ce vieux rêve de l'humanité qui est l'eau pour tous et partout. Désormais, nous savons cela, nous ne tournons plus autour de cette réalité. Toute la question est de savoir si nous sommes capables de mettre les moyens en place pour la réaliser d'autant plus que nous savons aussi que c'est le seul moyen de réduire cette injustice silencieuse, mais extrême qui est faite en particulier en Afrique à l'humanité, c'est à dire aux femmes qui travaillent comme on le sait bien deux fois plus que leurs époux puisqu'elles sont chargées de la corvée de l'eau.

L'eau est donc désormais au centre de la table, elle est l'objet de toutes les attentions. Concrètement, qu'est ce que cela a changé ? A Evian, en juin 2003, les chefs d'Etat et de gouvernements du G8 ont endossé les conclusions de ce Groupe de Travail et désormais, ces différentes recommandations s'appliquent à l'ensemble des acteurs, institutions multilatérales, donneurs bilatéraux, municipalités, orientations suggérées à la société civile. L'Union Africaine a décidé de prendre en charge ce problème, de s'organiser dans le cadre du NEPAD, pour concrètement définir des instruments de travail. Une Vision Africaine de l'Eau a ainsi été définie, une Conférence des Ministres Africains de l'Eau s'est réunie. Cette vision a repris pratiquement les objectifs définis par le Groupe (notamment satisfaire à hauteur de 75% pour 2015 les besoins en eau et en assainissement et à hauteur de 95% - et non pas de 100%, ils sont plus prudents, et avec raison- l'objectif de l'eau pour tous en Afrique. Les africains travaillent dans cette perspective, l'Union Européenne a adopté, comme vous le savez, une Facilité pour l'Eau, une Directive sur l'Eau.

Nous devons être vigilants sur certains points : en raison du passage du temps, avec la multiplication des priorités, les promesses risquent d'être amoindries : la Facilité pour l'Eau, qui était de 500 millions d'euros lorsque le Président PRODI l'a lancée, donne maintenant lieu à une première tranche de 250 millions. Qu'en sera-t-il ensuite ?

Le Sommet du G8 d'Evian avait défini quatre orientations : l'une, valable pour l'ensemble des acteurs, était de doubler la contribution (nous sommes dans cette tendance : là où 700 millions

de dollars par an étaient prêtés, la tendance de cette année est de 1.5 milliard de dollars). La Banque Mondiale aussi, était invitée à user de ses instruments financiers pour permettre des prêts à des emprunteurs souverains. Autrement dit, au lieu de se contenter de prêter à des États, dont les actions dans le domaine de l'eau sont en général peu efficaces, elle puisse enfin prêter à des collectivités locales, c'est-à-dire là où se posent les vrais problèmes ; la Banque y est désormais autorisée, elle est aussi invitée à développer des instruments de garantie et d'assurances pour réduire les risques financiers liés aux opérations de l'eau. Dans ces deux domaines, la Banque Mondiale a travaillé et a réalisé, en liaison avec les sociétés financières internationales, des opérations intéressantes. Peut-être serait-il bon que cette Conférence euro-africaine, comme celles qui suivront, réinjectent le sens de l'urgence à ces questions, et espérons que le nouveau Président de l'UE, dont on nous dit qu'il est très porté sur les questions de développement, verra combien l'eau est centrale pour le développement. Il sera bon de le lui rappeler rapidement avant qu'il ne prenne d'autres orientations, si vous voulez me pardonner cette impertinence.

Nous voyons que dans tous ces domaines, donc, les choses évoluent, elles sont prises en considération par la Banque Mondiale mais aussi par les banques régionales de développement, la Banque Interaméricaine...

Je pense qu'en Amérique Latine les choses vont s'accélérer, mais c'est en Afrique que cela aura un impact.

A ce propos, j'aimerais dire ici un mot de la réunion qui va se tenir à Paris le 1^{er} avril et qui me semble de la plus grande importance. J'imagine que Monsieur SIDIBE va en parler, je ne vais donc pas rentrer dans le détail, mais je voudrais dire combien le lancement de la Facilité africaine pour l'accès à l'eau et à son assainissement en zone rurale me semble essentielle et même exemplaire, parmi les mesures et les dispositifs importants offerts aujourd'hui dans le monde, à la coopération internationale. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de régler les problèmes des Objectifs du Millénaire là où c'est le plus difficile. Il s'agit de faire en sorte que ceux-ci soient associés à une inversion des flux habituels de financement, de faire en sorte que l'argent aille, le plus directement possible, aux communautés rurales, aux petites municipalités ; le tout associé à l'assistance technique nécessaire ; le tout sous forme de don mais, à mon avis, à un coût dont on peut dire qu'il est intéressant.

A cet égard je voudrais seulement rappeler deux chiffres : Monsieur le Président, un chiffre qui vous est tout à fait familier, qui est celui de l'OMS concernant la non-réalisation des Objectifs du Millénaire en matière d'eau qui coûte tous les ans 22 milliards de dollars ; soit sur dix ans, 220 milliards de dollars. C'est une simplification parce qu'entre-temps la situation s'est un peu améliorée mais cet ordre de grandeur est réaliste malgré tout. Sur dix ans, la réalisation de cette Facilité, qui vise à apporter de l'eau à 80% de la population rurale africaine, coûtera environ 14 milliards de dollars. Il n'existe pas aujourd'hui, dans le domaine de la coopération internationale, d'investissement, d'initiative, qui ait un « *pay-off* » qui soit aussi évident que celle-là. Nous devons donc faire en sorte que l'effort qui se lancera à cette occasion à Paris, le 1^{er} avril, soit non seulement lancé avec le plus de force possible mais aussi que nous nous attachions à ce que ce programme soit réalisé d'une façon exemplaire.

Je voudrais à présent dire un mot de ce qui a été évoqué dans le cadre de la « Commission Blair ».

La Commission considère l'eau comme un droit. Il faut donc le satisfaire. Deuxièmement, nous avons observé, en faisant des enquêtes en Afrique, que lorsque vous demandez aux gens de la rue, aux gens des villages quelles sont leurs priorités en matière de développement et que en particulier quand vous interrogez les femmes et les jeunes filles, l'eau arrive toujours parmi les

trois premières priorités. Cela montre combien ici que nous touchons à l'essentiel. Nous sommes cependant encore loin du compte et nous avons calculé que si les trajectoires ne s'infléchissent pas, et si l'on n'accélérait pas nos efforts, les Objectifs du Millénaire pour l'assainissement et pour l'accès à l'eau ne seraient pas réalisés avant 2050 et non 2015 (pour l'eau) et pas avant 2100 (pour l'assainissement). C'est évidemment inacceptable et montre l'importance de ce que nous allons faire le 1^{er} avril. La Commission pour l'Afrique recommandera d'arrêter le déclin de l'aide bilatérale auquel nous sommes confrontés. Paradoxalement, nos gouvernements, dont la France, se sont engagés à doubler leur aide bilatérale, au moment d'Evian. Dans l'ensemble, il faut reconnaître que depuis 1996, nous avons reculé au lieu d'avancer. La dernière conclusion et peut-être la plus importante, est que la Commission pour l'Afrique affirme que l'eau est un secteur beaucoup trop essentiel pour qu'on laisse la responsabilité de la fournir aux seuls gouvernements. On ne réussira que par une approche, un partenariat non pas unidimensionnel, réservé aux Etats, mais multidimensionnel, dans lequel tous les acteurs jouent leur rôle pleinement.

Nous avons vu récemment, et je le tiens pour une catastrophe que, du fait des événements ayant touché particulièrement particulièrement l'Amérique Latine, les opérateurs privés de grande taille restreignent, voire cessent leurs opérations dans le domaine de l'eau. Ceci est une catastrophe, car on ne règlera pas le problème de l'eau dans les zones urbaines en particulier sans une intervention des grandes entreprises du secteur privé. Or, quand on se rend compte, et ce n'est pas aux ministres africains qui sont ici que je vais l'apprendre, que l'Afrique connaît en ce moment un processus d'urbanisation le plus rapide de l'Histoire du monde, nous voyons combien ce développement, que certains trouveront anodin, est dramatique et combien nous devons créer les conditions pour que le secteur privé puisse reprendre ses responsabilités et ses opérations le plus vite possible. Ceci implique que des systèmes de garantie, de cadres juridiques convenables, soient mis en place. Ne perdons pas de temps.

Je voudrais enfin insister sur l'importance qu'il y a à faciliter la tâche des petits opérateurs locaux, la reconversion des vendeurs d'eau en opérateurs, en artisans du secteur de l'eau, en réparateurs de pompes, etc... La micro finance a également un rôle à jouer.

Il nous reste beaucoup à faire. L'eau est là ; maintenant au centre de la table, ne perdons pas cette occasion de passer des bonnes intentions aux réalisations concrètes.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Henri MARTY-GAUQUIE,
Directeur, Banque européenne d'investissement (BEI)

En tant qu'institution financière de l'Union, la BEI est doublement concernée par l'objet de cette conférence :

D'une part en ce qu'elle soutient les engagements internationaux de l'Union, en matière environnementale et d'éradication de la pauvreté notamment ; d'autre part, parce qu'elle met en œuvre l'aide remboursable que l'Union accorde à ses pays partenaires dans le cadre des politiques d'aide et de coopération, au premier rang desquels les pays ACP.

Or, bien qu'imparfaitement et inégalement développé, le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP relève autant du financement bancaire – remboursable –, que de la subvention. Il y a donc des synergies à développer, tenant compte de l'expérience passée.

La BEI présente dans les pays ACP depuis 40 ans :

- Afrique sub-saharienne : le plus vieux mandat hors de l'Union : Convention de Yaoundé I (1963) ;
- Dans le cadre du FED, en synergie avec la Commission européenne ;
- En partenariat avec les autres bailleurs de fonds, multilatéraux (BM, BAfD, SFI, NIB, etc.) et bilatéraux (AFD, DEG, KfW, DFDI, etc.) ;
- En coopération étroite avec le secteur bancaire et financier local et sub-régional (accord de refinancement avec 109 banques et établissements financiers).
- En moyenne, entre 400 et 500 millions €/an.

1994-2004 : une approche du secteur de l'eau qui a atteint ses limites :

Entre 1994 et 2004, la BEI a financé 19 projets de gestion des eaux dans les ACP, pour un montant total de 334 millions d'€. Un bilan somme toute modeste au regard des enjeux du secteur et qui souligne les limites de la méthodologie mise en œuvre.

Points négatifs :

- Faible participation en volume dans chacun des projets (de 4 à 44 millions, en moyenne 17.6 millions par projet) ;
- Concentration sur les grands projets urbains, laissant à d'autres bailleurs de fonds la problématique des périphéries urbaines, des villes moyennes et des zones rurales ;
- Insuffisante prise de risque, due au faible volume d'instruments financiers concessionnels disponibles et au cadre de la coopération UE-ACP (Lomé III – Lomé IV) imposant une répartition équilibrée des financements selon les pays bénéficiaires, au détriment des projets les plus valables du point de vue socio-économique ;
- Faible soutien à la préparation des projets, au capacity building et aux réformes sectorielles, également à cause de la rareté des ressources disponibles.

Points positifs :

- Financement de projets portés par le secteur public (Namibie, Botswana, Maurice, Malawi, Madagascar) comme de projets impliquant une participation du secteur privé, par ex., contrats d'affermage (Dakar, Abidjan, Conakry) ;
- Important transfert d'expertise économique et technique, à travers l'expérience des équipes BEI acquise en Europe et dans le Bassin Méditerranéen ;
- Important rôle catalytique de l'intervention de la BEI dans des tours de table complexes, rassemblant un nombre élevé de partenaires (ex. Dakar : 19 institutions) ;
- Communauté de vues des donateurs et financiers sur une « conditionnalité raisonnable » du financement, ayant un impact positif sur la viabilité des projets et la durabilité de leur mode de gestion.
- Face à ce bilan, deux phénomènes sont venus accélérer la refondation de l'approche du secteur de l'eau par les financiers internationaux, dont la BEI :
 - Le retrait des opérateurs privés internationaux, en raison des chocs systémiques et des crises financières éprouvées dans les pays émergents (1997-2002).
 - Une prise de conscience graduelle, appuyée par une chaîne continue de décisions, en faveur du développement durable ; citons entre autres :

Septembre 2000 : ONU – Sommet du Millénaire – Millenium Development Goals (MDGs), dont target 10 « sustainable access to adequate water » ;

2002 : WSSD – Johannesburg Conference (Sommet Mondial du Développement Durable), dont target 11 : « sustainable access to adequate sanitation » ;

2002 EUWI : lancement de la « EU Water Initiative » (Johannesburg Conference) ;

2003: World Panel on Financing Water for All (“Groupe Camdessus”)

Mars 2004 : Conseil européen : ACP-EU Water Facility (250 millions d'€ en 1ère tranche). Ratifiée par le Conseil ACP-UE d'avril 2004 (Conférence de Gabarone), approuvée par le Comité FED de novembre 2004.

2004 : autres initiatives régionales, dont l'African Water Initiative (AfDB) et la Nile Basin Initiative (BM).

La Convention de Cotonou : des outils financiers rénovés

Tenant compte des conclusions des conférences de Rio et de Monterrey, la nouvelle Convention UE-ACP de Cotonou (juin 2003), met des instruments financiers rénovés à disposition de la BEI dans les ACP ; ces instruments sont adaptés à une prise de risque accrue (pour appuyer le développement du secteur privé) et à la fourniture d'éléments concessionnels plus importants (pour soutenir les réformes de structure et l'éradication de la pauvreté).

La Facilité d'investissement (ACP-FI) : 2.2 milliards d'€ ouvre une palette très variée d'instruments financiers adaptés au partage du risque afin de faciliter l'implication des opérateurs privés (ou des opérateurs publics gérés selon les lois du marché) dans la gestion de projets :

- Prises de participation (dotations en fonds propres) ;
- Apports en quasi-capital (prêts de haut de bilan) : prêts participatifs, conditionnels et subordonnés ;
- Garanties et produits dérivés (rehaussement de crédits, etc.) ;
- Couverture du risque de change, y-inclus prêts en monnaie locale.

Les prêts sur ressources propres BEI : 1.7 milliards s'adressent plus particulièrement au financement d'infrastructures de développement économique dans les pays ACP. Parmi celles-ci, celles relatives aux services essentiels sont évidemment éligibles, même si le secteur de l'eau dans les pays ACP, par sa complexité socio-économique et institutionnelle, appelle de forts éléments d'assistance technique et de financement concessionnel.

Les financements issus des deux enveloppes sont éligibles pour une bonification d'intérêts (jusqu'à -3%), qui peut aussi prendre la forme de dons pour assistance technique à la préparation ou à la mise en œuvre de projets.

La ACP-EU Water Facility (ACP-EU WF)

Par ailleurs, dans le cadre de la EUWI, la Commission a mis en place, fin 2004, la ACP-EU WF qui constitue le bras financier de l'Initiative. La ACP-EU WF soutient les objectifs du Millénaire et du WSSD dans le secteur de l'eau par des dons (180 millions d'€) appuyant :

- l'investissement en capital dans des projets d'infrastructures (opérateurs publics et privés) ;
- l'investissement en capital dans des initiatives communautaires (société civile organisée) ;
- les réformes de structure, la gestion intégrée des ressources, la préparation des projets.

Bien que distincts, les financements de la BEI et les dons de la Facilité de l'eau offrent un important potentiel de synergies ; par un mélange des deux types d'instruments sur un même projet, il sera notamment possible de développer l'assistance à la définition technique ou à la réalisation des projets, de renforcer l'élément concessionnel des financements BEI, de mettre en place des formules innovantes de financements, mieux adaptées à la spécificité des investissements en cause.

L'approche innovante de la BEI au secteur de l'eau dans les ACP, en appui aux objectifs de développement durable.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2004, la BEI s'est fortement impliquée dans :

- une coopération intense avec la Commission pour la mise en œuvre de la ACP-EU WF (échange d'expériences, définition des termes d'appel à propositions, évaluation des réformes structurelles et des formes de montage des projets, etc.) ;
- une coordination renforcée avec les bailleurs de fonds multi et bilatéraux ;
- l'approche des autorités et promoteurs des pays ACP, en vue du démarrage rapide d'une première série de projets.

De fait, la BEI a déjà constitué un pipeline de 5 projets dont elle a recommandé la présentation, début 2005, à la ACP-EU WF en vue de l'octroi d'un soutien financier. Il s'agit de :

En 2005 :

- o Mozambique : gestion des eaux de Maputo ;
- o Madagascar : gestion des eaux de Tananarive ;
- o Tanzanie : programme d'investissement « villes secondaires » ;
- o Éthiopie : programme d'investissement « villes moyennes » ;
- o Assistance technique amont à l'identification de projets (« Project Preparation Facility »).

En 2006 et années suivantes : projets en cours de définition au Bénin, Malawi, Lesotho, Mali, Sénégal.

Ces travaux de la BEI reflètent une nouvelle approche, plus pro-active, avec pour objectif un doublement de ses financements au secteur de l'eau dans les ACP, conformément aux recommandations du Groupe de travail présidé par M. CAMDESSUS ; la Banque a ainsi constitué un « pipeline » de projets socialement et économiquement durables, dont la réalisation sera grandement facilitée par un appui de la Facilité de l'eau et qui indique un engagement de long terme de la BEI dans ce secteur.

Deux mots d'ordre caractérisent cette approche : Pro-activité et coordination

- o Une plus grande implication en volume par projet financé et par an;

- Une coordination renforcée avec les bailleurs de fonds, en premier lieu l'ACP-EU WF, pour optimiser les synergies entre produits financiers et maximiser l'efficacité de l'élément concessionnel du montage financier ;
- La répartition entre les bailleurs de fonds d'un rôle de « Chef de file » sur chacun des projets, la BEI s'investissant plus particulièrement dans le suivi de certains d'entre eux ou de certains pays (ex. Mozambique) ;
- La coordination entre bailleurs de fonds afin de définir une approche commune des clauses de conditionnalité en faveur de la viabilité à long terme de chaque projet ;
- Une assistance accrue à la définition des projets, afin de définir pour chacun d'eux, une « masse critique » viable (financement individuel pour des grandes villes et leur périphérie ; financement de programme pour les villes secondaires ou les projets intégrés).

Innovation et flexibilité

- Mise au point de financements hybrides permettant d'adapter le soutien financier à l'évolution et au profil de risque du projet, en particulier pour ceux des projets issus d'une restructuration sectorielle ou d'un processus graduel de participation du secteur privé ;
- Implication des opérateurs et autres « stakeholders » locaux pour bénéficier de leurs savoir-faire et implantation locale (développement du sens de l'appropriation) ;
- Structuration des projets autour de l'opérateur formel en associant puis –lorsque ce sera approprié– intégrant les opérateurs informels et/ou les initiatives des communautés locales (surtout pour les zones périphériques des villes) ;
- Développement des synergies avec les instruments de dons pour accroître les actions d'assistance technique en amont, puis la mise en œuvre des projets.

Conclusions :

Depuis le tournant du millénaire, la Communauté internationale et ses institutions (formelles ou informelles) ont puissamment contribué au développement d'une prise de conscience et à la définition d'instruments novateurs en faveur du secteur de l'eau et de la fourniture de services essentiels à la population la plus défavorisée du globe.

En tant qu'institution financière spécialisée, chargée d'appuyer les politiques de l'Union européenne et de ses États membres, la BEI s'est pleinement associée à cette réflexion et à la mise en œuvre de nouvelles formes d'intervention, plus adaptées et plus efficaces.

Ce faisant, la Banque met au service des engagements internationaux de l'Union non seulement sa capacité financière, mais aussi son expérience du secteur, acquise dans des pays plus développés ou ayant réussi, ces quinze dernières années, un immense effort de transition.

Son engagement et son apport en la matière sont durables ; ils sont conçus pour appuyer tant qualitativement que quantitativement les recommandations issues de la réflexion mondiale dans ce domaine, au premier rang desquelles les travaux du Groupe présidé par M. CAMDESSUS. Cet engagement est mis en œuvre en communauté de vues avec l'ensemble des acteurs du développement, bailleurs de fonds multi- et bilatéraux, secteur bancaire et initiatives locales, avec pour objectif ultime de développer, au travers de l'innovation en faveur du secteur de l'eau, l'amélioration des besoins humains fondamentaux que sont la réduction de la pauvreté, la préservation de notre environnement, l'amélioration de la santé publique et une association renforcée du secteur privé au soutien des objectifs du millénaire.

Intervention de Monsieur Birama SIDIBE,
Directeur du Secteur Agriculture, Banque Africaine de Développement

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à préciser que le montant total des actions de la Banque Africaine de Développement dans le secteur de l'eau se chiffre à hauteur de 3 milliards de dollars depuis 1967, essentiellement dans le domaine urbain. Les chiffres sont traditionnellement moins élevés dans le domaine rural, mais cette tendance est en passe de changer.

Je voudrais remercier le Président CAMDESSUS pour son plaidoyer en faveur de l'action commune menée avec la Banque dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Beaucoup d'intervenants ont traité des enjeux et de l'importance de l'eau pour l'humanité ; je ne reviendrai pas sur ce point. Je souhaiterais signaler que si les enjeux sont importants pour l'humanité, ils le sont encore plus pour l'Afrique à cause de la situation particulière de pauvreté et de sous-développement qu'il y règne.

En tant qu'institution régionale, la BAfD répond à ce défi universel, à ce défi mondial, à travers le prisme de la Vision mondiale de l'eau et celui de la Vision africaine de l'eau, laquelle a mis en place deux initiatives très importantes.

Si besoin était de témoigner de l'acuité des problèmes en Afrique, je voudrais préciser qu'environ 300 millions d'Africains n'ont pas accès à l'eau potable et 310 millions n'ont pas accès au service minimum d'assainissement ; ce sont, pour nous, des indicateurs très importants.

Pourquoi la BAfD a-t-elle décidé de s'orienter vers le rural ? Pour plusieurs raisons. La première est que l'Afrique est avant tout rurale : toutes les activités se passent dans le rural. L'état de pauvreté se mesure dans le rural. Dans le passé nous nous sommes préoccupé de l'assainissement et de l'eau potable en milieu urbain. Il y a donc un changement radical d'orientation pour s'aligner avec les priorités des Etats africains en matière de réduction de la pauvreté.

A travers son plan stratégique 2003-2007, la BAfD a décidé de s'attaquer en premier lieu au problème de l'eau potable pour les Africains dans le monde rural.

Pour répondre à la Vision africaine de l'eau, la Banque propose deux mécanismes :

- l'initiative pour l'eau et l'assainissement en Afrique : elle est ancrée sur le plan stratégique de la Banque et sur une politique de gestion intégrée des ressources en eau.
- la Banque travaille à une bonne articulation des différents appuis dédiés à l'Afrique dans la poursuite de cet objectif du Millénaire, qui est d'établir une couverture en eau et assainissement de 66% de la population en 2010, 80% en 2015 et de 100% en 2025 (objectif final). Afin d'atteindre les objectifs intermédiaires, nous avons besoin de 1,2 milliard de dollars par an d'investissements. La BAfD jouera bien sûr un rôle catalytique dans ce domaine. Nous avons l'intention d'accroître notre intervention dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement en visant, en monnaie fraîche,

environ 360 à 400 millions de dollars par an dans un premier temps, essentiellement sur la dixième et dernière reconstitution du fonds africain de développement. Ce programme va aller vers les pays africains prioritaires. Je reviendrai tantôt sur l'approche que nous avons mise en place pour l'initiative de l'eau et de l'assainissement. Nous voyons comme conséquence de la nouvelle politique de crédit pour les pays pauvres et endettés du continent une intervention sous forme de dons.

Un cap est important : 1,2 milliard avec le tiers pour l'Afrique, reste les 2/3. Nous ferons cette sensibilisation la semaine prochaine à Paris.

Grosso modo, nous voyons dans cette initiative, et compte tenu des leçons du passé,

- une approche programme, une approche basée sur la demande essentiellement en milieu rural,
- un effort vers le résultat, avec moins de bureaucratie, plus de résultats, plus d'actions effectives sur le terrain, pour se rapprocher du thème de la table-ronde d'aujourd'hui.

La BAfD a l'intention de simplifier ses procédures - c'est en discussion - pour que ce financement arrive sur le terrain et se transforme effectivement en autant d'Africains qui auraient de l'eau potable et bénéficieraient de service d'assainissement à leur niveau.

Au niveau du fonds africain de l'eau, nouvel instrument bientôt opérationnel, qui en appelle, avec l'appui de la Banque, à la solidarité internationale pour aider à faire deux choses. Premièrement, c'est de mettre en place des capacités pour les africains eux-mêmes de formuler des programmes qui vont au mieux de leur intérêt en matière d'eau et d'assainissement : préparation de programmes, formulation de programmes, mise à niveau des Etats au niveau de leurs capacités à formuler des stratégies cohérentes et fortes dans le domaine. Deuxièmement, c'est de stimuler le programme et de participer aux investissements dans le domaine. Les Ministres Africains de l'Eau ont décidé de loger le fonds africain de l'eau à la BAfD. Son personnel a été déterminé. On est en train de recruter le directeur pour le fonds africain de l'eau. Il sera opérationnel courant 2005 et nous espérons que les choses iront de l'avant en 2006.

Voilà ce que la BAfD va faire. C'est l'économie de ce qui va se discuter la semaine prochaine.

En conclusion, la Banque Africaine de Développement est une banque régionale, une banque pour l'Afrique, une banque qui travaille de concert avec les institutions multilatérales et les donateurs internationaux, une banque consciente que le problème de l'Afrique c'est la lutte contre la pauvreté, une banque consciente que l'eau et l'assainissement sont des secteurs qui a la fois révèlent cette pauvreté et qui sont une conséquence de cette pauvreté en Afrique.

Je vous remercie beaucoup.

QUESTIONS EN DIRECTION DU PANEL :

- Yannick MOULIGNE (de Nantes, France) : le rôle de la décentralisation devrait être souligné aussi en terme de conception de projets du fait de la capacité des autorités locales de gérer et de mener ce type de services.
- Amadou MGAIBA (EIER - Ouagadougou): l'urbanisation devrait être rappelée car elle apporte une forte pression et qu'il est plus difficile de produire de l'eau saine pour une personne citadine.
- Gerard PAYEN, France : les ODM sont comptés en termes de personnes et non de coûts.
- M. COULIBALY, Mauritanie : comment accéder à ces 14 milliards de dollars de façon urgente car la réduction de la pauvreté ne peut attendre les longues procédures de la Banque africaine.

M. SIDIBE répondit que le transfert de technologie Sud-Sud est une bonne perspective pour le futur.

M. MARTY-GAUQIE répondit que la décentralisation est une réelle valeur ajoutée au processus d'échanges de savoir-faire à tous les niveaux et parfois pour assurer des financements. Cependant, la décentralisation implique très souvent un processus centralisé dans les pays bénéficiaires.

M. SIDIBE et M. MARTY-GAUQIE acquiescent l'importance de la capacité à agir rapidement pour améliorer l'accès à l'eau. La stratégie de la Banque est de soutenir les stratégies des autorités publiques puis les stratégies et les priorités des pays.

RESUME DES PRESENTATIONS ET DEBATS

La version intégrale des textes, y compris les présentations Powerpoint ©, sont disponibles sous la forme de deux documents édités par l'Académie de l'Eau et intitulés « Recueil des cas – version texte » et intitulés « Recueil des cas – version dispositives ». Sur demande auprès de l'Académie de l'Eau et en libre téléchargement sur le site web : www.academie-eau.org

Co-présidence euro-africaine:

M. Mamédy SACKO, Directeur Général de la Société pour la Gestion et l'Exploitation pour le barrage de Diama, Sénégal (SOGED), pour M. Mohamed Salem Ould MERZOUG, Haut Commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et Secrétariat Technique Permanent du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB).

M. Guy FRADIN, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

Rapporteurs : M. Jacques ANTOINE, Académie de l'Eau et M. Carlos FERNANDEZ-JAUREGUI, Coordinateur du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).

▪ France

“Le suivi/évaluation : un catalyseur pour atteindre les objectifs de l'eau et de l'assainissement”

M. Francis STEPHAN, Directeur adjoint de la Division du Développement et de la Coopération Technique, Ministère des Affaires Etrangères.

Les enjeux des objectifs du Millénaire sont aussi politiques. Ils se chiffrent en nombre de personnes devant être alimentées. C'est une sorte de révolution culturelle. L'acuité du problème par région et par pays est très importante et doit être étudiée. L'aide devrait aussi être évaluée en terme d'argent dépensé mais aussi en terme de personnes alimentées.

La France propose de renforcer les cadres existants aux niveaux global et local et de les compléter au niveau régional pour améliorer leur efficacité : en renforçant le Secrétariat UN Water (avec UN DESA à New York) ; en renforçant le mécanisme de suivi de JMP, en aidant les actions dans les pays en développement, en apportant de l'information au Secrétariat des Nations Unies.

Au niveau régional, à la demande des Etats ou des autorités locales, il sera fourni une aide aux activités de suivi/évaluation et à l'évaluation des cadres institutionnels avec 12 millions d'Euros. L'organe sera indépendant du secteur privé et des donateurs et sera soutenu pour la BAFD.

▪ Burkina Faso

“La mise en valeur des bas-fonds en Afrique tropicale humide : atouts et contraintes”.

M. Kouamé KOUASSI, Directeur des Etudes, Groupe Ecole d'ingénieurs de l'Equipement Rural (EIER) et Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (ETSHER).

Les bas-fonds représentent un potentiel important tant sur le plan physique que sur le plan de l'économie agricole au niveau d'un terroir villageois. Lieu de concentration des écoulements pluviaux, ils offrent plus de sécurité hydrique (en saison sèche) mais aussi sont le lieu de crues

dévastatrices (en saison de pluie.) Aussi les aménagements de bas-fonds doivent-ils être adaptés aux conditions du milieu et aux objectifs attendus.

Plusieurs projets d'aménagement des zones soudano-sahéliennes concernent en Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, le Mali, le Bénin et le Nord Ghana, et plusieurs projets d'aménagement des zones humides existent en Côte d'Ivoire, Guinée Sierra Léonne, et Nigeria. Les aménagements sont souvent jugés peu opérationnels par les utilisateurs car trop souvent, un seul type d'aménagement est retenu par le projet et reproduit sur tous les sites.

Pour mieux intégrer toutes les contraintes agro-écologiques liées à la mise en valeur des bas-fonds, un outil d'aide à la décision pour l'aménagement des bas-fonds et la définition du type et des caractéristiques des aménagements a été réalisé pour les zones soudano-sahéliennes appelé « Le diagnostic rapide de préaménagement » (DIARPA).

Une démarche analogue est en cours pour les zones humides afin de disposer d'un outil opérationnel pour la planification des programmes de mise en valeur des bas-fonds et le choix du type d'aménagement adapté aux conditions physiques du milieu

- **France**

“Le système Neste”

M. Alain VILLOCEL, Directeur de l'Aménagement Hydraulique, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.

Opérateur pour le compte de l'Etat et des Collectivités locales, la CACG gère, depuis plus de 40 ans, les eaux des rivières de Gascogne dans le cadre du "Système Neste", vaste ensemble hydraulique associant artificiellement (canal, rigoles, stockages) ces rivières aux ressources pyrénéennes. Cette gestion se doit de garantir tant la préservation des milieux aquatiques que le développement des territoires.

Pour conduire la gestion en eau la plus économe possible et satisfaisant au mieux ces objectifs, la CACG a mis en place une gestion innovante des aménagements couplée à une large concertation entre acteurs et une contractualisation du service. Si l'évaluation de cette gestion recourt à de nombreux indicateurs d'objectifs, de moyens et de contexte, sa conduite nécessite d'autres indicateurs, aiguillons de l'action.

Même si nombre d'entre eux illustrent en quoi la gestion de l'eau se révèle être l'outil de la gestion des territoires dans une démarche de développement durable, leur connotation hydraulique reste forte. Des indicateurs de suivi des aménagements hydrauliques pourraient, en partie, combler cet écueil mais d'autres voies peuvent être défrichées.

- **Mauritanie**

“Problématique de la gestion de l'eau et de l'encadrement de la sédentarisation »

M. Moctar OULD EL HACEN, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR), Autorité de Bassin du Niger (ABN).

En 1965, la population mauritanienne était à 80% nomade et le pays venait d'accéder à l'indépendance avec comme activité principale, l'élevage. Depuis 1969, une succession de sécheresses se sont abattues sur le pays entraînant un exode massif vers des centres urbains à peine émergents du désert et sans équipements notables. Avec ce remodelage de l'espace,

la population passera, de 1965 à 2000, de 80% à 4% de nomades seulement. Outre l'urbanisation, le phénomène le plus marquant a été la sédentarisation des populations d'une façon anarchique dans des zones soit dépourvues d'eau et ne permettant donc pas de développement d'usages autres que la consommation humaine; soit au contraire, dans des zones à fort potentiel en eau mais qui ne peuvent regrouper des populations du fait de l'appropriation foncière des collectivités.

La rationalisation des infrastructures (points d'eau, écoles, dispensaires etc) devient ainsi un problème majeur pour l'Etat qui voit ses populations s'implanter dans des zones non viables, ce qui désorganise tout l'espace rural mauritanien.

Face à cela, l'Etat a lancé un programme dit « d'encadrement de la sédentarisation » qui a édicté un certain nombre de règles d'occupation du sol qui ont du mal à être appliquées vu l'ampleur de la sédentarisation dans le pays.

Des indicateurs sont nécessaires pour les points d'eau de Mauritanie: le nombre d'adductions, le nombre de réfection, le nombre de gestionnaires, le nombre d'interventions.

▪ **France**

*“La gestion de l'eau dans l'agglomération parisienne, au coeur du bassin versant de la Seine”
M. Jacques SICARD, Directeur des collectivités locales, Agence de l'eau Seine-Normandie.*

Cette communication vise à présenter un panorama de la gestion de l'eau dans l'agglomération parisienne qui se trouve au cœur du bassin versant de la Seine. Après une présentation du contexte géographique et hydrologique, sera décrite la gestion de l'eau potable et de l'assainissement en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers. Cette gestion est introduite en effectuant un survol historique du développement des systèmes d'assainissement et d'eau potable. Le patrimoine actuel est décrit ainsi que le mode de gestion des ouvrages. L'article se termine par une analyse des composantes du prix de l'eau, de son évolution, et par une analyse des modes de financement des infrastructures et des services.

La densité de population de l'agglomération de Paris est l'une des plus élevées du monde : 1300 km², 9 millions d'habitants.

Le cadre de l'alimentation en eau a été présenté sous une perspective historique. Les aqueducs pour l'eau souterraine, les nouvelles usines de traitement de production pour l'eau de surface (à Orly, Joinville, Ivry) ont été montrées. La ville dispose d'une journée d'avance d'alimentation, ce qui est un bon niveau de sécurité. Des indicateurs d'eau potable ont été donnés.

Le système des eaux usées parisiennes fut présenté ainsi que ses indicateurs (capacité de traitement, production de boues, volume de stockage des eaux pluviales, quantité d'eau claire dans un réseau : 44%).

On a pu noter une importante différence dans le mode d'urbanisation, selon qu'il s'agisse de bâtiments avec différents étages ou de bidonvilles sans étage, ce qui joue sur la concentration des effluents.

Des indicateurs financiers : seulement 1% du revenu moyen des ménages est dépensé pour l'eau à Paris.

- **Sénégal**

“Les enjeux de la mise en place d’un système de suivi-évaluation performant dans le cadre de la gestion intégrée d’un bassin versant partagé”

M. Tamsir N’DIAYE, Coordinateur de l’Observatoire de l’Environnement de l’OMVS.

Mali, Mauritanie, Sénégal et Guinée se partagent le fleuve Sénégal. Les barrages de Manantali et Diama (contre l’intrusion salée) ont été construits sur son cours. Les impacts positifs sont : la disponibilité en eau au cours de l’année ainsi que les activités de pêche. Les impacts négatifs sont : l’eutrophisation, les maladies hydriques, etc.

Dans ce contexte, l’OMVS a développé un observatoire pour produire des indicateurs d’aide à la décision basés sur des données fiables. Cela a créé la capacité à anticiper pour les acteurs impliqués lors des événements tels que des inondations, etc. Un certain niveau de confiance a été établi parmi les parties prenantes à présent. Des indicateurs ont été classés en quatre classes et définissent deux risques : le risque de surexploitation des ressources en eau et le risque de dégradation. Des indicateurs de forces motrices et des impacts ont été définis.

- **Programme d’Evaluation des Ressources en Eau – Nations Unies**

“Worlds Water Assessment Program (WWAP): l’état des ressources en eau douce mondiales”

M. Carlos FERNANDEZ-JAUREGUI, Coordinateur du WWAP.

24 agences des Nations Unies touchant à l’eau travaillent ensemble au sein du programme WWAP qui a pour principal objectif de produire un rapport de l’état des ressources mondiales en eau douce. Il y a une crise de l’eau mais cette crise se situe au niveau de la gouvernance. Un deuxième rapport sera publié lors du 4^{ème} Forum Mondial de l’Eau de Mexico en mars 2006. La disponibilité en eau par bassin sera présentée.

Parmi les résultats, il existe un lien certain entre le PNB et les précipitations, la capacité de stockage et la fragilité d’un pays. Des réponses en terme de gestion et des cartes sont développées (sur les bassins à stress hydrique). Un rapport national doit être ensuite produit pour chaque pays. Un groupe de travail a été établi avec le Royaume Uni.

Selon ce rapport, l’Afrique subsaharienne n’est pas encore sur la voie d’atteindre les objectifs du Millénaire. Il reste des problèmes politiques, institutionnels, financiers et techniques à dépasser pour les atteindre. Il y a un engagement volontaire des donateurs de recentrer leurs indicateurs et leurs actions en fonction des résultats obtenus.

TABLE RONDE :

“Pourquoi des indicateurs, lesquels et comment les mettre en oeuvre ?” ont été les questions centrales de cette session.

- **Belgique**

“Présentation du Programme de Recherche sur l’Environnement”

M. Joseph SMITZ, Centre Environnement Eau (ULG).

La circulation de l’eau dans les sols et l’utilisation des terres ont été étudiées avec différents niveaux de concentrations de polluants (texte à venir)

▪ **Martinique**

“Indicateurs du Schéma Directeur Départemental d’Aménagement des Eaux (SDAGE)”

Mlle. Lise MOUTAMALLE, Office Départemental de l’Eau de la Martinique.

Les activités humaines se sont développées de façon désordonnée et anarchique en Martinique, ignorant la fragilité de la vie insulaire, enrichissant les eaux des rivières à tel point que la vie obèse et intoxiquée y est désormais en danger.

Poissons morts et algues vertes échoués sur les plages, interdiction de pêche des crabes contaminés. Pollutions et surexploitation ont conduit à la rareté des écrevisses, des oursins, des lambis et des poissons...

« De la culture de "non vie" où priment impérieusement le gaspillage et une forme de surconsommation de la nature au détriment de nous-mêmes, de notre santé, au détriment des générations futures », il est temps de passer à « la culture de vie »¹ respectueuse de l’eau, porteuse d’avenir pour un développement durable.

L’île de 1080km² est très petite. Des indicateurs thématiques ont été identifiés, spécifiques aux caractéristiques de cette île. Les spécificités insulaires seront portées nationalement et au niveau européen.

Le suivi de la mise en œuvre des mesures du SDAGE de la Martinique et les résultats de l’état des lieux du district hydrographique permettent d’identifier les questions importantes qui se posent pour la gestion de l’eau en Martinique pour les années à venir.

L’application de la DCE a mis en évidence de nombreuses difficultés liées aux particularités des milieux aquatiques tropicaux insulaires, au contexte caribéen et martiniquais par rapport à l’Europe.

Les spécificités tropicales insulaires et caribéennes sont nombreuses et liées aux écosystèmes eux-mêmes et au contexte physique (abiotique), aux activités humaines (pollutions), à la biodiversité.

Des lacunes en terme de connaissance sont liées à l’absence d’outils de caractérisation et de suivi.

Le tableau de bord du SDAGE, son programme de révision et les objectifs d’atteinte ou non du bon état de référence sont autant de perspectives d’amélioration du suivi de la gestion de l’eau de la Martinique.

▪ **Maroc**

“Indicateurs de suivi et d’évaluation du programme d’adduction en eau potable (AEP) rurale”

M. Mostapha BEGGA, Chef de la Division aménagement rural à la Direction Exploitation, Office National de l’Eau Potable (ONEP).

Le secteur de l’Alimentation en Eau Potable (AEP) dans le milieu rural est complexe et exige une maîtrise des paramètres d’ordre social, économique et naturel, notamment la problématique de la disponibilité des ressources en eau, la lourdeur des investissements, la

¹ Extrait Allocution de Garcin Malsa, Maire de Sainte-Anne, en clôture du séminaire international « gestion de la mer et de ses ressources pour un développement durable et solidaire de la Caraïbe »

gestion et l'exploitation des installations d'AEP et les recouvrements des coûts y afférents. Pour ces raisons, ce secteur a accusé un retard considérable par rapport à l'AEP urbaine.

Les pouvoirs publics, conscients de cette problématique, ont démarré en 1995 le programme d'alimentation groupée des populations rurales (PAGER). Sur 8 années de réalisation, le taux d'accès est passé de 14 % en 1994 à 50 % en 2002.

Si les efforts consentis avaient le mérite d'apporter des réponses aux contraintes de la généralisation à l'époque et partant ont permis d'améliorer considérablement le taux d'accès en milieu rural, ils restent en deçà des attentes de la population et des pouvoirs publics.

En 2001, les pouvoirs publics ont insufflé un nouvel élan au secteur de l'AEP rurale, par :

- la restructuration de manière globale du secteur de l'eau,
- la désignation de l'ONEP, à partir de janvier 2004, comme seul interlocuteur pour l'AEP rurale,
- l'assignation d'un nouvel objectif visant l'atteinte d'un taux d'accès à l'eau potable en 2007 de plus de 90%.

En réponse à ces nouvelles exigences, l'ONEP a bâti une stratégie articulée autour de deux axes :

- la réalisation des nouveaux projets d'AEP en milieu rural, la priorité étant donnée aux zones les plus défavorisées et les plus enclavées.
- la pérennisation des différents systèmes d'AEP existants ou projetés par l'adoption d'une gestion durable et rentable et de solutions innovantes et adéquates en matière de conception des projets.

Devant l'ampleur des projets à réaliser et la limitation de nouveaux moyens à mettre en place, notamment les moyens humains, l'ONEP se trouve amenée à rationaliser son intervention pour la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural à travers :

- l'optimisation des moyens à mettre en place par le recours à l'externalisation (micro-entreprises) et aux nouvelles solutions technologiques (télégestion, recours aux énergies renouvelables, gestion des installations via le support GSM),
- l'adoption de nouvelles formules de gestion (implication des autres acteurs potentiels, gestion par associations, gestion par opérateurs privés).

▪ **Danemark**

*“Le système d'indicateurs permettant la mise en évidence de la nocivité de produits chimiques : participation du Danemark pour une production textile plus écologique en Afrique du Sud”
M.Leif THEILGAARD, Directeur de Projets, Unité environnementale industrielle, Région de Ringkjoebing.*

Partout dans le monde, la consommation de produits chimiques dans l'industrie textile est relativement élevée pour le processus de teinture des textiles et la composition de ces produits est très complexe. Certains se retrouvent dans l'eau. Or, certains produits chimiques présents dans les eaux usées pourraient être néfastes pour l'environnement. Par conséquent, il est indispensable d'axer nos efforts sur les possibilités d'améliorations environnementales en adoptant une réglementation adaptée pour les produits chimiques utilisés dans l'industrie textile. D'après l'expérience danoise en matière de mise en œuvre d'un « système de notation » des produits chimiques, cet outil pourrait permettre d'obtenir des améliorations environnementales facilement et à moindre coût.

Le système de notation danois est une méthode administrative permettant un contrôle indirect des déversements de produits chimiques et de colorants dans les eaux usées des fabriques de textiles. Il est utilisé pour trier les produits chimiques et les colorants à partir des informations obtenues dans les fiches techniques du fournisseur sur la sécurité des matériaux. Ce tri permet d'établir une liste des priorités et d'identifier les produits chimiques et les colorants nocifs pour l'environnement. En outre, il encourage les entreprises et les autorités chargées de la protection de l'environnement à prendre une part active dans la gestion des produits chimiques en vue de réduire la pollution de l'environnement.

Le système d'indicateurs basé sur une exposition (quantité, biodégradabilité, bioaccumulation) de l'environnement et sur la toxicité (effet de la concentration de l'effluent) a également fait l'objet d'une présentation.

▪ **Ouganda**

« *Kasese Cobalt Company : quelles actions de dépollution de l'environnement ?* »
Mme. Juliet KABASIITA, Senior Environmental Officer, Kasese Cobalt Company Limited.

Au cours de la période d'exploitation des mines de Kilembe (1956 – 1978), un concentré de pyrite contenant de faibles quantités de cobalt, de nickel et de cuivre s'est accumulé à l'Ouest de la ville de Kasese. Ce concentré a été soumis à l'érosion en raison des fortes précipitations annuelles. Les sédiments érodés présentaient d'importantes concentrations de métaux lourds tandis que la forte acidité de l'eau a provoqué la destruction de la végétation du Parc national de la reine Élisabeth (QENP), avant de creuser un sentier stérile sur 11 km et 152 hectares en direction du lac George, victime, par la suite, d'une pollution importante.

Le retraitement des terrils par KCCL pour extraire le cobalt a constitué un progrès majeur pour l'environnement dans la mesure où les eaux de pluie et les débits solides des terrils sont interceptés et stockés dans des bassins de retenue étanches pour être utilisés dans le cadre du traitement, tandis que les résidus sont stockés dans des bassins de retenue artificiels et stables.

Cette entreprise est située à Kasese, l'exploitation du cobalt a entraîné la pollution du lac George. Les effluents solides et les ruissellements sont collectés dans des mares couvertes de polymère HDPE. Les eaux pluviales sont également contaminées et acides (pH environ de 3). Les zones humides sont probablement insuffisantes comme barrières pour les métaux lourds. Il y a quatre projets qui seront financés par le Fonds Français de l'Environnement Mondial (FFEM) : la revégétalisation ; le suivi des impacts des métaux lourds dans le lac George ; l'optimisation des processus liés aux métaux lourds ; Projet Hamukungu.

▪ **Plan Bleu**

« *Des indicateurs pour un meilleur suivi des opérations* »
M. Jean MARGAT et M. L. CHABASSON, Plan Bleu.

Partie 1 : Eau et territoires : de fortes interactions régionalisées :

Une bonne compréhension des différentes fonctions du territoire vis-à-vis de l'eau, de ses ressources comme des conditions de ses utilisations, et de leurs géographies respectives est un préalable à l'analyse et à l'évaluation des implications structurantes de l'aménagement des eaux pour l'aménagement des territoires.

Tout territoire (pays, région, bassin hydrographique) exerce quatre fonctions naturelles principales indissociables sur la dynamique du cycle de l'eau dans ses étapes terrestres et régionalisées :

1. réception des apports d'eau météoriques et de génération des écoulements superficiels ou souterrains,
2. de collecte et de transport par les réseaux hydrographiques,
3. stockage par les réservoirs naturels superficiels ou souterrains,
4. soustraction par évaporation ou transpiration,

La géographie des apports guide l'implantation des actions de conservation des ressources ; La géographie des structures décrit la variété des conditions d'accessibilité aux eaux de surface ou souterraines. La géographie des stocks indique les degrés de régularité des flux de ressource ou les nécessités et possibilités d'aménagements régulateurs ; La géographie des soustractions peut orienter des actions à effet réducteur d'augmentation de ressources » ou l'implantation des prises.

La répartition de l'eau, les quantités mobilisables, les capacités d'évacuation des rejets et l'exposition aux risques ont, de tous temps, conditionné les implantations des établissements humains et restent un facteur majeur de l'occupation des territoires. Les possibilités d'adduction d'eau ou de transfert sont un facteur structurant de l'aménagement des territoires.

Ces variables géographiques prennent une importance particulière dans les cas où un territoire –par exemple un bassin hydrographique– est divisé entre plusieurs entités géopolitiques qui doivent partager et co-gérer autant que possible des ressources en eau communes, voire des risques.

Chaque transformation de mode ou d'activité d'occupation du sol –voire du sous-sol– peut influencer l'une ou l'autre de ces fonctions du territoire.

Partie 2 : Quelles références territoriales pertinentes pour le calcul des indicateurs utiles aux politiques de l'eau ?

Deux types d'indicateurs de « développement durable » sont des guides utiles aux politiques de l'eau et sont nettement corrélés :

- les indicateurs classiques d'évaluation des ressources en eau, qui comparent les ressources physiques (ou exploitables ou mobilisables) suivant différents critères : l'étendue d'un territoire ou la population du territoire,
- les indicateurs de pression en quantité sur les ressources, qui comparent à ces mêmes ressources soit les demandes en eau totales ou les consommations en eau finales, c'est-à-dire les quantités d'eau prélevées non retournées après usages au milieu des eaux douces.

Pour le calcul de ces indicateurs, le choix pertinent des territoires de référence dépend de la disponibilité des données statistiques nécessaires mais aussi des objectifs des utilisateurs des indicateurs.

- La référence à des pays entiers (ou régions, groupes de pays, grands bassins hydrographiques) permet des comparaisons et des classements géopolitiques utiles pour les instances internationales et instructives pour les autorités nationales. Cette référence territoriale est trop globale pour que les indicateurs soient appropriés à des utilisations internes.

- La référence à des régions intérieures, (bassins hydrographiques), permet une meilleure analyse des situations et des déséquilibres régionaux dans un pays, particulièrement pour les études de planification.

Les références à des territoires trop localisés ne seraient pas significatives car les ressources en eau se définissent dans des cadres régionaux et non ponctuels.

DEBAT :

- La certification qualité a-t-elle amélioré les prestations de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, notamment en ce qui concerne l'approche par processus ? Par ailleurs, L'Office de l'Eau de la Martinique disposait-il également d'une démarche qualité ?

La CACG est certifiée iso 9001, notamment en ce qui concerne plusieurs processus, dont un processus « eau ». Quels avantages ? Pour les praticiens, c'est d'une grande aide tandis que pour les clients, c'est une grande satisfaction.

Au niveau de l'Office des eaux de la Martinique, la question est en suspens : doit on mettre en place tout de suite une procédure de certification ? Apparemment oui, cela apparaît indispensable. Une précision : pour les indicateurs du SDAGE, nous nous sommes basés sur la démarche qualité.

- Il a été proposé de définir un indicateur de « temps perdu » en discussions et inactions, pour l'atteinte des ODM.
- A été soulevée la nécessité, pour les bailleurs de fonds, de veiller au développement de la culture de l'évaluation, auprès des différents maîtres-d'œuvres, particulièrement dans les pays du sud. L'évaluation est souvent comprise comme étant simplement la collecte de l'ensemble des informations dont les bailleurs de fonds ont besoin. Il faudrait donc créer un réseau qui comporte l'ensemble des secteurs au niveau de ces opérateurs.
- En Afrique, la question des indicateurs est sans cesse rappelée, mais personne ne veut investir dans cette collecte d'informations et de fait, aucune donnée de base n'est disponible. Les services n'ont pas les moyens.
- Plusieurs personnes ont souhaité voir l'Académie de l'Eau constituer un groupe de travail régional sur le Développement d'Indicateurs.
- Il a été recommandé de faire un effort de décentralisation des indicateurs, en accompagnement de la décentralisation au niveau municipal.
- WWAP : il a été souligné que les indicateurs sont nécessaires parce que la collecte de données et leur élaboration ne sont actuellement pas bien réalisées par les gouvernements. Il n'y a pas de système de suivi-évaluation durable et les moyens pour développer de tels outils sont insuffisants.
- Une déclaration sur les indicateurs pourrait être préparée pour Mexico.

- Une représentante de la Guinée (qui dispose de trois sources importantes de fleuves transfrontaliers: Sénégal, Niger, Gambie, a évoqué le fait que des indicateurs spécifiques aux cas transfrontaliers puissent être élaborés.

Les cas présentés à cette session se situent diversement sur l'échelle de l'intégration des politiques de gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire évoquée à la première session, allant de l'absence de gestion à une gestion totalement intégrée et de développement durable, en passant par une gestion multi-usages et concertée, et une gestion intégrée mais ne se référant pas au développement durable.

Sur onze cas effectivement présentés, cinq présentent uniquement une gestion hydraulique : trois cas africains au Burkina Faso, en Mauritanie et au Maroc ; un cas européen (Danemark) et en Afrique du Sud ; un cas français (Agence de l'eau Seine-Normandie).

Cependant que six cas comportent des caractéristiques de gestion intégrée allant, de manière plus ou moins aboutie, dans le sens du développement durable :

- le programme PIRENE qui, en Wallonie, réalise une modélisation très détaillée, et géographiquement très fine, du système d'eau de la région ;
- le Plan Bleu, qui a mis sur pied un ensemble de 130 indicateurs d'environnement dans les pays riverains de la Méditerranée, pour une concertation sur les stratégies de développement, mais sans avoir le pouvoir de mener, à la place des Etats concernés, les gestions intégrées de l'eau et de l'aménagement des territoires ;
- le système français de la NESTE, qui comporte une modélisation et des indicateurs fondés sur un système de mesures, une concertation instituée entre toutes les parties prenantes, ainsi qu'une contractualisation des relations entre fournisseurs et utilisateurs d'eau ; le dispositif ne comporte pas explicitement d'indicateurs de développement durable, mais l'ensemble est très fortement orienté vers un développement régional et local optimisé ;
- le cas de l'Ouganda, qui comporte, d'une manière qui semble bien intégrée, des actions coordonnées sur des sols et sur le système hydraulique, l'objectif étant de réhabiliter des territoires ayant été victimes de pollutions industrielles ;
- le cas du SAGE de la Martinique, qui a défini des orientations et des objectifs spécifiques de développement durable, dans le cadre de cinq orientations fondamentales traduites par neuf thématiques ; et qui a défini dans ce cadre des indicateurs également spécifiques devant permettre d'assurer un suivi opérationnel du SDAGE ;
- enfin le cas de l'Observatoire de l'OMVS, avec ses 18 familles d'indicateurs, très orientés vers la préservation de quatre catégories de risques, selon un système d'information coordonné sur les quatre Etats participant à l'OMVS.

On peut enfin noter que, pour ces six cas, les possibilités d'actions totalement intégrées entre l'eau et les territoires, ou inversement les limites ou impossibilités d'actions intégrées sont très liées à l'existence, ou à l'absence, d'une institution pouvant servir de cadre, et de support de légitimité, à des actions intégrées.

SESSION FINALE

Rapport général par M. Pierre-Frédéric Ténière-Buchot, Gouverneur du Conseil mondial de l'eau

Les résultats du dialogue seront portés et suivis au 4ème Forum Mondial de l'Eau de Mexico en mars 2006.

Rappel des thèmes débattus au cours des 3 sessions de cette Conférence :

1. gestion intégrée et développement durable,
2. dimensions socio-culturelles de l'eau et des territoires,
3. indicateurs pour un meilleur suivi des opérations.

Une introduction générale riche :

- accueil par le Directeur Général de l'UNESCO,
- message de M. Jacques CHIRAC, Président de la République française, aux participants à la Conférence euro-africaine,
- ouverture par Mme Maria MUTAGAMBA, Présidente de l'AMCOW et Ministre d'Etat de l'Ouganda,
- présence du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable,
- présence du Sénat français et du Cercle Français de l'Eau, par l'intermédiaire de M. Christian Poncelet, Président du Sénat,
- présence de l'Agence française de Développement.

Et une participation de financiers multilatéraux :

- M. Michel CAMDESSUS,
- La BAfD et la BEI.

Font que cette Conférence, de même que le thème de l'eau et l'assainissement, étaient placés sous de bons auspices.

Contexte et calendrier :

A court terme, perspectives de :

- la conférence de Paris sur l'Afrique et le NEPAD (1ER et 2 avril 2005),
- la conférence Développement Durable à New-York le 20 avril 2005,
- la conférence du G8 au Royaume-Uni en juin.

A moyen terme : 4^{ème} Forum de Mexico (mars 2006).

A long terme en 2010, 2015, 2025, (réalisation progressive des ODM).

Grandes conclusions du contenu de la conférence du « Printemps de l'eau » qui sont communes aux 3 sessions :

- l'eau et l'assainissement constituent la base de réalisation des autres ODM,
- l'Afrique, c'est sérieux. Nécessité d'une priorité affirmée,

- l'opération est chère mais son coût est moins élevé, si on la réalise, que laisser libre cours aux conséquences de l'inaction.

Les thèmes dominants au cours de la Conférence euro-africaine « Eau et Territoires » :

1ère session : Gestion intégrée de la ressource en eau et développement durable :

- ouvrages structurants et infrastructures sont au cœur de cette problématique,
- mise en avant de la programmation plutôt que des projets,
- demande en eau et en usages,
- réconcilier le local et le sectoriel,
- harmoniser :
 - rural/urbain,
 - eau souterraine/eau de la surface,
 - droit du sol/droit de l'eau et de l'assainissement,
 - prévention des risques/ gestion courante,
 - droit de l'eau/droit à l'eau/dignité d'être à l'assainissement
- intégrer et décentraliser les aspects techniques, financiers, socio-politiques, de communication et de participation.

2ème session : Aspects socio-culturels de l'eau et des territoires :

- considérer :
 - la société (diverse et solidaire),
 - l'individu (dimensions économique, sociale, et culturelle),
 - la liberté de s'exprimer.
- gouvernance :
 - souveraine (Etat),
 - sous-souveraine (communautés locales),
 - mouvements associatifs, ONG,
 - organisations spécifiques de l'eau (bassin),
 - fonction transverse et de médiation,
 - intéresser économiquement et aller de la base vers les centres de décision plutôt que le contraire,
 - Donner la parole et pratiquer l'écoute.

3ème session : Des indicateurs pour un meilleur suivi des opérations

- suivi mais aussi programmation et guide pour l'action : recueil des données, traitement diffusion, information, formation,
- savoir compter, mesurer, évaluer et certifier.

Mais c'est l'homme qui dirige, pas le chiffre qui le dirige :

- s'adapter au terrain plutôt qu'avoir un indicateur universel,
- donner confiance.

DECLARATION FINALE

En Afrique et en Europe comme ailleurs, l'eau est le plus ancien et le plus constant des aménageurs de tout territoire. Son action, permanente et infatigable, précède, accompagne et prolonge l'action de l'homme : elle sculpte le relief, charrie les éléments, modèle les paysages, à la ville comme à la campagne. L'être humain lui-même et ses multiples activités, économiques, sociales et culturelles, ont besoin d'eau, en quantité et qualité appropriées : tous ont des incidences, directes ou indirectes, sur la ressource. Il en va de même des autres espèces vivantes, animales ou végétales.

Partout, les ouvrages hydrauliques : barrages, digues, usines de traitement, réseaux urbains... sont coûteux, longs à réaliser mais appelés à durer longtemps : leur implantation (et leur financement) doivent être étudiés – y compris leurs impacts – largement à l'avance, dans le cadre d'une politique de développement durable.

Les démarches de planification et de programmation sont d'autant plus nécessaires que la répartition de cette précieuse ressource naturelle est très variable dans l'espace comme dans le temps. Il ne saurait y avoir de planification territoriale pertinente qui ne prenne en considération les ressources en eau, pour les protéger, les aménager et les gérer, en visant :

- à assurer la satisfaction quantitative, qualitative et durable des divers besoins, présents et futurs, souvent concurrents et parfois contradictoires,
- à insérer les activités des hommes dans leur environnement, en tenant compte des données incontournables du cycle hydrologique lié aux conditions géographiques et climatiques locales.

A défaut, on accroît, en Europe et en Afrique, comme ailleurs, la fréquence et l'intensité des catastrophes et des risques naturels (inondations, érosion, coulées de boue, glissements de terrain, sécheresse récurrentes, incendies de forêts, avalanches de pierres ou de neige,...), ou autres (pollutions ponctuelles ou diffuses, chroniques ou accidentelles,...) qui peuvent avoir des conséquences majeures sur la vie et la santé des populations.

Les difficultés à surmonter :

L'amélioration nécessaire de la coordination entre la gestion de l'eau et la gestion des territoires, urbains ou ruraux, soulève des problèmes d'ordre économique, institutionnel ou juridique :

- économique : Les deux démarches, l'une sur le territoire, l'autre sur l'eau, doivent être transversales et interdisciplinaires, faisant appel à des compétences scientifiques et techniques, mais aussi aux sciences économiques, sociales et humaines. Ces contributions doivent aboutir à une « gestion intégrée », tenant compte de l'unité :
 - des territoires urbains ou ruraux à leurs diverses échelles,
 - du cycle hydrologique,
 - de la société considérée, dans l'harmonie et la diversité,
 - de l'individu dans ses dimensions, économique, sociale et culturelle.

- Institutionnel : Il faut clarifier et harmoniser les rôles respectifs :
 - de l'Etat : divers ministères et services déconcentrés,
 - des collectivités territoriales et communautés locales qui, en Afrique comme en Europe, ont un rôle essentiel à jouer dans l'accès aux services publics de proximité,
 - des milieux socio-économiques ainsi que des mouvements associatifs, dont l'action doit être partout renforcée,
 - des institutions de bassin éventuelles susceptibles de remplir des fonctions de médiation entre :
 - les territoires (amont/aval, rives gauche/droite, urbain/rural,...),
 - les différents usages de l'eau,
 - les divers niveaux d'autorités locales, nationales voire internationales.

Dans cet ensemble complexe et sensible, chaque rouage a une fonction spécifique à assurer. Il faut des structures, des instruments et des procédures permettant d'assurer les cohérences et les péréquations financières indispensables, en faisant largement appel au principe de subsidiarité.

- Juridique : La planification territoriale comme la gestion de l'eau touchent aux droits de propriété ou d'usage attachés au sol comme à l'eau.

Les divers instruments économiques, juridique et institutionnels à mettre en œuvre doivent être complémentaires et élaborés de manière participative et transparente, pour être compris et acceptés par tous, responsables comme grand public.

Quelques guides concrets pour atteindre les OMD et les engagements du SMDD de Johannesburg :

- la nécessité d'une politique intégrée dans le domaine de l'eau qui tienne compte de la dimension territoriale, et vice-versa,
- une approche par bassin ou sous-bassin hydrographique,
- des politiques nationales d'accès à l'eau définissant les objectifs et le cadre appropriés pour les différents acteurs,
- les principes de précaution et d'action préventive, comportant le principe de correction par priorité à la source, des atteintes à l'environnement ainsi que le principe « pollueur-payeur »,
- le principe de subsidiarité qui implique des prises de décision à un niveau aussi proche que possible des lieux d'usage ou de dégradation de l'eau,
- le principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et la ressource, en tenant compte des aspects sociaux,
- la mise en oeuvre de stratégies incorporant l'incitation « gagnant-gagnant »,
- la participation et la responsabilisation des populations concernées, hommes et femmes de toutes générations, comme condition du succès,
- la mesure systématique des résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux moyens.

Il s'agit en fait de concevoir, de promouvoir et de mettre en pratique une véritable politique de développement durable, pour laquelle des systèmes de mesures, de suivi et d'évaluation sont indispensables : réseaux de mesures, indicateurs de performance, observatoires nationaux, régionaux et mondial,...

En tout état de cause, il faut une volonté politique suffisamment forte, consensuelle et persévérante.

Ces journées euro-africaines d'échange et de partage d'expériences de terrain constituent une étape importante dans la promotion de nouvelles formes de coopération, de partenariat et de solidarité, pour le plus grand profit des populations qui l'attendent.

SESSION FINALE : VERS LE 4EME FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO EN MARS 2006

M. Loïc FAUCHON, Président du Conseil Mondial de l'eau (CME)

Je voudrais simplement vous adresser quelques remarques à propos de l'esprit dans lequel travaille en ce moment le Conseil Mondial de l'Eau, dont un certain nombre d'administrateurs sont présents dans cette salle mais auparavant je souhaiterais faire quelque suggestions concernant le sujet de cette conférence et peut-être quelques modestes remarques sur la déclaration finale que vous avez présenté. C'est vrai que l'eau, de tout temps et en tout lieux, a façonné les territoires et l'Afrique n'échappe pas à cette règle, je ne reprendrai pas un certain nombre de points qui ont été traités, que l'on prenne la problématique de l'eau et du territoire, que l'on prenne celle de l'eau et du développement, on reste toujours sur les mêmes grandes familles de sujets, je voudrais dire rapidement quelle est la position du Conseil sur ces points.

Aujourd'hui, si effectivement comme Monsieur CAMDESSUS l'a dit et de quelle manière la cause de l'eau a progressé depuis une décennie, il n'en reste pas moins que le chemin parcouru est tout à fait insuffisant et que nous avons encore beaucoup de difficultés à passer des discours aux actes. C'est donc déjà dans cette première perspective que s'inscrit l'action du Conseil, notamment dans cette année préparatoire au prochain Forum de Mexico, celle de la voix de la Communauté de l'eau qui soit en situation, en capacité de convaincre, de persuader les décideurs, ceux qui ont la capacité à décider sur le plan financier et à légiférer, de passer réellement à l'acte lorsque l'on parle de priorités données à l'eau.

Alors je crois que nous sommes confrontés, dans le chemin vers l'accès à l'eau, à quatre grands sujets et thèmes qui sont parfaitement liés : la première famille de question, c'est celle de l'argent, nous le savons tous, nous savons qu'il faut plus d'argent, nous savons que cet argent doit être mieux utilisé, que nous puissions donner des garanties sur son utilisation. De ce point de vue, il y a des propositions extrêmement précises à faire, notamment, je voudrais insister sur ce point pour que dans les budgets des Etats comme dans les budgets des collectivités naissantes dans les pays africains, on puisse mettre en place des gestions et des comptabilités publiques, spécifiques comme on a su le faire dans tel ou tel pays, notamment en France d'ailleurs, qui permettent de déterminer avec infiniment plus de précisions, à la fois la qualité de l'utilisation des financements obtenus et également de faire des programmations convenables sur un sujet sur lequel je reviendrai, qui m'a paru un peu oublié dans la déclaration finale qui est celui de la maintenance, j'y reviendrai.

La deuxième famille de sujet, c'est celle qui a trait aux droits, on doit en parler plus précisément prochainement, je voudrais dire néanmoins que le Conseil Mondial de l'Eau va s'attacher à faire en sorte que l'on exprime à la fois beaucoup plus clairement ce qui relève de l'inscription du droit à l'eau aussi bien dans les constitutions de l'Etat que dans un certain nombre de textes internationaux. Il est vrai que quand on est un pays où l'on considère que le droit à l'eau est à peu près respecté, on considère une telle inscription comme du temps peut-être un peu perdu, la réalité est tout autre quand on se situe dans des pays où ce droit est régulièrement bafoué. Mais il faut être suffisamment concret, il ne suffit pas de faire des déclarations, il ne suffit pas de l'inscrire dans des constitutions, il ne suffit pas de parler de

ça dans les traités, il faut travailler concrètement sur par exemple, un exemple parmi d'autres : la question des dotations minimales par famille. Le problème se pose aussi bien dans les pays dit développés que dans ceux qui ne sont pas encore, je crois que c'est simplement une question de dignité, que de reconnaître, que d'assurer cette notion de dotation minimale d'eau potable par famille.

Troisième sujet sur lequel nous avons beaucoup à travailler, c'est le thème principal du Forum de Mexico, on dit que c'est l'action locale, je préfère parler des institutions car il ne faudrait pas, tout d'un coup, passer d'un extrême à l'autre de décennies de centralisation dans le domaine de l'eau à des tentatives de décentralisation extrêmes qu'un certain nombre de pays ne sont pas du tout prêts à mettre en œuvre. Je crois que notre devoir c'est d'essayer d'aider dans chaque pays et de manière différente, de trouver le meilleur équilibre entre le rôle régulateur de l'Etat et la responsabilité d'initiatives de la collectivité locale ou des communautés de population. Nous savons aujourd'hui que la compétence de l'eau est d'autant mieux assurée, qu'elle est quotidiennement gérée au plus près du citoyen.

Le quatrième sujet est celui de la connaissance, question traitée depuis longtemps mais dont on voit bien aujourd'hui, qu'il faut l'approcher sous un autre angle, c'est la question de l'intelligence que nous consacrons au partage, à la valorisation et aux transferts des savoirs techniques, on l'a trop souvent limité aux transferts de technologies, ça a été dit tout à l'heure d'ailleurs par l'un d'entre vous. Je crois qu'il faut penser aujourd'hui, que ceux qui ont besoin des avancées technologiques, scientifiques pas seulement sous l'angle technique mais aussi sous l'angle administratif et financier, doivent pouvoir en bénéficier lorsque ces transferts sont adaptés dans le respect des cultures, dans le respect des particularismes géographiques. Cessons de plaquer des modèles de pays occidentaux dans les pays qui ne sont pas prêts et qui ne seront jamais prêts à les accueillir ! Je voudrais dire par exemple, je vois avec consternation ce qui se passe dans un pays que je fréquente beaucoup d'Afrique subsaharienne où l'on vient depuis moins de 10 ans de mettre en place les communes, les départements, les régions et puis ces dernières semaines, les communautés de communes. Je ne suis pas certain qu'à faire ce genre d'exercice avec quelques consultants européens bien pensants, on rend le meilleur service à nos amis d'Afrique. Je crois qu'il est absolument indispensable que nous fassions preuve dans cette démarche et peut-être pourrions-nous le mentionner, d'humilité, de modestie et d'un sens de l'écoute qui fait parfois un peu défaut à chacun d'entre nous lorsque nous voulons aider nos amis d'Outre-Méditerranée et nos amis africains.

Je voudrais ajouter simplement quelques remarques. La première, j'y ai fait allusion, je propose que le problème de la maintenance et de l'exploitation dans les systèmes publics de l'eau soit un peu mieux pris en compte dans la déclaration. Nous voyons tous à travers le monde, comme nous l'avons vu dans nos propres pays, il y a de cela, quelques décennies, trop d'infrastructures de qualité dans le domaine de l'eau et dans le domaine de l'assainissement, qui ont été construites à grands frais et qui sont arrêtées. Je ne citerai pas d'exemples, je pourrai en citer sans aller même jusqu'en Afrique Subsaharienne, dans une Afrique plus au Nord où actuellement le potentiel d'assainissement est totalement à l'arrêt là où les besoins sont criants. Nous avons le devoir d'expliquer, de convaincre et de faire en sorte que dans chaque programme financier, dans chaque programme d'aide de transfert, il y ait une partie importante et je dirai, quasi obligatoire, consacrée aux garanties que l'on peut donner pour la bonne exploitation et la maintenance des équipements qui sont nécessaires dans les systèmes publics de l'eau et de l'assainissement. C'est un devoir et cela doit se traduire dans la formation. Où sont aujourd'hui certains grands programmes de formation que nous avons envisagé ? Où sont aujourd'hui les écoles des métiers de l'eau qui sont nécessaires, non pas seulement pour former des cadres supérieurs ou des managers, mais aussi surtout pour former des cadres intermédiaires et des techniciens

qualifiés ? Je crois qu'il faut que dans les initiatives qui doivent être prises et dont on doit reparler le 1er avril, avec la Banque Africaine de Développement, nous devons redonner une place plus importante à ces notions de maintenance et de formation de ceux qui sont chargés, non pas de la construction, de la réalisation des équipements mais de leur exploitation et bien sûr l'importance du contrôle du monitoring et de la capacité à expliquer à ceux qui bénéficient de l'aide, qu'ils doivent en rendre compte ; cela est nécessaire.

Je voudrais juste conclure en vous disant un mot d'urgence : je crois que l'Afrique, en particulier, a besoin que notamment l'Europe sache se mobiliser de manière plus efficace dans les situations d'urgence qu'elle peut connaître en matière d'eau et que de toute façon, et en tout état de cause, elle ne soit pas la victime et je pèse bien mes mots « la victime », de mouvements de solidarité qui peuvent s'exercer dans d'autres régions. Je vais être encore plus clair : j'aimerais qu'on puisse faire le bilan dans un an, et j'espère que nous ne découvrirons pas que nos amis d'Afrique sont les premières victimes du tsunami et que nous avons décalé trop d'aide publique prévue en Afrique vers l'Asie du Sud-Est ou d'ailleurs. Il s'avère, en fonction des évaluations qui nous reviennent, qu'elle n'est pas forcément nécessaire et qu'on n'arrive pas à l'utiliser. Je voudrais dire pour être très attentif à ce sujet, je crois qu'il faut que nous travaillions aux situations d'urgences dans l'eau en Afrique. Soyons capable de faire ce qui n'existe pas encore, c'est-à-dire de mettre en place des capacités d'évaluation, des capacités de coordination et des capacités de reconstruction dans des temps très brefs avec un corps d'experts euro-africain et pas seulement européen, qui sache travailler sur ces questions, qui y soit préparé, qui soit en quelque sorte labellisé, je n'oserai pas dire en ce moment des « casques bleus de l'eau », on m'a dit que ça n'est pas forcément populaire par les temps qui courent, mais étant l'auteur de la formule, je la maintiens.

Je voudrais que vous sachiez que le Conseil Mondial de l'Eau, dans l'année qui vient, fera preuve de toute sa détermination, sa volonté, je l'espère d'imagination et d'audace pour transmettre des messages clairs, concrets, précis, réalistes, objectifs en direction de la communauté internationale. Le prochain Forum sera tourné vers l'action locale, qui signifie que le local doit s'exprimer et que nous devons laisser remonter de la base des expressions qui sont autre chose que celles souvent, que nous pouvons exprimer dans nos conférences. Si les organisations auxquelles vous appartenez, ne sont pas membre du Conseil, rejoignez-le et venez avec nous à Mexico en 2006. Je vous remercie.

M. Cesar HERRERA, Secrétaire Général du 4ème Forum Mondial de l'Eau

Le 4ème WWF se concentrera sur les actions locales, sur le rôle de l'Etat et des acteurs locaux. Il y aura un forum thématique, une fête de l'eau et une conférence ministérielle. Cinq thèmes ont été sélectionnés : l'eau pour la croissance et le développement, la mise en œuvre de la GIRE, l'alimentation en eau et l'assainissement; la gestion de l'eau pour l'alimentation et l'environnement, la gestion des risques. Du 16 au 22 mars 2006 aura lieu le Forum.

Le processus de préparation est basé sur des réunions préparatoires pour obtenir des communications de position régionale et des documents de base. Les cinq régions (Afrique, Amérique, Asie Pacifique, Europe, Moyen Orient) seront représentées et le document de base sera prêt vers la fin 2005.

M. Ivan CHERET, Global Water Partnership/TAC

Madame CATLEY-CARLSON, Présidente du Global Water Partnership - Partenariat Mondial pour l'Eau, m'a demandé de vous dire quelques mots dans la perspective du prochain Forum de Mexico. Nous avons parlé toute la journée d'hier et un peu aujourd'hui de l'aménagement intégré des ressources en eau ; dès le début de sa création, le Global Water Partnership s'est intéressé à cette idée et nous sommes très partisans de cette approche de la solution des problèmes de l'eau. Pour ma part, j'y suis favorable depuis très longtemps. Il se trouve que je suis arrivé à Saint-louis du Sénégal, le 12 décembre 1950 ; à l'époque le fleuve Sénégal n'était pas régulier, une saison des pluies, une saison sèche et il y avait un projet de grands barrages à l'amont du fleuve destinés à régulariser les eaux, cela aurait permis de produire beaucoup d'électricité, ça aurait permis de faire de l'irrigation, ça aurait permis de développer la région. Mon employeur de l'époque m'a conseillé de prendre en considération les problèmes humains. En compagnie de géographes, nous avons étudié ce qui pouvait se passer et nous avons pu constater l'ampleur locale de certaines cultures qui étaient absolument vitales pour la nourriture de la population et que modifier les habitudes alimentaires prendrait 20 à 25 ans. Au final, ce n'était pas un coup de baguette magique pour construire des barrages qui résoudrait le problème. Une deuxième chose, nous nous sommes rendu compte que les gens mangeaient du poisson, donnant des protéines essentielles à l'équilibre alimentaire de la population. Ces poissons se développaient et se reproduisaient dans les zones inondées et en supprimant ces zones, il n'y aurait plus de poissons. Je dirai que ces deux considérations de bon sens, m'ont ouvert les yeux sur ce qu'est la gestion intégrée et j'espère que vous tous qui allez présenter à Mexico un certain nombre de projets, vous les présenterez comme j'ai vécu ces considérations à partir d'un cas concret et simplement avec du bon sens et pas avec des dossiers de 400 pages comme on l'a dit ce matin.

Merci beaucoup de votre attention.

M. Denis FOURMEAU, Directeur Adjoint de l'Office International de l'Eau (OIEau)

Réseau International des Organismes de Bassin

OBJECTIFS :

- développer les relations entre organisations intéressées par la mise en oeuvre de la GIRE au niveau des bassins,
- y favoriser les échanges d'expérience et expertise,
- faciliter la mise en oeuvre d'outils adaptés de gestion institutionnelle et financière, de programmation, de banques de données, et de modèles adaptés à leurs besoins,
- promouvoir l'information et la formation des diverses parties prenantes (" stakeholders") impliquées dans la gestion de l'eau, ainsi que celle des personnels des organismes de bassin membres,
- évaluer les actions en cours et diffuser leurs résultats,
- promouvoir dans les programmes de coopération les principes et moyens d'une saine gestion de l'eau.

MEMBRES :

- "organismes de bassins", chargés par les administrations publiques de la GIRE au niveau des bassins, qu'ils soient nationaux, fédéraux ou transfrontaliers, ainsi que les structures de coopération et concertation qui ont pu se créer sous leur égide,

- administrations gouvernementales, responsables de ou intéressées par la mise en oeuvre de la GIRE :

- organisées au niveau des bassins,
- associant tant les administrations que les autorités locales et les usagers,
- Ayant à leur disposition des ressources budgétaires spécifiques,
- obtenues par exemple par l'application du principe "usager-pollueur-payeur".

- agences de coopération bi ou multilatérale :

- soutenant les activités liées à la GIRE au niveau des bassins,
- 158 membres ou observateurs permanents dans 52 pays.

Initiative Européenne pour l'Eau : Gestion Intégrée des Bassins Transfrontaliers

- financement et pilotage depuis 2003: Ministère des Affaires Etrangères, France,
- programme d'action élaboré et mis en oeuvre par l'OIEau, en étroite partenariat avec l'UE, et d'autres partenaires européens et africains, dont bien sûr le RAOB,
- approche de la GIRE déclinée selon 6 domaines d'intervention (les 6 «piliers »de la GIRE),
 - environnement institutionnel favorable,
 - mobilisation des ressources,
 - renforcement des capacités,
 - évaluation et monitoring,
 - sensibilisation et approche participative,
 - et, enfin, plans de bassin et plans d'action.
- 2003 : présélection de 20 bassins (superficie > 35000km², 25% au moins de la superficie en dehors du principal pays du bassin) :
 - 8 en Afrique australe, 6 en Afrique de l'est, 5 en Afrique de l'ouest et 2 en Afrique centrale,
 - phase pionnière sur un 1er groupe de 5 bassins: actions prioritaires identifiées, requêtes de financement en cours d'instruction par l'UE :Orange/Senqu (ORASECOM), Lac Tchad (CBLT), bassin du lac Victoria et de la Kagera (NEL-SAP et OBK), Niger (ABN) et Volta.
- A venir:
 - phases de consolidation puis d'extension sur de nouveaux bassins en cours d'identification,
 - financements européens et aussi bilatéraux,
 - volonté de démultiplication dans le cadre de la Facilité Eau.

MEXICO Mars 2006 : 4ème Forum Mondial de l'Eau

- OIEau: Concepteur du CEMCAS, Centre mexicain de formation aux métiers de l'eau.
- RIOB: déjà coordinateur du thème «GIRE et gestion par bassins » lors du 3ème Forum Mondial de Kyoto, organisera à Mexico une session sur la participation du public et des usagers dans la gestion des bassins.

- Pour préparer Mexico, 3 grandes réunions régionales :
 - assemblée générale du REMOB à Marrakech du 23 au 26 mai,
 - assemblée générale des OB européens pour l'application de la Directive Cadre à Namur du 29/09 au 01/10,
 - AG du RAOB à Niamey en Novembre.
- Sans oublier la participation à:
 - la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie centrale les 30-31 mai à Dushambe,
 - la Semaine sur l'approche citoyenne de la gestion de l'eau organisée par le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité Eau-Europe à Strasbourg du 17 au 21 octobre,
 - l'initiative UNESCO et Académie Internationale de l'Eau de Norvège début Novembre à Oslo.

Les initiatives du RIOB sont ouvertes à tous votre participation est bienvenue !

Intervention de M. Jean-Michel CHENE
ONU-Département des Affaires Economiques et Sociales - Division du Développement
Durable
Service Eau / Ressources Naturelles / PEID

“Le Secrétariat des Nations Unies et l'eau : Coopération technique en Afrique, CDD-13 et questions en suspens”

1- Mandats et fonctions de ONU-DAES pour l'eau.

Au sein de la Division du Développement Durable, DAES utilise sa position centrale pour travailler, aux trois niveaux, sur la thématique "eau". Le troisième niveau, celui de la coopération technique, compte tenu de l'histoire de l'ONU, et de la demande, demeure important. Cependant, de plus en plus, les fonctions évoluent vers les 2 autres niveaux (secrétariat et suivi des recommandations des conférences).

Les résultats obtenus directement sur le terrain permettent au département d'enrichir la compréhension des problématiques locales et des défis émergents.

Réciproquement sa position centrale permet d'enrichir un appui indépendant aux politiques dans les pays.

Activités additionnelles :

- secrétariat du nouveau conseil consultatif du S.G. Kofi Annan pour l'eau et l'assainissement
- secrétariat de la Commission du Dév.Dur.
- secrétariat de la nouvelle décennie pour l'eau et l'assainissement (2005-2015) "Eau source de vie"
- secrétariat de "UN-Water" nouveau mécanisme de coordination des 23 institutions du système des Nations Unies concernées par l'eau (C.R.; PNUD; BM; UNESCO; FAO; OMM; OMS; UN-Habitat; PNUE; AIEA...etc...).

2- Coopération Technique DAES avec les pays africains pour l'eau.

Durant les 30 dernières années la coopération technique du secrétariat a apporté son appui dans la plupart des pays africains à leur demande (dans 53 des 76 pays ACP).

La forme de cet appui a toujours été guidé par la demande : elle a donc toujours évolué et a bien souvent été pionnière dans les solutions comme dans les alertes, en avance sur les recommandations des grandes conférences.

3- Processus préparatoire de la CDD13.

28/02/ -04/03/05 New York

Discussion ouverte entre pays et grands groupes d'acteurs sur des thématiques issues de trois rapports du SG (Eau; assainissement et établissements humains).

Certains progrès depuis le SMDD mais il faut redoubler les efforts d'ici 2015 de manière concertée si on veut atteindre les OMD et ceux de Johannesburg. Les Gouvernements et les donateurs devront s'engager dans des plans d'investissement précis comprenant des stratégies de financement (y compris pour des affectations budgétaires) et de répartition des aides y compris, en sus des équipements, pour une gestion décentralisée et des appuis institutionnels. Les compagnies publiques de distribution ont besoin de soutiens pour rendre leur gestion plus efficace et améliorer maintenance et extensions dans les zones non desservies.

La question de l'ancrage institutionnel du suivi des dix années à venir des futures recommandations pour l'action de la CDD-13 est déjà posée , sans que l'on sache, pour le moment, quels types de décisions / recommandations "pour l'action" prendront les Etats membres en Avril prochain. Une tendance cependant se dessine : s'appuyer sur l'ONU (DAES/UN-Water) renforcée, sans créer de nouvelles institutions. Mais comment la mettre en oeuvre aux niveaux national et régional ?

4- Des défis à relever et des questions en suspens :

Coordination nationale multi-acteurs et inter-sectorielle pour viser les OMD.

Quelle convergence : 1) entre donateurs; 2) avec le gouvernement; 3) avec les municipalités et la société civile pour accélérer : a) les investissements physiques et b) le renforcement institutionnel pour l'appropriation locale donc la gestion durable, équitable et efficace des équipements et la gestion de la ressource sur des principes d'intégration selon les territoires ?

Comment renforcer les capacités des services publics de l'eau en Afrique dans son contexte (ajustement structurel; gouvernance..)? Quel accès à l'information au niveau national ? : Dissymétrie entre acteurs; cloisonnements; manque de visibilité et de connaissance de la distribution territoriale des infrastructures d'eau : source d'inégalités et d'inefficacité dans les décisions.

Quel mécanisme de suivi des OMD pour l'eau au niveau global : mandat ou efficacité ? Qui valide ? Le système multilatéral ONU doit-il être renforcé pour l'eau, bien public vital ? Comment ?

Compatibilité intégrée de l'eau dans un territoire : Flux hydrauliques entre l'Environnement et l'Economie.

www.un.org/esa/sustdev ; www.un.org/esa/sustdev/csd ;
www.un.org/esa/sustdev/tech_coop/sdea

Merci de votre attention

TABLE RONDE DE CLOTURE

Allocution du Professeur Marc GENTILINI, Président de l'Académie de l'Eau

Madame et Messieurs les Ministres,
Madame et Messieurs les Présidents,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici donc parvenus au terme de ces deux journées "euro-africaines" organisées par l'Académie de l'Eau.

Comme vous avez pu le constater, notre programme a été fort chargé ; mais votre attention constante et votre active participation ont clairement manifesté votre vif intérêt pour le thème proposé, à savoir les relations complexes, étroites et réciproques entre la gestion de l'eau et la gestion des territoires, urbains ou ruraux.

Je ne reviendrai pas à ce stade sur la teneur des présentations et des débats au sein de nos trois sessions et tables rondes thématiques qui ont été particulièrement riches d'enseignements, d'échanges et de partages d'expériences concrètes. Soyez assurés que l'Académie de l'Eau va maintenant s'attacher à en tirer toute la substance dans les actes de la conférence qui seront élaborés et diffusés, puis présentés lors du 4ème Forum Mondial de l'Eau de Mexico en mars 2006, bien sûr, mais aussi dans les autres manifestations internationales prévues durant les mois et les années à venir, telles que :

- la seconde session de la Commission du Développement Durable consacrée aux secteurs de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains qui se tiendra aux Nations-Unies, à New-York, du 11 au 22 avril 2005,
- la réunion plénière de la 60ème session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, en septembre 2005 à New-York,
- la conférence conjointe organisée par l'Union Européenne et le Programme HABITAT des Nations-Unies, à l'automne 2005 en Chine,
- AFRICITES 4, organisé par le Programme de Développement Municipal, à l'automne 2006 à Nairobi,
- enfin, au Congrès Mondial de l'Union des Collectivités et des Gouvernements Locaux, en 2007.

Je tiens, en terminant, à exprimer ici notre sincère gratitude aux personnalités, aux responsables et aux experts, africains ou européens, à toutes celles et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la préparation et au bon déroulement de ces deux journées :

Merci aux présidents et aux responsables de sessions, aux animateurs des tables rondes, aux rapporteurs et au rapporteur général pour leurs précieux concours,

Merci aux conférenciers, du Nord comme du Sud, sans oublier les auteurs de cas qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés de manière magistrale, mais qui figurent en bonne place dans les dossiers distribués,

Merci à l'UNESCO pour son hospitalité, notamment aux interprètes qui ont été fortement sollicités durant ces deux jours, mais aussi aux hôtes et à tous les personnels qui ont permis à cette manifestation de se dérouler dans des conditions satisfaisantes,

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous qui nous avez fait l'amitié de venir, parfois de très loin, pour prendre part à cette manifestation originale, d'échanges et de partage d'expériences d'intérêt commun.

Je vous rappelle que demain, le Programme Solidarité Eau organise, dans ce même auditorium, un fort intéressant Colloque intitulé « Eau, Solidarité, Europe » auquel vous êtes cordialement invités.

Enfin, vendredi matin, toujours dans cette salle, se tiendra une table ronde sur le droit à l'eau et à l'assainissement, organisée conjointement par l'Académie de l'Eau et le Conseil Européen du Droit de l'Environnement, à l'intention plus particulièrement des juristes.

Je vous remercie vivement pour votre active participation et pour votre bienveillante attention.

Intervention de M. TIDJANI-SERPOS, Sous-Directeur pour l'Afrique, Unesco

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Il m'est agréable de saluer et de remercier chaleureusement toutes les personnes et les institutions grâce auxquelles se sont déroulées les deux journées qui nous ont réunis ici dans la Maison UNESCO sur le thème « Eau et Territoire » -- et cela, dans le souci constant de trouver les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire et du sommet sur le développement durable de Johannesburg.

Depuis sa naissance, en novembre 1945, l'UNESCO est un laboratoire d'idées remplissant une fonction normative qui se caractérise par les idéaux démocratiques : dignité, égalité et respect de la personne humaine. Ces idéaux, également prônés par l'Académie de l'Eau, se sont reflétés dans les conférences que nous avons entendues avec un vif intérêt pendant ces deux journées.

Ce n'est, certes pas, un hasard si ces journées de rendez-vous euro-africain, à la veille de la Journée mondiale de l'eau, coïncident avec le lancement de la Décennie internationale d'action "l'eau, source de vie" pour 2005-2015, décennie qui vise à appeler l'attention de la communauté mondiale sur ce qui devrait être une évidence, à savoir que l'eau potable est indispensable au maintien de la vie.

Nous savons tous qu'une civilisation de la paix ne peut se fonder sur les seuls accords économiques et politiques pour entraîner une adhésion unanime, durable et sincère des peuples. En effet, comme le rappelle la Constitution de l'UNESCO, cette civilisation de la paix ne peut se construire que sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, et grâce au lien et égal accès à l'éducation et au libre échange des idées et des connaissances.

Tandis que le mouvement en faveur de l'Afrique ne cesse de s'étendre dans les pays industrialisés, capables de mener des actions d'ampleur en faisant appel à toutes les ressources de leurs nouvelles technologies, nous savons tous désormais que les connaissances techniques ne suffisent pas pour garantir à chaque être humain l'un de ses droits fondamentaux, « le droit à l'eau », c'est-à-dire l'accès à l'eau potable et à l'assainissement – qui sont tous deux des conditions indispensables à la réalisation rapide de tous les objectifs du Millénaire.

Nous savons tous que les civilisations qui ont duré sont en général celles qui ont fait respecter une bonne gouvernance de leurs ressources en eau. Il n'est donc point de bonne gouvernance sans une éthique des modes d'utilisation de l'eau. La gestion de l'eau ne se réduit pas à des techniques. C'est une question de justice sociale et environnementale fondée sur l'équité, l'impartialité et la communication.

Ainsi, dans le cadre des partenariats entre pays industrialisés et pays africains, il est essentiel de concentrer les efforts au niveau local pour être certain que les techniques utilisées correspondent bien aux besoins des utilisateurs. La participation de la société civile, dès la planification des projets jusqu'à la gestion des services en eau, est essentielle. Non seulement cette approche participative permet de tenir compte de l'équité entre les sexes, de favoriser la gestion intégrée des ressources en eau, mais encore de renforcer la dignité des populations concernées parce qu'elles savent alors que leurs valeurs sont respectées et leur patrimoine culturel protégé. Cette autonomisation exige bien plus que de simples consultations. Elle requiert une écoute généreuse et ouverte, car le développement pour être durable doit tenir compte de la diversité culturelle, ce miroir humain de la biodiversité.

Chaque région a ses propres particularités et donc ses propres priorités. Pour être durable le développement doit donc se fonder sur des approches variables, sur un relativisme culturel affirmé, pour reprendre cette expression forgée par les pères-fondateurs de l'ONU et reprise avec force par un célèbre anthropologue africaniste, Melville HERSKOVITS.

Mieux comprendre les savoirs traditionnels est devenu si important aujourd'hui que l'UNESCO a rédigé la Déclaration universelle sur la diversité culturelle afin de souligner l'urgence de rendre à la culture la place essentielle qu'elle doit avoir au cœur des politiques de développement. En effet, il est essentiel d'éviter les projets fondés sur des schémas préétablis qui entravent le potentiel humain au lieu de lui donner toutes les chances de s'épanouir et se développer si l'on veut effectivement qu'un milliard d'habitants de la planète cesse d'utiliser de l'eau provenant de sources potentiellement insalubres.

Dans les civilisations africaines, l'homme n'est jamais considéré comme « maître et possesseur de la nature », mais plutôt comme son partenaire et même son humble partenaire. Les méthodes traditionnelles de gestion de l'eau traduisent un respect si profond des forces de la nature qu'elles ont été ritualisées depuis des millénaires. Je ne donnerai pour exemple que les interdits protégeant la biodiversité des lagunes et bois sacrés et donc la salubrité de l'eau des rivières et des fleuves qui s'y écoulent – ou encore le fait que, souvent, un seul vocable désigne les mots « eau » et « mère » selon le contexte dans lequel il est utilisé. Ces anciens rituels avaient pour fonction non seulement de maintenir la biodiversité dont dépendait la survie des

communautés, mais encore leur unité et leur solidarité sous la haute protection des forces sacrées de la nature, les vodun.

Etablir des partenariats avec les communautés locales, reconnaître la valeur de leurs connaissances en matière de gestion des ressources naturelles et de l'eau en particulier, les mettre en pratique constituent également des manières de mieux estimer la nature multidimensionnelle de la pauvreté, de renforcer la solidarité entre les générations et d'assurer la transmission des savoirs par l'éducation.

Ces deux journées sur le thème « Eau et Territoires » doivent, précisément, nous aider à ne jamais oublier que « la carte n'est pas le territoire », l'un des fondements de la sémantique générale, et donc du nouveau paradigme scientifique que, depuis sa création, le système onusien et, en particulier l'UNESCO, ont reçu pour mission de promouvoir.

C'est pourquoi, à double titre, je suis particulièrement heureux et honoré, en tant que chargé de l'Afrique, de participer aujourd'hui à la clôture de ces deux journées sous le haut patronage de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République française et sous le patronage de Monsieur Koïchiro MATSUURA, Directeur Général de l'UNESCO.

Organisée par l'Académie de l'Eau, cette conférence euro-africaine a offert la vision globale d'un nouveau type de partenariat lié aux technologies de l'eau. Conjugée avec la pleine et entière participation de la société civile et donc dans le respect de sa diversité culturelle, cette vision globale pourrait, au cours des prochaines années, permettre une véritable appropriation de ces technologies par l'ensemble des composantes des sociétés tant européennes qu'africaines et déboucher ainsi sur les bonnes pratiques caractérisées par un débat encouragé par les pouvoirs publics, relayé dans les territoires par les acteurs associatifs et les élus, dans un dialogue véritable et non sous la forme d'un plan supplémentaire.

Au seuil de cette Décennie internationale d'action intitulée « l'eau, source de vie », il me semblait important de partager avec vous ces réflexions. L'accès à une eau saine est indissociable de la protection des patrimoines matériels et immatériels que nous ont légués les générations précédentes.

Le dynamisme avec lequel se sont déroulées ces deux journées laisse présager un avenir où la politique se réconciliera avec son sens premier : « la recherche du bonheur des citoyens ».

Je vous remercie de votre attention.

**Discours de Mme Maria MUTAGAMBA, Ministre d'Etat de l'eau d'Ouganda,
Présidente du Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW)**

Je vous remercie beaucoup M. GENTILINI, Président de cette Session Finale.

Avant de donner mes conclusions sur la conférence, j'aimerais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude au Directeur Général de l'UNESCO et à l'ensemble de cette institution pour la tenue de cet important forum, que j'apprécie beaucoup. Ce matin, j'ai eu l'opportunité d'être avec certains de vos représentants parmi les membres de l'UNESCO et j'ai reçu des commentaires et des plans d'action très encourageants. J'aimerais donc travailler avec plaisir avec vous et bien sûr travailler avec vous veut dire avec l'Afrique, travailler de manière plus proche dans vos programmes.

Ceci étant dit, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous féliciter pour ce marathon de deux jours de conférence. J'emploie volontairement le terme de « marathon » car chaque minute a été

particulièrement dense. Je n'ai malheureusement pas pu être présente tout le temps en raison d'autres rendez vous et j'en suis désolée.

Je sais cependant que les débats ont été enrichissants au cours de cette réunion. M. Michel CAMDESSUS a fait des commentaires importants et nous a enjoins à faire de sérieuses avancées afin de renverser la diminution de l'aide bilatérale apportée au secteur de l'eau dont l'Afrique est le bénéficiaire ce qui, pour moi, est un point important. Le gouvernement français a été salué pour ceci et, de fait, je pense qu'il est l'un des premiers à remplir ses obligations dans le domaine de l'eau. Nous nous sentons encouragés quand une personne importante en parle et le souligne. Une chose que j'ai retenue durant cette Conférence est qu'il nous a été recommandé d'apprendre à écouter.

Et je suis sûre que nous avons écouté tous ces commentaires ; chacun d'entre nous l'appliquant différemment, mais nous avons écouté, ce qui, bien entendu, n'est pas une fin en soi. J'ai lu récemment, sur une affiche, la phrase suivante « Allez. Ne restez pas assis là. Faites quelque chose. »

Je pense que nous devons mettre en pratique cette phrase.

Le second point qui a été abordé était que c'est trop demander aux seuls gouvernements d'être capables de résoudre leur problèmes d'eau. M. CAMDESSUS en appelait au secteur privé pour qu'il participe à part entière dans le domaine de l'eau. Ce matin je me suis déplacée, M. le Président, sans votre accord, pour essayer de trouver une solution au partenariat public-privé. La plupart d'entre nous a vraiment échoué en essayant de trouver des clefs ou des points d'entrée et tout particulièrement en Afrique, et même ceux qui ont essayé en sont maintenant frustrés. Ils estimeront cette recommandation impossible. Mais nous devons trouver la cause de ces échecs, particulièrement en Afrique. Je pense que l'échec du PPP en Afrique est dû au fait que les gens ne l'ont pas tout à fait compris, et que les opérateurs privés qui sont venus en Afrique pensaient gagner rapidement de l'argent. Nous avons donc d'un côté une communauté qui n'a pas entièrement compris les données du problème et de l'autre un secteur privé qui avait de grandes ambitions. Et à cause de cela, nous n'avons pas réussi. Mais désormais, ceci mérite d'être sérieusement étudié. Je suis sûre que l'Académie de l'Eau est capable de diffuser un message autour d'elle pour mettre en place le Partenariat Public-Privé (PPP). Nous pourrions ainsi, je pense, suggérer quelques initiatives en Afrique.

C'était précisément le message que j'ai essayé de faire passer aux personnes que j'ai rencontrées ce matin et il me semble que nous avons fait des progrès. J'espère que nous reviendrons la semaine prochaine, le 1^{er} avril, parce que l'Afrique reviendra à l'ordre du jour ici à propos de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et nous espérons être en mesure de consolider cette nouvelle approche de participation privée en Afrique. Cela signifie que nous avons besoin de nous allier au secteur privé et aux opérateurs privés en Afrique, non seulement avec ceux qui opèrent dans le domaine de l'eau : les directeurs ou les vendeurs, mais aussi avec des gens travaillant dans la communication, des gens de chez Coca Cola, Unilever, ...L'eau est un enjeu pour tous. Si vous n'utilisez pas d'eau, ce sont vos communautés qui en utiliseront, et pour obtenir cet accès à l'industrie, vous devez d'abord assurer que l'eau est disponible et qu'il existe un système d'assainissement. Donc, nous essayons d'élargir notre domaine de participation, non seulement aux directeurs de l'eau, à leur équipe. D'autres opérateurs privés se rendent compte de l'enjeu que représente l'eau en Afrique, et c'est bien de cela dont il s'agit. Nous devons développer nos activités dans ce sens, et pour y arriver, nous allons essayer de trouver des alliances au sein du secteur privé. Je pense que le discours de M. CAMDESSUS est vraiment digne d'avoir été écouté ; et je le répète, écouter a été le mot clef de cette réunion.

J'aimerais sincèrement que cette Conférence euro-africaine continue dans le sillage qu'elle a initié, afin de nous donner l'opportunité d'apprendre les uns des autres. Hier j'étais ici, je pense que vous avez pu vous rendre compte de mon émotion lorsque je parlais de l'eau ; mais j'avais également besoin de vous entendre pour savoir ce que vous nous apportez au niveau scientifique. Donc, cette Conférence nous a donné une occasion, et c'est bien le sujet qui nous préoccupe ici : donner aux gens la possibilité de s'exprimer, de parler de leurs peurs, de leurs succès, de leurs projets, ce qui fait que nous avons apprécié cette sorte de réunion et nous espérons peut-être créer une rotation : pas seulement ici à Paris, mais elle pourrait également se dérouler en Afrique et même dans des pays anglophones, pour que plus de gens puissent écouter et y participer, et peut-être que, de cette manière, nous avancerons, lentement mais sûrement.

En disant cela, nous nous rendons aussi compte du fait que lorsqu'on parle de l'eau, particulièrement en Afrique, nous savons que l'environnement produit un impact sur elle, l'affecte. L'environnement se dégrade beaucoup à cause du manque de pouvoir, et chacun sait que l'eau est source de pouvoir en Afrique. C'est un potentiel important, c'est une chose dont on n'a pas parlé durant cette réunion, mais j'espère que cette question sera abordée dans les réunions à venir, et j'espère que le Conseil Mondial de l'Eau et le Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu à Mexico, se pencheront sur cet aspect. L'Afrique est un continent à part entière, et à cause de cela, un grand nombre de choses ne se passent pas au grand jour, ce qui est, la plupart du temps, mauvais, et l'un(e) d'entre eux (elles) est la (sa) dégradation. Nous avons le potentiel, les ressources naturelles, mais nous avons besoin de technologie et de volonté pour y arriver. Je pense donc que ceci est un autre point sur lequel il faut se pencher. Bien entendu, le droit constitutionnel à l'eau a été mentionné ; et je pense que pour la plupart des pays africains, du moins je sais que c'est le cas dans le mien, il s'agit d'un droit, inscrit dans la constitution. Il y est écrit que l'approvisionnement en eau propre est un droit. C'est pourquoi j'aimerais souligner ceci, qu'avec l'AMCOW, nous allons faire de ce principe un des champs d'action de l'échange de points de vue.

Ceci me conduit au sujet du suivi, qui a été un sujet clef ici, et aussi à l'AMCOW, nous voulons inclure l'échange de points de vue du programme du NEPAD. Nous aimerions voir, démarrer le processus d'échange de points de vue à partir du secteur de l'eau, s'il commence là, d'autres secteurs pourront alors l'appliquer. C'est le seul moyen de créer un consensus entre nous, et d'aider nos amis qui se trouveront peut-être en situation de faiblesse, leur dire de venir avec nous, à partir de ce que nous aurons convenu. Vous savez sûrement que nous avons besoins de repères et d'indicateurs, et l'AMCOW fera en sorte que nous ayons des domaines et des repères auxquels nous n'arrêterons pas de nous comparer.

Finalement, j'aimerais à nouveau exprimer ma sincère gratitude à l'Académie de l'Eau pour avoir organisé cette réunion, l'avoir menée à bien, et j'attends vraiment plus d'apports. N'hésitez pas à nous contacter et ne soyez pas réticents lorsque nous venons vous parler de notre situation, car je crois que c'est un point dont il faudra que vous vous chargiez.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie beaucoup.

Intervention de M. Diar Mogodi ADOUM, Ministre de l'Eau du Tchad

Monsieur le Président,
Madame, la Ministre

Merci à l'Académie de l'Eau qui m'a invité à cette importante conférence scientifique. Selon moi, et en fonction de ce que j'ai pu entendre tout au long de ces deux journées, tout a été dit par le représentant de M. Directeur Général de l'UNESCO et par Mme la Présidente de l'AMCOW, qui a réellement parlé au nom de l'Afrique toute entière.

Le continent africain a besoin d'actions concrètes et urgentes. Le problème qui se pose en Afrique, et particulièrement en Afrique subsaharienne, est la disponibilité de l'eau. Un conférencier a évoqué hier que la quantité d'eau journalière d'une population saharienne est 3 litres. Dans ce cas là, on peut aisément comprendre que la recherche et l'analyse d'indicateurs n'est pas la priorité.

L'assainissement a également été évoqué. Mais comme en pratique, il n'y a pas d'eau, (comme dans la moitié du Tchad, où il n'y a aucune intervention financière), cela ne sert à rien. Il faut en tenir compte si on veut résoudre les problèmes. Je partage avec vous les importantes conclusions de cette Conférence et j'adhère aux soucis des uns et des autres, mais pour l'Afrique, l'essentiel est d'aller droit au but et trouver des possibilités d'apporter l'eau en qualité et quantité. Exemple : les fleuve Niger et Tchad drainent les eaux, l'un vers l'ouest, l'autre vers le centre. Ces fleuves et le lac Tchad sont menacés de disparition ce qui entraînerait une catastrophe humaine de millions d'hommes, des conflits incontrôlables. C'est un défi majeur pour l'Afrique, et il faut en tenir compte.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Bérengère QUINCY, Directrice de la Coopération, Ministère français des Affaires Etrangères

Le Ministère des Affaires Etrangères remercie et félicite l'Académie de l'Eau pour l'organisation de ces deux journées sur un thème aussi important pour l'Afrique, le Développement Durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, dans une année 2005 chargée en échéances et rendez-vous pour faire le 1er bilan sur l'avancement des progrès réalisés pour la poursuite des ODM et pour appeler l'attention sur les besoins de l'Afrique.

Quel sujet mieux que l'eau est adapté au thème du développement durable, qui consiste à répondre équitablement aux besoins du présent sans contredire ceux des générations futures ?

Comme l'ont montrées les interventions, l'eau illustre la nécessité d'une approche intégrée alliant l'économique, l'environnemental, le social. Elle illustre la nécessité d'une approche partagée, avec des territoires qui dépassent les frontières des Etats et la nécessité de coopération régionale autour de la préservation de ce bien public régional. Nécessité de la gouvernance et du rôle régulateur de l'Etat pour mettre en place des politiques publiques équitables et efficaces (Sommet de Johannesburg). Importance de la décentralisation et rôle des collectivités locales, de la démocratie et de la participation des populations à la définition de solutions pour mettre en oeuvre les politiques publiques et répondre aux objectifs qu'elles

veulent atteindre. Importance de la question du genre (prise en compte du rôle de la femme et de l'homme dans la société, comme l'a dit Mme MUTAGAMBA, la résolution de la question de l'eau est essentielle à la dignité de la femme), importance de la diversité culturelle, ce 4ème pilier du développement durable, cher au Président de la République, et pour finir, importance de l'éthique, clé de voute du développement durable.

L'ensemble des intervenants a insisté sur le rôle de l'eau comme ODM essentiel à la réalisation d'autres objectifs : santé, éducation (notamment des filles), agriculture (70 % de la ressource en eau dans les pays en développement est dévolu aux usages agricoles). Importance de la connaissance et son rôle : les indicateurs sont une base à l'efficacité des politiques, une base pour passer d'une logique de moyens à une logique de résultats ; C'est ce qu'essaye de faire la coopération française en ce moment.

Sur le rôle important des partenariats, une réunion est organisée le 1er avril à Paris par la BAfD pour mobiliser les donateurs autour de l'eau et l'assainissement en Afrique rurale, autour d'un partenariat qui repose sur un engagement réciproque : bonne gouvernance de la part des pays bénéficiaire, et engagement des donateurs à mobiliser leurs ressources et accroître leur aide. C'est bien l'AMCOW qui illustre ce partenariat en Afrique. Et on se doit de saluer l'effort du NEPAD pour faire aboutir, dans le secteur de l'eau, les objectifs partagés par l'ensemble des ministres de l'eau. Si l'AMCOW n'était pas là, l'Union Européenne n'aurait pas pu lancer son initiative sur l'eau. Nous avons besoin de ces partenariats entre l'Afrique et l'Europe, c'est un accompagnement mutuel. L'AMCOW est également présente dans l'initiative lancée par la BAfD avec la création d'une facilité destinée à encourager les gouvernements à initier des expériences pilotes sur lesquelles les initiatives de la BAfD pourront se greffer, financer des projets et répondre aux problèmes africains.

Partenariats encore dans la mise en oeuvre des PPP (partenariats privés et publics) : Il est essentiel de mobiliser ces efforts pour que ces partenariats réussissent, pour que soient mieux définis leur accompagnement et leur mode de financement, sur la base des propositions faites par M. CAMDESSUS.

Nous avons donc du travail à faire ensemble. La France est convaincue de l'importance de l'eau particulièrement pour l'Afrique. Justement, quelle est la place de l'Afrique dans la coopération française ? Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui s'est réuni le 20 mars 2005 sous la présidence du Premier Ministre a décidé de lancer une réforme de la coopération française pour accroître son efficacité et la renforcer dans la perspective d'une augmentation de l'aide publique française, que le Président de la République a annoncé à Monterrey. Objectifs : 0.5 % du PIB en 2007 (le taux est aujourd'hui : 0.42 %). Un autre point est la concentration de l'aide sur les ODM et sur l'Afrique, qui occupe 2/3 de l'aide française. Pour cela, ont été élaborées des stratégies sectorielles sur l'eau que le prochain comité interministériel devra adopter et qui mettent bien l'accent sur l'importance de l'eau et sur l'objectif que M. le Ministre LEPELTIER a rappelé : celui du doublement de l'aide publique au développement (APD) dans le domaine de l'eau en Afrique. Dans le cadre de cette réforme, M. le Ministre Xavier DARCOS a été chargé d'être le pilote de l'APD, par délégation de M. le Ministre BARNIER. Dans le cadre du G8, la France accompagne les efforts du Royaume-Uni, président du G8, pour mettre l'Afrique au premier plan. L'aide française va utiliser plusieurs canaux multilatéraux : le fonds africain de développement, l'association internationale du développement.

Je voudrais souligner que les ODM, dans leur atteinte, mettent l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est aussi un objectif que nous poursuivons en essayant

d'accroître les ressources pour le développement. Je citerai à ce propos l'initiative prise par le Président de la République pour lancer l'idée d'une taxation internationale. Nous poursuivons aussi l'objectif de lutte contre la pauvreté et les inégalités au sein des pays pauvres et sur la place que les plus pauvres doivent occuper dans l'élaboration des politiques publiques et dans la redistribution.

Ce sont des thèmes sur lesquels nous avons partagé pendant ces deux jours et je voudrais vous remercier de cette occasion qui nous a été donnée.

Intervention de Monsieur Oumar OULD ALY,
Président du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB),
Autorité du Bassin du Niger (ABN)

Mesdames, Messieurs,

Merci pour l'occasion qui m'est donnée de présenter le RAOB dont j'assume la présidence au titre de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Les mots « gestion » et « eau » ont été prononcés au moins 100 fois depuis le début de la Conférence. C'est dans cette mouvance que le RAOB a été créé en 2002. Ses membres sont les organisations de bassins nationales et transfrontières, les institutions gouvernementales chargées de l'eau, les organismes de coopération bi, multilatérales.

Le but du réseau est de favoriser l'émergence et le renforcement d'organismes gestionnaires d'écosystèmes fluviaux et lacustres, de combler le déficit de communication et d'échange d'expériences, d'expertises et de savoir faire en matière de gestion intégrée des ressources en eau, entre les pays d'un organisme de bassin et les organismes de bassin eux-mêmes.

De 2002 à nos jours, ont été organisées une Assemblée Générale et une réunion du bureau de coordination. La prochaine réunion aura lieu en mai 2005 à Marrakech.

Le réseau fonctionne selon un plan d'action triennal 2005-2007 dont les axes principaux sont :

- l'ancrage institutionnel et opérationnel du réseau au sein de l'OMVS,
- les synergies des connaissances dans la gestion intégrée des ressources en eau,
- la consolidation de la coopération,
- le renforcement des capacités.

Les activités urgentes et prioritaires portent sur la promotion du réseau pour de nouvelles adhésions, le recouvrement de contributions et la poursuite des activités, avec l'appui des partenaires.

Le RAOB est un partenaire prioritaire dans le partage de connaissances en gestion intégrée à l'échelle des bassins transfrontaliers dans un contexte de développement, des programmes et des initiatives (facilité européenne, NEPAD, G8, etc...).

Le réseau connaît des difficultés liées à sa jeunesse ; je saisis l'occasion pour solliciter Mme la Présidente de l'AMCOW pour aider le réseau à prendre corps notamment en Afrique de l'est et du sud. Je lance un appel pour le renforcement des partenariats.

Je remercie le Ministère des Affaires Etrangères français et l'Académie de l'Eau.

**Intervention de M. Christian BRODHAG,
Délégué Interministériel au Développement Durable, France**

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur Général de l'UNESCO
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à excuser Pascal BERTEAU, le directeur de l'eau qui a été appelé en urgence à l'Assemblée nationale. Il m'a demandé de le remplacer ce que je fais avec d'autant plus de plaisir que c'est pour moi un anniversaire, je suis intervenu à la même tribune il y a 6 ans. Alors président de la Commission Française du développement durable j'intervenais dans le cadre de la Conférence de Paris sur l'eau et le développement durable qui préparait la 6^{ème} session de la Commission du développement durable.

Je souhaite tout d'abord à nouveau remercier l'Académie de l'Eau et son Président, Marc GENTILINI, pour l'organisation de cette conférence à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. Je tiens à remercier nos partenaires africains et plus particulièrement Madame MUTAGANBA la Ministre d'Etat de l'eau de l'Ouganda qui assure la présidence de la Conférence des Ministres Africains de l'eau, avec l'énergie et la conviction qui ont été notées par le Président.

Je souhaite également remercier l'ensemble des intervenants de ces deux journées qui ont apporté des contributions très intéressantes et pertinentes pour un renforcement des liens entre les politiques relatives à l'eau et aux territoires en Europe et en Afrique.

Comme Bérengère Quincy a détaillé l'action internationale de la France, permettez-moi d'inscrire les recommandations qui sont issues de ces deux journées dans la perspective du développement durable fondée sur les principes de la déclaration de Rio et le programme Action 21. Le développement durable considère l'environnement comme la base du développement. Comme le rappelle un des considérants de la charte de l'environnement inscrite désormais dans la constitution française : « L'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ». J'ajoute donc dans le contexte qui est le nôtre : la qualité de l'eau au robinet ou au puits est liée à la qualité des écosystèmes aquatiques.

Autre lien particulièrement fort pour l'eau : la dimension culturelle. Par culture j'entends le sens que lui donne Edgar Morin dans « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur » un document publié en 1999 par l'UNESCO : « *La culture est constituée par l'ensemble des savoirs, savoir-faire, règles, normes, interdits, stratégies, croyances, idées, valeurs, mythes qui se transmettent de génération en génération, se reproduit en chaque individu, contrôle l'existence de la société et entretient la complexité psychologique et sociale.* » S'agit-il d'un pilier du développement durable supplémentaire, ou plutôt de la dimension essentielle des relations entretenues entre les hommes avec leur environnement et le sens de leur action.

La durabilité devra se fonder sur l'interdépendance de ses trois piliers : croissance économique, équité sociale, protection de l'environnement, auxquels certains rajoutent l'amélioration de la gouvernance. L'environnement et le développement sont indissolument liés et prendre la voie du

développement durable est non-seulement d'une importance capitale, du fait d'une urgence de plus en plus contraignante de conjurer certains périls, mais doit être une opportunité.

Bien entendu la réflexion sur le développement durable a conduit à mettre en avant des principes comme la prévention et la prudence en l'absence de certitude (principe de précaution). S'appuyant sur des approches plus « système » et moins sectorielles, il recommande des approches intégrées et de nouvelles formes de gouvernance. L'intégration s'entend à la fois comme la prise en compte de la question de l'eau, son économie et sa préservation en qualité, dans les autres secteurs et dans l'aménagement du territoire, mais aussi des méthodes comme l'internalisation des coûts environnementaux (utilisateurs/payeurs et pollueurs/payeurs) tout en mesurant les limites de ces outils dans les logiques multiusages.

Sur le plan social, le développement durable vise l'accès de tous aux services de base, l'égalité entre les sexes et l'équité entre les générations, en s'appuyant sur des principes de solidarité et de responsabilité partagée, mais différenciée, entre pays développés et pays en développement. Je rappelle la deuxième phrase de la définition donnée par le rapport Brundtland au développement durable : *« Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoin", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »*.

Ces objectifs nécessitent un processus de participation et de responsabilisation des acteurs fondé sur un libre accès à l'information. Mais comme le considère la charte française de l'environnement le droit à l'environnement se paie de devoirs, et l'éducation doit permettre d'assumer ces droits et ces devoirs.

Cette approche affirme la valeur stratégique de la diversité et souligne la nécessité d'éviter l'illusion d'un modèle unique de développement, d'un modèle unique de gestion de l'eau alors que les conditions culturelles, économiques, naturelles et politiques sont différentes.

Ce choix est celui d'une gestion durable des ressources et des territoires, d'une valorisation de la diversité naturelle et culturelle et d'une dynamique de complémentarité et d'échanges avec notamment l'Europe. Il manifeste le refus d'un scénario de développement inégal du Nord et du Sud, déséquilibré, uniformisateur et gaspilleur et une volonté collective d'inverser les perspectives sombres d'un scénario tendanciel.

Permettez-moi de tenter une vision à long terme de ce processus fondée sur une Afrique durable, devenue un espace de stabilité politique et de paix. Cette vision se fonde sur le choix volontaire d'un scénario de coopération gagnant-gagnant, difficile, qui dans un intérêt mutuel bien compris, aura favorisé le co-développement du Nord et du Sud, en même temps qu'il aura garanti la synergie positive de la bonne gestion de l'environnement et du développement économique et social.

Je vous rappelle qu'en France une récente loi, la loi Oudin, permet d'allouer jusqu'à 1% du budget des services des eaux ou des agences de l'Eau à la coopération décentralisée. Il s'agit là d'argent mais aussi d'échanges et de coopération humaines.

Je pense que les deux journées de cette conférence débouchent sur des recommandations concrètes et utiles pour cette perspective à long terme. Ces recommandations méritent maintenant d'être portées au plan international afin de pouvoir être prises en compte dans les politiques menées par les pays eux-mêmes ainsi que dans les enceintes multilatérales et auprès des bailleurs de fonds.

C'est une nouvelle étape que doit mener dès maintenant l'Académie de l'Eau pour faire connaître et reconnaître ces contributions en faveur de l'intégration de l'eau dans les politiques sectorielles, en particulier, dans les politiques d'aménagement du territoire.

Soyez assuré, Monsieur le Président GENTILINI, que le gouvernement français vous aidera en ce sens notamment lors du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra exactement dans un an à Mexico. Il s'agira de contribuer à la mise en mouvement vers le développement durable à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre attention.

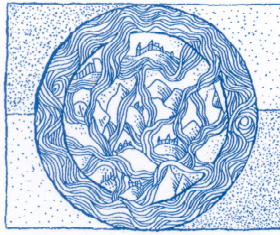
CONTACTS

ABDELKADER KHADRAOUI	Directeur Général	Agence de Bassin Hydrographique Sahara	10 rue 8 mai 1945 Tazzeგრaret –BP 660 RP 30 000 Ouargla	Algérie	www abhs.dz	abhs@wissal.dz Tél : (213) 029 71 89 34 / LD : 029 71 97 36
ALAIN VILLOCEL	Directeur de l'Aménagement Hydraulique	CACG		France		a.villocel@cacg.fr 05 62 51 72 50
ALHASSANE BABA-MOUSSA	Directeur Général	SONEB	BP 123 Cotonou	Bénin		albamousa@hotmail.com Tél : 00 229 31 21 45 ou 00 229 31 21 62
BRUNO MWANAFUNZI	Directeur de l'Eau et de l'Assainissement	Secrétariat d'Etat Charge de l'Eau et des Ressources Naturelles	BP 3502 Kigali	Rwanda		bmwanaf@yahoo.fr Tél : 00 250 0830 11 48
CHRISTIAN BERNAD		Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot	5, rue Clemenceau BP 48 Decazeville.	France		associationvalleedulo t@wanadoo.fr Tel: 05 65 43 21 11 fax: 05 65 43 00 32
DENIS DAKOURE		Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest		Burkina Faso		vreo@fasonet.bf 22620982583 - 22670278452
DIAWARA BANDIOUGOU		UNESCO	2300, Gold Appt 203 Saint-Laurent (Québec) H4M1S4	Canada		bandiougoudiawara @yahoo.fr (514) 748 1336
EDOUARD FRANÇOIS NDONG			13, rue Joseph Rousselot 14000 CAEN ou adresse du Sénégal BP 482 Kaolack / SENEGAL	France		paedou@yahoo.fr Tél. 0674377961 Fax 00221 941 35 34 Tél. 00221 941 20 30 / 00221 941 27 30
EMMANUEL NGNIKAM, EMILE TANAWA, CHARLES TCHOUNGANG SERGIO OLIETE-JOSA		Ecole Nationale supérieure Polytechnique ERA-Cameroun	LESEAU, B.P 8390 Yaoundé BP 3356 Yaoundé	Cameroun	*	era@cenadi.cm emma_ngnikam@yaho o.fr. tél/fax (237) 231 00 7
EYIKE EMMANUEL	Chef de Service	Service Provincial de l'Eau et de l'Assainissement de L'Adamaoua		Cameroun		eyike_emmanuel@yaho o.fr Tel: 0.237.764.51.33
FRANCIS STEPHAN	Sous-Directeur du développement et de la coopération technique,	Ministère des Affaires Etrangères	20 rue Monsieur 75007 Paris	France		Francis.stephan@diplomatie.gouv.fr
GUEMIMI ABDELHAK	Chef du DGRID à l'ORMVA des Doukkala		BP 58 El Jadida	Maroc		ormvadcc@ iam.net.ma TEL 212 23 34 05 36 - Portable 212 61 43 55 41 Fax 212 23 34 22 72
HOUSSEINI AMADOU MAIGA	Chef de la Cellule GIRE	Direction Nationale de l'Hydraulique		Mali		giremali@afribonem ali.net
JACQUES	Directeur des	Agence de l'Eau	51 rue Salvador	France		Sicard.jacques@aesn.

SICARD	collectivités locales	Seine-Normandie (AESN)	Allende 92027 Nanterre Cedex			fr 01 41 20 17 54
JULIEN SEMELET		Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain Commission Locale de l'Eau	Le Prieuré - 38 Route de Loyettes 01150 BLYES	France	www.bassevalleedelain.com	CLE.BASSE.VALLE E.AIN@wanadoo.fr Tél : 04 74 61 98 21 / Fax : 04 74 61 99 21
JULIET KABASIITA	256 (0) 38 412 2215	Kasésé Cobalt Compagny Limited	Kasese Cobalt Company Limited P.O. BOX 524	Ouganda		juliet.kabasiita@kcccl.co.ug
KÁLMÁN PAPP	International Director	National Directorate for Environment, Nature and Water		Hongrie		papp.kalman@ovf.hu
KOUAME KOUASSI	Directeur des Etudes	Groupe EIER-ETSHER	01 BP 594 Ouagadougou	Burkina Faso	–	kouassi.kouame@eierretsher.org tel. (226) 50 31 92 03/04/18/25 fax. (226) 50 31 92 34
LEIF THEILGAARD	Chief Project Manager	Head of The Industrial Environment Section Ringkjøbing County Administration	Damstrædet 2 DK 6950 Ringkøbing	Danemark		gimlt@ringamt.dk
LENNART SORBY		Water authority of the North Baltic River Basin County Administrative board	721 86 Västerås / S-721 86 Västerås	Sweden		lennart.sorby@u.lst.se Tfn: 021-19 50 87, 0706-730 766
LISE MOUTAMALLE	Directrice adjointe	Office Départemental de l'eau de la Martinique	Av Condorcet / BP 32 97201 Fort de France	France		moutamalle@eumartinique.fr (596) 5 96 48 47 20 fax : (596) 5 96 63 23 67
MALAL TOURE		Environmental Development Action in the Third World	5, rue Kléber B.P. 3370 Dakar,	Sénégal		malal@enda.sn malal@sentoo.sn 218 428 250 – 2218237994 – 2218222695
MOSTAFA BEGGA		Division Coopération - ONEP		Maroc		belarbi_abdelaziz@yahoo.fr
MOTLOLE CHRISTOPHER MOSEKI	Manager Water Resource Planning Systems	Department Water Affairs & Forestry		Afrique du Sud		MosekiC@dwaf.gov.za +27 12 336 8368 Fax: +27 12 336 6731
MOUHYDDINE MAHAMAT SALEH			B. P. 906 N'Djaména	Tchad		chd98004@intnet.td
NADIA CHINAGLIA	Jefe de Proyecto	Regione Lombardia Direzione Generale Risorse Idriche	Servizi di Pubblica Utilità Via Stresa, 24 20125 Milano	Italie		Nadia_chinaglia@regione.lombardia.it +39(0)267652917 -
OLUSEGUN ADEOTI		Department of Management and Institutions UNESCO-IHE Institute for Water Education	PO Box 2601 DA Delft	The Netherlands		adeoti@unesco-ihc.org 06 457 10 628
OULD EL HACEN MOCTAR		Aménagement du territoire et de l'action régionale	BP 3351 NOUAKCHOTT	Mauritanie		ouldelhacem@yahoo.fr 525 24 46
PAUL GATIN	Administrateur	S.H.E.R. Ingénieurs-	112/6 Avenue	Belgique	www.she	gatin@sher.be

	Délégué	Conseils	Bovesse B-5100 Namur		r.be	Tél. : 00.32.81- 32.79.81 Fax : 00.32.81- 32.79.89
RENAUD JALINOX		Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget	42 rue du Pré Demaison 73000 Chambéry	France		renaud.jalinoux@cisa-lb.fr 04 79 70 64 70 télécopie : 04 79 70 06 12
RUDOLPH P. CLEVERINGA	Senior Technical Advisor for Rural Development	IFAD Water Management & Rural Infrastructure Technical Advisory Division		Italie	http://www.ifad.org/event/euroafrica/index.htm	r.cleveringa@ifad.org
SOPHIE BERANGER		PLAN BLEU	15 Rue Beethoven F-06560 SOPHIA- ANTIPOLIS	France	www.planbleu.org	s.beranger@planbleu.org +33 4 92 38 71 37 Fax : +33 4 92 38 71 31
TAMSIR NDIAYE	Coordonnateur	Observatoire de l'Environnement de l'OMVS	5, Place de l'Indépendance (3ème Étage) BP : 3152 , Dakar	Sénégal		ndiayetamsir@hotmail.com tamsir@omvs-soe.org (221) 842 02 17/ 842 02 16(office) (221) 652 65 36 (Mobile - GSM) Fax: (221) 842 02 17 / 822 01 63 (office)
TEODORO ESTRELA MONREAL		Confédération Hydrographique du bassin fluvial du Júcar,	Avda. Blasco Ibáñez n° 48, 46010 Valencia,	Espagne.		teodoro.estrela@chj.mma.es Tél +34963938925, Fax +34963938801
YACOUBA M COULIBALY	chef de projet URDOC	Office du Niger		Mali		urdoc@buroticservices.net ou yaccly2003@yahoo.fr Tel : 223 235 21 27
ZOUINI DERRADJI	Maître de conférences	Département de géologie, faculté des sciences de la terre	Université Badji Mokhtar BP12, Annaba 23 000	Algérie		zouinid@yahoo.fr Tel/fax/rep. 213 38 87 25 16 Mobile :213 71 71 68 48

(à compléter)



Académie de l'Eau

Contact :

Académie de l'Eau

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex, France

Tel : 33 (0) 1 42 20 17 64
Fax : 33 (0) 1 41 20 16 84

Email : imbert.francois_xavier@aesn.fr

Website : www.academie-eau.org

Académie de l'Eau, septembre 2005



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES



AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

COMITÉ DE PARRAINAGE

Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE)
Conseil des Ministres Africains de l'eau (AMCOW)
Conseil Mondial de l'Eau
Partenariat Mondial pour l'Eau
Banque Africaine de Développement
UNESCO-IHE - Institute for Higher Education
Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB)
Agence Française de Développement
Stockholm International Water Institute (SIWI)
Office International de l'Eau

COMITÉ D'ORGANISATION

Académie de l'Eau
Convention France / UNESCO
Ministère des Affaires Etrangères
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Programme pour le Développement Municipal
Agence Française de Développement
Direction Générale des Relations Extérieures
de la Région Wallonne de Belgique
Agence de l'Eau Seine-Normandie
Fondation de l'Eau au Cameroun
Programme Solidarité-Eau
Office International de l'Eau
Échanges Méditerranéens
Croix-Rouge Française
Unesco

